

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES
ÉVÉNEMENTS SPORTIVES (T-S4)**

**CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR
UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ,
DE LA SÛRETÉ ET DES SERVICES LORS DES
MATCHES DE FOOTBALL ET AUTRES
MANIFESTATIONS SPORTIVES**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 4 juin 2025

T-S4 (2024) 09

Visite de suivi en Allemagne dans le cadre des préparatifs pour l'UEFA EURO 2024

Berlin, 17-19 novembre 2023

Rapport

Adopté par le Comité T-S4 le 3 juin 2025

RAPPORT DE LA VISITE DE SUIVI EN ALLEMAGNE

Table des matières

PARTIE 1 - Rapport national de l'Allemagne.....	2
I – Contexte national	3
II - Principaux problèmes et incidents.....	4
III - Cadre juridique.....	6
IV - Structure nationale	8
V - Bonnes pratiques et retours d'expérience.....	11
VI - Annexes	13
PARTIE 2 - Rapport de l'équipe de suivi	16
Préambule.....	17
SECTION A - Résumé.....	17
SECTION B - Contexte et explication de la visite.....	20
B.1 Objet de la visite.....	20
B.2 Observations générales.....	21
B.3 Itinéraire de la visite	23
B.4 Structure du rapport.....	27
B.5 Délégation du Comité de Saint-Denis	28
B.6 Documentation à l'appui	29
B.7 Statut du rapport	29
SECTION C - Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE 218) - Conformité avec les articles de politique générale.....	30
Article 1 - Champ d'application de la Convention	30
Article 2 - Objectifs de la Convention.....	30
Article 3 - Définition de la terminologie utilisée dans la Convention.....	31
Article 4 - Structures de coordination sur le plan intérieur	32
Article 5 - Sécurité, sûreté et services dans les stades de sport	35
Article 6 - Sécurité, sûreté et services dans les lieux publics	48
Article 7 - Plans de secours et d'intervention en cas d'urgence	54
Article 8 – Relations avec les supporters et la population locale	56
Article 9 - Stratégies et opérations policières.....	59
Article 10 - Prévention et sanction des comportements répréhensibles	63
Article 11 - Coopération internationale.....	66
SECTION D - Remarques finales et proposition de plan d'action	70
Post scriptum.....	92
ANNEXES	96
A - Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218) - Articles de politique générale.....	96
PARTIE 3 Commentaires de l'Allemagne.....	102

PARTIE 1

Rapport national de l'Allemagne

I – Contexte national

L'Allemagne était déjà un Etat signataire de la précédente Convention T-RV (STE n° 120) et participait aux travaux connexes du Conseil de l'Europe. L'Allemagne a déjà présidé le Comité T-RV pendant deux mandats dans le passé. L'Allemagne a également contribué à l'élaboration de la Convention de Saint-Denis grâce à l'expérience et aux idées de tous les acteurs impliqués dans le thème de la "sécurité, sûreté et services lors des manifestations sportives". De nombreux éléments de la Convention de Saint-Denis sont déjà appliqués depuis longtemps en Allemagne.

Il est dans la nature des choses qu'une convention, qui a été créée à partir des connaissances spécialisées et des fondements juridiques des différentes nations et qui doit tenir compte des besoins de plusieurs États signataires, ne puisse pas se superposer aux lois, à l'organisation des autorités compétentes et aux processus établis comme une silhouette exacte.

Lorsque l'on compare la Convention de Saint-Denis avec la pratique en Allemagne, il est essentiel de comprendre la structure fédérale de l'État et l'exigence constitutionnelle d'une législation abstraite. Les structures fédérales exigent des responsabilités définies par la Constitution, une organisation plus complexe des autorités et des mécanismes de coordination particuliers. Contrairement à la jurisprudence anglo-saxonne, il n'est pas possible en Allemagne d'édicter des normes juridiques pour des cas individuels.

Avec sa ratification, la Convention de Saint-Denis est devenue de *facto* une loi nationale en Allemagne. En particulier, l'extension du champ d'application et les objectifs de la Convention (art. 1 et 2) sont couverts par la législation allemande.

Les structures de coordination sont une pratique courante en Allemagne (article 4). En raison de la structure fédérale de l'État, elles sont très diverses. Par souci de concision, il n'est fait référence ici qu'à la structure des comités des ministères spécialisés au niveau fédéral et, spécifiquement pour le domaine de la sécurité et du sport, au "Comité national pour le sport et la sécurité" (responsable de l'élaboration du "Concept national pour le sport et la sécurité" de la stratégie interdépartementale et interfédérale). Au niveau local, les autorités responsables collaborent et se coordonnent avec les organisations non gouvernementales. L'échange international d'expériences est assuré par l'intégration dans la structure des organes de l'UE (en particulier le groupe de travail sur l'application de la loi) et le Conseil de l'Europe. Les réseaux spécialisés existants (par exemple, le réseau PNIF) y contribuent également.

Les aspects de la sécurité et de la sûreté dans les stades (art. 5) constituent le point central du contenu réglementaire de nombreuses lois à tous les niveaux administratifs. Cela comprend, par exemple, les règles de construction d'un lieu de rassemblement jusqu'à la réglementation des tâches et des pouvoirs des autorités responsables de la sécurité. En principe, les autorités allemandes doivent être proches des citoyens. Pour les organisations non gouvernementales, l'orientation vers le service est dans leur propre intérêt vital (économique).

Les plans de secours et d'intervention en cas d'urgence (article 7) sont prévus par la loi. L'Allemagne a une forte culture de l'exercice.

En ce qui concerne les relations avec les supporters et le dialogue avec le public (article 8), les "dialogues au coin de la rue" entre la police et les représentants des groupes de supporters le jour du match, qui sont pratiqués sur le site en Allemagne, en sont un exemple. En outre, des projets spéciaux de prévention sociale sont menés dans les villes avec les clubs de football concernés et les groupes de supporters respectifs, en partenariat avec la Fédération allemande de football et des organisations publiques, conformément au "Concept national pour le sport et la sécurité".

L'obligation légale de la police d'agir de manière appropriée et proportionnée ainsi que le contrôle judiciaire de toute action policière garantissent la légalité de l'action policière (article 9). La police allemande peut être considérée comme très expérimentée dans la gestion de tous les types d'événements. La réputation de la police auprès de la population est très bonne. De nombreuses mesures visant à assurer la transparence des actions de la police et des relations entre la police et le public sont considérées comme très efficaces. Les opérations de police sont régulièrement organisées sur la base d'une planification conceptuelle dans un système d'ordres de déploiement et d'instructions écrites.

L'Allemagne dispose d'un système éprouvé de réglementation répressive et de prévention des dangers qui a fait ses preuves dans le traitement des délinquants violents et des auteurs de troubles (article 10). Les ajustements nécessaires seront pris en compte au cours du processus législatif. La coopération judiciaire et policière internationale est une pratique courante.

La situation géographique de l'Allemagne, au centre de l'Europe, rend nécessaire l'établissement de réseaux internationaux dans tous les domaines. Les règlements de l'UE et les traités bilatéraux et multilatéraux en matière de police permettent une coopération policière intensive. La mise en place d'un PNIF pour l'échange d'informations a fait ses preuves.

II - Principaux problèmes et incidents

Le Centre d'information central pour les opérations sportives (ZIS), basé à l'Office des services centraux de police de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (LZPD NRW), a accompli un large éventail de tâches depuis sa création en 1992. L'une d'entre elles est l'analyse annuelle/saisonnnière des matches des quatre premières divisions allemandes (Bundesliga, Bundesliga 2, Bundesliga 3 et cinq ligues régionales) ainsi que d'autres matches nationaux (en particulier les matches de la DFB Cup) et internationaux (matches des équipes de clubs allemands dans les compétitions internationales et matches de l'équipe nationale allemande de football). Ces analyses saisonnières permettent d'établir une comparaison avec les saisons précédentes et d'identifier les tendances dans l'évolution des valeurs étudiées.

Cependant, au cours des six dernières saisons, à partir de la saison 2017/2018 (puis 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022) jusqu'à la préparation du rapport annuel actuel pour 2022/2023, des conditions-cadres différentes doivent être prises en compte pour une analyse comparative. Cela s'applique en particulier aux restrictions pendant la pandémie de coronavirus en Europe, de la saison 2019/20 à la saison 2021/2022. Le rapport annuel pour la saison 2022/2023

est en cours de finalisation par le ministère de l'Intérieur du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et devrait être publié le mercredi 15 novembre 2023, dans le cadre de la réunion du Comité national pour le sport et la sécurité (NASS). Dans un premier temps, les chiffres clés du rapport actuellement publié (saison 2021/2022) sont donc présentés ci-dessous :

Les données collectées sur les questions essentielles comprennent :

- Nombre de spectateurs (visiteurs du stade)
- Informations sur les procédures pénales engagées
- Informations sur les mesures privatives et restrictives de liberté
- Informations sur les personnes blessées
- Heures de déploiement des forces de police de l'État et de l'État fédéral.

Outre les déficiences liées à la pandémie, il est également important de tenir compte des clubs jouant dans les ligues respectives, ce qui peut expliquer l'augmentation ou la diminution des chiffres clés.

La situation actuelle pour la saison 2021/2022 est donc la suivante :

Le rapport annuel du ZIS présente la situation nationale en matière de sûreté dans le football en ce qui concerne les **1 180** matches analysés¹ des équipes des trois premières divisions (dont 985 matches de championnat) et les **1 796** matches des cinq ligues régionales. Les données de ce rapport proviennent de l'échange direct d'informations entre les autorités policières à l'occasion des matches de football. Les données des autorités policières sur le potentiel de violence parmi les supporters des clubs des trois premières divisions n'ont augmenté que légèrement, de **18** personnes, pour atteindre **12 734** (12 716)² au cours de la période considérée. Au total, **700** personnes ont été blessées, dont **123** policiers.

En outre, **3 627** procédures pénales ont été engagées en Bundesliga jusqu'à la 3e division lors de matches de championnat, de matches de Coupe DFB, de matches internationaux et d'autres matches, dont **57** infractions à considérer dans le contexte d'une attitude politico-juridique. Au total, **5 151** mesures de privation de liberté/restrictives (feM/fbM) ont été exécutées.

La charge de travail des autorités policières des États fédéraux et du gouvernement fédéral pour la gestion directe des opérations lors des matches de football s'est élevée à **1 504 227** heures au cours de la période de référence.

Une analyse comparative de la Bundesliga et de la Bundesliga 2 montre qu'avec un total d'environ **35 %** de spectateurs en moins dans les stades de la Bundesliga 2, environ **24 %** d'heures supplémentaires ont été consacrées au traitement des incidents. En outre, environ **60 %** de blessures, environ **23 %** d'infractions pénales et environ **60 %** de mesures de contrainte et de

¹ Cela comprend également les matches de la Coupe DFB, les compétitions internationales de clubs ainsi que les matches internationaux et autres.

² Les chiffres entre parenthèses représentent les chiffres de l'année précédente, s'ils sont indiqués.

privation de liberté supplémentaires ont été enregistrées lors des matches de la Bundesliga 2 par rapport à ceux de la Bundesliga.

Cette évolution est largement due à la composition de la Bundesliga 2 au cours de la dernière période de référence, dans laquelle les clubs Dynamo Dresden et Hansa Rostock ont été promus de la Bundesliga 3 et le FC Schalke 04 a été relégué de la Bundesliga. Environ **36 %** du nombre total d'heures travaillées pendant les matches de championnat de la seule Bundesliga 2 ont été consacrées aux apparitions des trois équipes susmentionnées dans des lieux situés dans toute l'Allemagne.

Dans les ligues régionales, **135** personnes au total ont été blessées dans le cadre d'opérations liées aux matches, dont **32** policiers, **898** procédures pénales ont été engagées et **911** mesures privatives ou restrictives de liberté ont été exécutées. Au total, environ **280 000** heures ont été consacrées à des opérations lors de matches dans les ligues régionales.

Une analyse finale des saisons passées montre que les problèmes liés aux événements footballistiques en Allemagne - en relation avec les matches en question - restent à un niveau relativement élevé. En outre, on observe une augmentation de l'utilisation abusive d'engins pyrotechniques lors de ces événements, ce qui entraîne malheureusement des blessures chez des spectateurs non impliqués, notamment des jeunes et des enfants. En outre, des comportements racistes et discriminatoires ont été signalés dans des cas individuels, en particulier au détriment des membres des clubs. Ces comportements inacceptables ont ensuite suscité l'attention des médias à l'échelle nationale.

III - Cadre juridique

Sécurité

La sécurité des événements est une question de droit administratif complexe. Selon la section 2 (2) No. 7 du Code de la construction de Berlin (BauO Bln) (<https://gesetze.berlin.de/bsbe/document/jlr-BauOBE2005V8P2>))³, les installations sportives sont des bâtiments spéciaux en vertu du droit de la construction. Cette base juridique contient, par exemple, les dispositions de base en matière de protection contre les incendies, les exigences relatives aux matériaux utilisés et les voies d'évacuation. En outre, cette loi définit les procédures d'essai, de certification et de suivi. Les procédures relatives à la surveillance des bâtiments sont également définies.

La base de l'organisation légale d'un événement majeur dans des lieux de rassemblement agréés est la Betriebs-Verordnung (BetrVO) (<https://gesetze.berlin.de/bsbe/document/jlrBauAnlBetrVBerahmen>)). Des règlements détaillés régissent les différents aspects qui doivent être réglementés pour l'exploitation des bâtiments

³ La loi citée est une disposition de l'État fédéral (Land) de Berlin. En raison de la répartition des compétences en Allemagne, il existe des réglementations similaires en la matière dans les 16 Länder.

accessibles au public. L'éventail va de la prise en compte des besoins des utilisateurs de fauteuils roulants au nombre de visiteurs, en passant par les règles relatives à la protection contre les incendies.

Dans le catalogue des responsabilités pour les tâches réglementaires, la police de Berlin est responsable conformément au n° 23 (catalogue des responsabilités pour les tâches réglementaires (<https://gesetze.berlin.de/...>)). La police berlinoise est également chargée de contribuer à l'autorisation des événements en examinant et en évaluant les concepts de sécurité.

La loi sur la réglementation du commerce et de l'industrie définit les exigences relatives aux services de sécurité, sûreté et services auxquels les organisateurs d'événements ont recours pour garantir le déroulement sécurisé de l'événement (article 34a GewO - Services de sécurité (<https://www.gesetze-im-internet.de/...>)). Cela permet de garantir que les normes de qualification sont respectées lors de l'exécution de cette tâche.

Sûreté

Le domaine de la "sûreté" peut être décliné en trois domaines principaux :

- Droit de la police (droit de la sécurité) ;
- Droit pénal (y compris le droit pénal auxiliaire) ;
- Droit civil (y compris le droit du sport et des associations).

La loi générale sur la police, qui relève de la compétence des États fédéraux, donne aux autorités policières le pouvoir de prendre des mesures contre les dangers imminents et de les éviter. Conformément à la structure fédérale de l'Allemagne, ce sont les organisations policières des États fédéraux qui sont responsables de ces mesures. Les mesures policières classiques dans ce contexte sont la prise de contact avec les personnes en danger, les obligations de signalement, les interdictions d'accès à certaines zones, les mesures d'éloignement, la détention et (pour les matches internationaux à l'extérieur) les mesures de restriction des passeports. La prévention des risques est régie par la loi générale sur la protection de la sécurité et de l'ordre publics (ASOG Berlin (<https://gesetze.berlin.de/...>)) de l'État de Berlin. Conformément au système des autorités et à l'attribution des tâches par le législateur, les autorités chargées de l'ordre public sont les premières autorités responsables de la prévention des dangers ; la police a une compétence urgente en cas de dangers spécifiques et pour prévenir la criminalité.

Dans le domaine du droit pénal allemand, un grand nombre de dispositions pénales abstraites du code pénal allemand (StGB) peuvent être réalisées. Les principales infractions dans le domaine du football sont les voies de fait (avec qualifications), les atteintes aux biens (y compris le vol), les insultes et la violation de domicile. Des infractions pénales accessoires sont commises notamment pour l'utilisation illégale d'engins pyrotechniques et la détention ou le port d'armes.

Il convient de mentionner séparément la possibilité, dans le cadre de la procédure pénale, d'interdire la participation à des manifestations sportives à titre de peine secondaire ou de condition de mise à l'épreuve.

Le droit de procédure pénale (code de procédure pénale (StPO)) autorise les autorités de poursuite pénale à prendre des mesures pour rassembler des preuves pour la conduite de la procédure pénale (le catalogue va des contrôles d'identité et des mesures de confiscation à la surveillance des télécommunications).

Le droit civil, qui donne à l'organisateur la possibilité de prendre des mesures dans son domaine de compétence, revêt également une grande importance. C'est notamment le cas de l'interdiction de stade, qui est une forme particulière du droit de domicile en droit civil. En outre, il existe la possibilité d'exercer un recours en droit civil contre les auteurs de troubles en cas de dommages ou de violations de la loi imputables. Il ne faut pas non plus négliger les possibilités de sanctions prévues par le droit du sport ou des associations. Dans ce cas, le club peut être sanctionné pour le mauvais comportement des spectateurs. Les sanctions peuvent prendre la forme d'une déduction de points (sportifs) ou d'une amende, par exemple.

Services

Des aspects importants du secteur des services (approvisionnement, élimination) sont déjà réglementés dans les règles de construction ou dans les concepts à présenter et à soumettre à autorisation.

Dans le cas des matches internationaux de l'équipe nationale en Allemagne, la Fédération allemande de football est l'organisateur, ce qui signifie que ses lignes directrices pour l'amélioration de la sécurité lors des matches nationaux doivent être respectées lors de la préparation et de la mise en œuvre des mesures de sécurité.

La Fédération allemande de football (DFB) est responsable des matches internationaux de l'équipe nationale allemande. En ce qui concerne les tournois de l'UEFA pour les clubs, ce sont les clubs eux-mêmes qui sont responsables.

IV - Structure nationale

La structure fédérale constitutionnelle s'applique également au domaine du sport.

Au niveau fédéral, le ministère fédéral de l'Intérieur et de la Communauté est responsable, entre autres, de la politique sportive d'importance primordiale, du sport d'élite (les principaux événements sportifs, les Jeux olympiques), de la promotion du sport, du complexe de construction d'installations sportives ainsi que des domaines de la lutte contre le dopage, de l'intégrité du sport et de l'intégration par le sport.

Au Parlement fédéral (Bundestag), un Comité des sports s'occupe des principaux aspects législatifs de la politique sportive (fédérale).

Au niveau des États fédéraux, le thème du sport n'est pas nécessairement situé au sein du ministère de l'Intérieur. Le thème du sport est souvent attribué aux ministères de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et du sport (les noms varient). Les tâches suivantes sont prioritaires :

- La promotion des sports de compétition et des sports populaires en coopération avec les associations et les clubs sportifs ;
- Coopération entre les écoles et les clubs sportifs ;
- Coopération avec les universités sportives ; et
- Soutien financier à la construction d'installations sportives.

Le travail de terrain s'effectue au niveau local. Cela signifie la mise en œuvre concrète des concepts et des programmes de financement avec les clubs locaux et les citoyens.

Indépendamment de cela, les complexes de sécurité et de sûreté sont traités dans les structures fédérales. Les responsabilités des autorités sont basées sur l'attribution légale de tâches aux autorités administratives générales (par exemple, les autorités chargées de la construction, les pompiers, etc.) ou la police.

En Allemagne, la tâche du point national d'information sur le football (PNIF) est assurée par le centre d'information central pour les opérations sportives (ZIS). Depuis le milieu des années 90 du siècle dernier, ce bureau est basé au sein de la police de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à la suite d'une décision des ministres de l'intérieur allemands. Le ZIS est une institution fédérale et étatique et le centre de compétence central de la police pour tous les types de sport, et pas seulement le football.

En principe, on peut supposer que chaque sport dispose d'une fédération nationale, qui dispose ensuite de ses propres structures régionales. Les sports olympiques sont regroupés au sein de la Confédération allemande des sports olympiques (DOSB).

La Fédération allemande de football (DFB) est l'organisation faîtière de 27 associations de football en République fédérale d'Allemagne, à laquelle appartiennent près de 24 500 clubs de football. Cette organisation a son siège à Francfort-sur-le-Main. Les membres réguliers de la DFB sont l'association de la Ligue, les cinq associations régionales et les 21 associations d'État. Avec plus de 7 millions de membres dans les clubs affiliés, la DFB est la plus grande association sportive nationale au monde.

La DFL et la DFB sont les principaux organisateurs d'événements footballistiques en Allemagne. Elles sont responsables des tâches qu'un organisateur doit accomplir dans leur juridiction. Le domaine de responsabilité de l'organisateur est relativement large en vertu du droit allemand. En particulier, les domaines de la sécurité et des services doivent être traités de manière intensive par l'organisateur.

Tout d'abord, l'organisateur est responsable de la sécurité de son événement. Il s'acquitte de cette responsabilité en élaborant un concept de sécurité et en mettant en place des services de sécurité. L'organisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de l'événement, qu'il s'agisse de garantir le bon fonctionnement des services de sécurité ou de créer des facilités de ravitaillement. Cela implique une interaction avec les institutions gouvernementales, qui examinent les concepts nécessaires et, dans le cadre de leurs responsabilités, fournissent des éléments pour la sécurité de l'événement en cas d'incident (police, soins médicaux). Des contrôles sont également effectués sur place pour s'assurer que l'organisateur remplit toutes ses obligations.

La DFB se prépare pour l'UEFA EURO 2024 et veille à ce que le tournoi soit un succès total, sur le terrain et en dehors. En mettant clairement l'accent sur la sécurité, la sûreté et les services, la DFB prend des mesures spéciales pour garantir un événement inoubliable :

1. Formation des stadiers par la QuaSOD. Les stadiers constituent la première ligne de sécurité et soutiennent les supporters pendant les matches. La DFB organise de vastes programmes de formation afin de doter les stadiers des connaissances et des compétences nécessaires pour faire face à différents types de situations. Par exemple, les stadiers sont formés pour répondre aux urgences médicales. Si un supporter a une urgence médicale, les stadiers peuvent rapidement administrer les premiers soins, évacuer la zone et assurer la coordination avec les équipes médicales sur place pour fournir des soins immédiats à la personne affectée.

2. La liaison avec les autorités locales est un autre élément important des préparatifs de la DFB. Une coopération étroite avec les forces de l'ordre, les services d'urgence et les autorités locales permet d'assurer le bon déroulement du tournoi. Par exemple, les autorités chargées de l'application de la loi coordonnent les mesures de sécurité. Celles-ci comprennent la mise en place de contrôles de sécurité à l'entrée des stades, l'utilisation de chiens renifleurs pour détecter les explosifs et la collaboration pour identifier les menaces potentielles.

3. En outre, la DFB ne ménage pas ses efforts pour s'assurer que les stades sont prêts pour le grand événement. Des inspections approfondies, des travaux d'entretien et des mises à niveau ont été effectués pour répondre aux normes les plus élevées en termes de sécurité, de confort et de technologie. Il s'agit notamment d'améliorer les installations, les sièges et l'accessibilité pour les supporters en situation de handicap afin d'améliorer l'expérience globale des supporters. Pour rendre le stade plus accessible à tous, des exemples pratiques incluent l'installation de rampes et d'ascenseurs pour les supporters à mobilité réduite, la mise à disposition d'interprètes en langue des signes et l'aménagement de sièges spéciaux pour les personnes en situation de handicap.

L'UEFA et la DFB ont fondé conjointement la société EURO 2024 GmbH pour organiser le tournoi. La fondation s'accompagne d'une prise de responsabilité cohérente dans son domaine et conduit à des structures claires dans la répartition des tâches entre l'organisateur et le pays hôte. DFB EURO GmbH, filiale à 100 % de la DFB e.V., est l'organisateur des matches au sens de la MVStättVO.

Dans la perspective du Championnat d'Europe 2024, l'Allemagne a donné les garanties de sécurité requises. Pour ce faire, un groupe de projet EURO 2024 a été créé au sein du ministère fédéral de l'Intérieur et de la Communauté et, du point de vue policier, un groupe de projet «Championnat d'Europe» a été mis en place au sein du ministère de l'Intérieur du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

L'état-major EURO 2024 est principalement responsable du concept de sécurité nationale et des aspects sociaux du tournoi. Il joue un rôle de coordination à l'interface entre la politique et l'administration. Il est en outre coresponsable des relations internationales et des aspects officiels du tournoi. Il est le modérateur et le lien pour toutes les autres parties prenantes telles que les pays, les villes hôtes (y compris les exploitants de stades) et EURO 2024 GmbH.

Le groupe de projet «Championnat européen» du ministère de l'Intérieur du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a été chargé par la Conférence des ministres de l'Intérieur d'élaborer un concept-cadre pour la gestion des opérations de police pendant le Championnat d'Europe de football de l'UEFA 2024. Ce concept est étroitement lié au concept de sécurité nationale et constitue la base des mesures policières des Länder et du gouvernement fédéral pendant le tournoi.

V - Bonnes pratiques et retours d'expérience

La coopération entre les organes gouvernementaux (tant au niveau fédéral qu'au niveau des Länder), la Fédération allemande de football (DFB), la Ligue allemande de football (DFL) et les autorités policières (en particulier les forces de police des Länder) s'est améliorée au fil des ans.

En raison de la structure fédérale de la République fédérale d'Allemagne, de nombreux projets et projets de prévention ont été mis en place et développés au niveau des États.

Certains des projets visant à renforcer la sécurité et à protéger les visiteurs du stade sont décrits ci-dessous.

" Communication avec les tribunes" // ("Kurvengespräche") :

Il s'agit d'une plateforme de dialogue entre la police locale et le club de football. Le dialogue se fait notamment avec les représentants des supporters et la "scène active des supporters".

L'objectif est de rendre le maintien de l'ordre et les mesures de sécurité générales transparents à l'avance. En outre, les idées des Ultras concernant les chorégraphies, etc., sont également rendues transparentes dans ce format de communication.

La police déploie des agents spécialement formés à cet effet.

Interdictions de stade à l'échelle nationale ("Bundesweite Stadionverbote") :

En cas de certaines infractions, la DFB a la possibilité de prononcer une interdiction de stade à l'échelle nationale à l'encontre de la personne violente. Cette mesure est limitée dans le temps. Si une personne interdite de stade tente à nouveau de se rendre dans un stade, elle fera automatiquement l'objet d'une nouvelle plainte pénale et sera exclue de l'événement.

La conséquence d'un nouveau comportement criminel ostensible est l'extension de l'interdiction de stade.

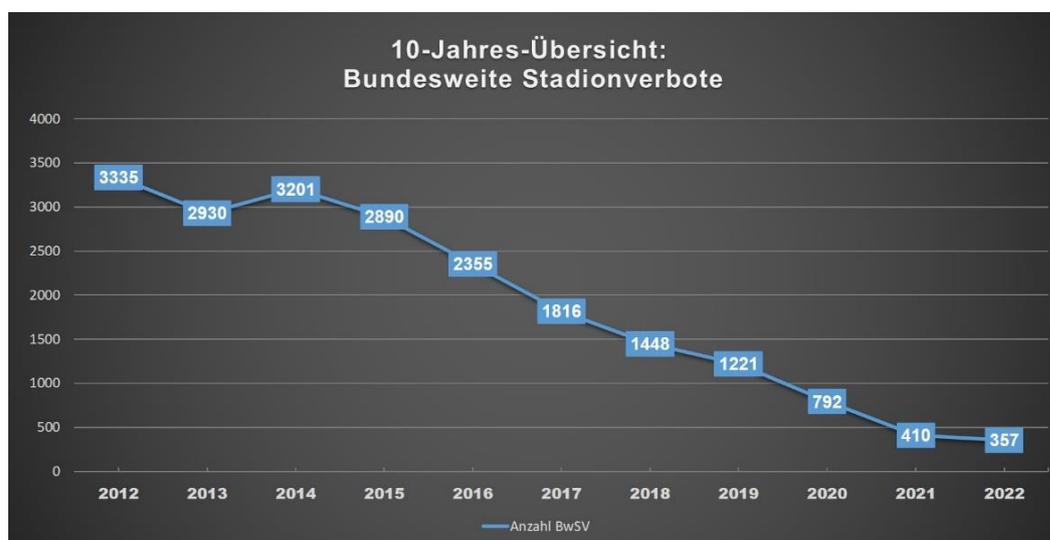


Figure 2 : Aperçu sur 10 ans du nombre d'interdictions de stade à l'échelle nationale en Allemagne

La baisse des chiffres peut s'expliquer par la pandémie de coronavirus et les restrictions qui en découlent pour les événements footballistiques.

Déploiement des observateurs (Szenkundigen Beamte) :

Le déploiement de ces agents formés (*spotters*, en anglais) a prouvé sa valeur dans le passé, y compris à l'échelle internationale. Dans l'organisation des forces de police locales, de tels agents spécialisés sont disponibles pour presque tous les clubs de football professionnels. Ils ont une relation particulière avec le club et en connaissent les structures. Les points d'information locaux sur le football ne sont pas seulement déployés lors des matches à domicile de leur club, mais accompagnent également les supporters à la demande de l'autorité de police compétente de la ville d'accueil. Lors des matches de l'équipe nationale allemande, il est possible de déployer la "SKB Team Germany". Cette équipe est composée de *spotters* issus des points d'information football locaux des forces de police des Länder.

Référents-supporters (SLO) :

La DFB a institutionnalisé une fonction spéciale au sein de la structure des clubs professionnels. Des agents de liaison spécialisés dans les supporters (SLO) ont pour mission d'entretenir des contacts fiables avec leurs supporters afin de maintenir une ligne de dialogue constante. Cette fonction peut également être utilisée dans le cadre d'un système de communication avec les organisations policières chargées des opérations liées aux matches.

Communication régulière à haut niveau sur les questions liées à la sûreté :

Des tables rondes régulières et institutionnalisées réunissant de hauts représentants de la fédération, de la ligue, le président de la conférence des ministres de l'intérieur et des représentants des partis au pouvoir dans les Länder, le ministère fédéral de l'Intérieur et de la Communauté, des hauts fonctionnaires spécialisés et le responsable de la coordination des supporters basée à la DFB garantissent un lien direct entre les décideurs de toutes les parties prenantes concernées.

VI - Annexes

Les présentations et documents d'information ci-joints contiennent des organigrammes et des statistiques.

Les partenaires et groupes d'intérêt suivants doivent être mentionnés :

- Ministère fédéral de l'intérieur - Politique nationale du sport
<https://www.bmi.bund.de/DE/themen/sport/nationale-sportpolitik/nationale-sportpolitik-node.html>
- Ministère fédéral de la justice
https://www.bmj.de/DE/Startseite/Startseite_node.html
- Fédération allemande de football (DFB)
<https://www.dfb.de/index/>
- Ligue allemande de football (DFL)
<https://www.dfl.de/de/>
- Confédération allemande des sports olympiques (DOSB)
<https://www.dosb.de/>

Les lois les plus importantes en matière d'événements sportifs sont les suivantes :

- Droit pénal :

- Code pénal (StGB)
- Code de procédure pénale (StPO)

- Loi sur les armes :
 - Loi sur les armes (WaffG)

- Droit des explosifs (en relation avec les engins pyrotechniques) :
 - Loi sur les explosifs (SprenstoffG)

- Loi sur la liberté de réunion :
 - Loi sur la liberté de réunion (VersG)
 - Ordonnance sur les lieux de réunion (VStättVO)

L'État fédéral de Berlin sert d'exemple à cet égard :

<https://gesetze.berlin.de/bsbe/document/jlr-BauAnlBetrVBERahmen>

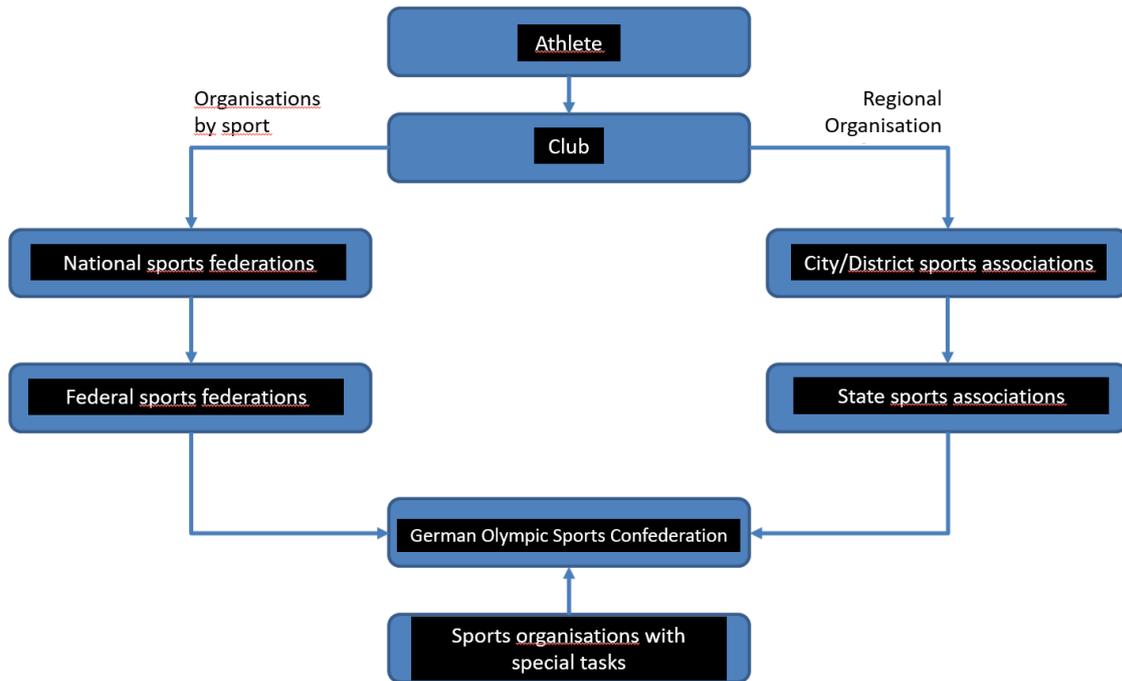
En outre, chaque police nationale dispose de sa propre loi de police pour la prévention des risques. Un grand nombre de mesures préventives peuvent en être déduites dans le contexte des événements sportifs.

Un exemple pour le Land de Mecklenburg-Vorpommern est le "SOG - MV" :

<https://www.landesrecht-mv.de/bsmv/document/jlr-SOGMV2020rahmen>

Il convient également de noter que d'autres domaines juridiques doivent être pris en compte. Outre les règles de construction, par exemple, les dispositions relatives aux voies d'évacuation et de sauvetage doivent également être respectées.

La structure du sport allemand est représentée schématiquement ci-dessous :



PARTIE 2

Rapport de l'équipe de suivi

Préambule

Conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives, une délégation du Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4) s'est rendue à Berlin du 17 au 19 novembre 2023.

L'objectif de cette visite était d'effectuer une visite de suivi afin d'évaluer le niveau de préparation des autorités allemandes en amont de l'UEFA EURO 2024 qui devait se dérouler dans 10 villes à travers l'Allemagne du 14 juin au 14 juillet 2024.

Comme le veut la procédure habituelle, un rapport a été rédigé sur la base des observations et des conclusions reçues par l'équipe de suivi. Le rapport est donc une prise de position encadrée par la fenêtre du 17 au 19 novembre 2023.

Il est important de noter qu'au moment de la visite, le tournoi était encore à 6 mois de la date du match d'ouverture et qu'il fallait donc s'attendre à ce que de nombreuses recommandations contenues dans le rapport soient encore "en cours de réalisation".

Comme c'est le cas pour toutes les visites de ce type, l'exercice vise à aider les autorités hôtes à mettre en œuvre les meilleures normes et pratiques. Les conclusions et les commentaires de l'équipe de suivi ne doivent en aucun cas être considérés comme la critique d'un manque de préparation ou d'un défaut de planification de la part des autorités allemandes. L'équipe de suivi a formulé des recommandations qui visent à refléter une action continue pour les tâches qui étaient encore en cours, dans l'esprit d'un encouragement à achever le domaine ou la tâche concernés avant le tournoi.

Le rapport rend compte de l'état d'avancement des préparatifs et de la planification du tournoi à ce moment précis de novembre 2023, sans présupposer que les préparatifs étaient terminés à ce moment-là.

Compte tenu du nombre élevé de recommandations, il est important de souligner une fois de plus qu'elles ont été formulées dans un esprit constructif visant à apporter une valeur ajoutée à l'événement.

SECTION A - Résumé

Avec la Coupe du monde de football masculin de la FIFA et les Jeux olympiques et paralympiques d'été, le championnat d'Europe de football masculin de l'UEFA est l'un des trois principaux événements sportifs mondiaux. L'organisation d'un tel tournoi impose des exigences et des responsabilités importantes à toutes les autorités compétentes du pays hôte, notamment en ce qui concerne la sécurité, la sûreté et l'accueil des équipes et du personnel participants, des supporters visiteurs et des populations locales.

L'UEFA EURO 2024 est la 17^e édition du Championnat d'Europe de football masculin et se déroulera du 14 juin au 14 juillet 2024 dans 10 villes d'Allemagne, avec la participation de 24 équipes nationales et comprenant 51 matches. Six matches de l'UEFA EURO 2024, y compris la finale, se dérouleront au stade olympique de Berlin.

Dans le cadre du Programme pluriannuel de visites de suivi du Comité de Saint-Denis et de la demande formelle de la délégation allemande, le Comité de Saint-Denis a effectué une visite de suivi à Berlin (Allemagne), au titre des Lignes directrices sur le suivi de la Convention de Saint-Denis, visant à proposer des recommandations en matière de sécurité, sûreté et services dans le cadre des matches de l'UEFA EURO 2024 et à évaluer l'état d'avancement des préparatifs de cet événement.

La visite a également permis de faire le point sur les politiques actuelles de l'Allemagne en matière de sécurité, sûreté et services concernant les matches de football et autres événements sportifs, afin d'évaluer les défis à venir.

La visite a été organisée par le ministère fédéral allemand de l'intérieur et de la communauté (BMI) et a eu lieu entre le 17 et le 19 novembre 2023.

Il est rassurant que le tournoi se déroule dans un pays qui a une solide expérience de l'organisation d'événements majeurs et qui dispose d'une structure mature en ce qui concerne la sécurité, la sûreté et les services offerts aux spectateurs.

Cela dit, et comme le souligne la liste des recommandations figurant dans le présent rapport, les principaux défis auxquels autorités allemandes et l'UEFA sont confrontées dans l'organisation du tournoi ne sont pas différents de ceux que pose l'organisation de tout événement majeur et constituent le fil conducteur de toutes les recommandations.

Ils peuvent être classés comme suit : *Coordination, Coopération, Communication, Inclusion, Mobilité, Gestion des foules et Technologies.*

Grâce au système de gouvernance fédérale en Allemagne, il existe une base sûre pour l'approche de la sécurité et de la sûreté des autorités chargées de l'application de la loi. Afin de garantir des niveaux solides de coordination et de coopération entre tous les acteurs concernés, il sera nécessaire de suivre les différentes approches des Länder en matière de législation, de stratégies et d'opérations de maintien de l'ordre, ainsi que les ressources disponibles, afin de s'assurer que les niveaux de sécurité et de sûreté des spectateurs et leur appréciation de l'événement sont cohérents d'une région à l'autre. À cet égard, il conviendrait de fixer des niveaux de service minimaux et de procéder à des vérifications externes pour s'assurer que ces normes sont respectées.

L'assistance vitale des stadiers formés et qualifiés, dont le nombre sera de plusieurs milliers dans tous les stades, les points de rencontre des supporters et les zones réservées aux supporters pendant toute la durée du tournoi, est essentielle à cet égard. Les autorités allemandes, tout en étant confiantes dans leur capacité à atteindre le nombre requis, doivent également reconnaître que lors

de la plupart des grands tournois récents, des préoccupations de dernière minute ont été soulevées concernant les difficultés rencontrées pour atteindre les niveaux d'assistance stadière requis.

L'UEFA EURO 2024 sera une célébration du football organisée dans un pays qui, en raison de sa situation centrale en Europe, permettra le déplacement de plusieurs milliers de supporters et pas seulement des pays participants. Le tournoi sera le premier grand événement footballistique entièrement accessible après la pandémie, de sorte qu'il attirera lui aussi de nouvelles générations qui n'auront pas eu l'occasion d'assister à un grand événement sportif.

Des milliers de supporters convergeront vers les villes hôtes, avec ou sans billets, pour profiter de l'ambiance de fête. C'est pourquoi, tout en maintenant la nécessité de mettre en place des systèmes de sécurité robustes dans les stades, il convient d'offrir des niveaux de sécurité similaires à ceux qui, souvent plus nombreux que lors de l'événement principal, assisteront et participeront aux festivités à distance, à partir des points de rencontre et des zones de supporters.

Ces événements satellites auront un impact marqué sur les populations et les entreprises locales. Il convient donc d'accorder beaucoup d'attention à ces populations locales afin de s'assurer qu'elles puissent continuer à fonctionner normalement et que les événements soient organisés après une communication et une implication totales avec ces populations locales.

Comme indiqué plus haut, ces événements doivent également être conçus et gérés de la même manière que les stades. Des lignes de responsabilité claires doivent être établies par le large éventail d'autorités qui exercent un contrôle législatif dans ces domaines, afin de garantir une approche coordonnée de la sécurité de tous les utilisateurs de ces espaces.

Enfin, la perception globale de l'appréciation d'un événement est souvent liée à l'expérience du spectateur qui doit se rendre sur le site, entrer dans le site et, surtout, à la fin de l'événement, pouvoir quitter le site, le tout dans un délai "raisonnable". Il est clair que des retards se produiront, en particulier lors de la sortie, en raison du nombre de participants, mais beaucoup peut être fait pour faciliter ce mouvement grâce à une bonne orientation et à une bonne signalisation, à l'aide et à l'assistance des bénévoles, à un bon éclairage pour faciliter les déplacements et, bien sûr, à de bonnes liaisons avec les systèmes de transport public.

Tous les éléments ci-dessus sont des "faits connus". Ils sont communs à tous les événements et ne doivent pas surprendre. Une bonne planification détaillée est donc essentielle à la réussite du tournoi.

SECTION B - Contexte et explication de la visite

B.1 Objet de la visite

La visite de suivi du Conseil de l'Europe en Allemagne a été effectuée par une équipe désignée par le Comité du Saint-Denis (T-S4), composée d'experts dans les trois piliers de la Convention : sécurité, sûreté et services.

La visite a été officiellement demandée par le ministère fédéral allemand de l'Intérieur et de la Communauté (BMI), conformément aux Lignes directrices sur le suivi du Comité, qui recommandent en priorité d'effectuer des visites de suivi dans le cadre de la préparation d'événements sportifs majeurs.

Il s'agissait de la première visite de suivi du Comité de Saint-Denis depuis sa création en avril 2021 et elle s'inscrit dans le cadre de son programme pluriannuel de visites de suivi 2022-2025. Par conséquent, il s'agissait également de la première occasion de mettre en œuvre et de tester les Lignes directrices sur suivi adoptées par le Comité, et de les affiner si cela est jugé nécessaire.

L'objectif premier de cette visite était d'évaluer les dispositions prises en vue de l'UEFA EURO 2024, mais aussi d'examiner les éléments clés des mesures, politiques et pratiques nationales en matière de sécurité, sûreté et services sur la base/à la lumière des dispositions de la Convention de Saint-Denis, lors de matches de football et d'autres manifestations sportives. L'objectif est d'assurer la conformité avec les normes de la Convention et, le cas échéant, de proposer des recommandations à intégrer dans les politiques et pratiques nationales.

La délégation était consciente dès le départ qu'au cours d'une visite aussi brève, il ne serait pas possible de procéder à une évaluation approfondie de tous les aspects de la sécurité, de la sûreté et des services liés aux événements footballistiques à Berlin.

Pour les prochaines visites, il serait préférable de mieux équilibrer le temps consacré aux présentations et le temps consacré aux questions et réponses. De même, pour les prochaines visites, les autorités hôtes devraient s'efforcer de fournir un rapport national complet au moins 8 semaines avant la visite. En outre, le rapport reçu était incomplet, ce qui a entraîné des difficultés supplémentaires pour la délégation.

À la suite des recommandations de l'équipe, l'Allemagne présentera un plan d'action au Comité, dans le cadre du rapport de visite, conformément aux Lignes directrices sur le suivi (paragraphe 5.9).

B.2 Observations générales

Le tournoi qui se déroulera en Allemagne en 2024 aura pour toile de fond une situation géopolitique complexe dans le monde, qui posera des défis peut-être inédits pour d'autres tournois. Il est donc rassurant de savoir que l'événement se déroulera dans un pays qui peut se targuer de disposer de systèmes et de structures matures en matière de sécurité publique, ce qui devrait donner confiance aux organisateurs et aux participants de l'événement.

Les autorités allemandes ont entrepris un examen comparatif des dispositions en matière de sécurité, sûreté et services pour la Coupe du monde de la FIFA 2006 et les ont comparées au prochain championnat EURO 2024. Elles ont indiqué à juste titre que le paysage actuel est sensiblement différent, étant influencé par la numérisation, les menaces de cybersécurité et la situation géopolitique ; en outre, tous les stades accueillant des matches pendant la CM 2006 seront également concernés pendant l'UEFA EURO 2024, à l'exception de Düsseldorf, qui est un nouveau site pour cet événement sportif majeur.

Les autorités, tout en ayant élaboré des plans pour le déroulement sécurisé de l'événement, doivent être préparées à l'apparition de menaces et de risques inattendus, et doivent donc bien maîtriser l'évaluation dynamique des risques afin de pouvoir intervenir rapidement pour garantir la sécurité des stades et des zones urbaines, ainsi que de leurs habitants. Il y a bien sûr une limite au niveau de préparation de l'éventail des scénarios que toute organisation peut prévoir, mais il ne faut jamais tomber dans l'excès de préparation et de planification, et en particulier dans les jeux de rôle par l'utilisation d'exercices multidisciplinaires sur table.

Le système de gouvernance fédérale mis en œuvre en Allemagne fournit des bases solides pour l'approche de la sécurité et de la sûreté des autorités chargées de l'application de la loi, mais peut également poser certains défis en ce qui concerne la coordination et la coopération entre toutes les parties prenantes impliquées. Les approches différentes dans les États fédéraux (Länder), allant de la législation aux stratégies et opérations de maintien de l'ordre, en passant par les ressources disponibles, etc., seront l'un des principaux sujets de préoccupation en lien avec les matches de l'UEFA EURO 2024. Les autorités allemandes ont identifié ce défi et il a été mentionné qu'un travail considérable est effectué afin de l'atténuer, notamment en adoptant une politique d'inclusion et de consultation globale avec tous les acteurs à tous les niveaux (fédéral, Länder et villes hôtes). Bien que cela soit souvent difficile à réaliser en raison du nombre de parties impliquées, ce qui rend les accords de coordination et de coopération très difficiles à gérer, cela devrait néanmoins être le but et l'objectif à atteindre.

Un autre problème identifié lors de la visite est le fait que le concept policier pour les matches à Berlin n'a pas encore été partagé avec EURO 2024 GmbH afin d'avoir une approche intégrée pour l'UEFA EURO 2024. La délégation est consciente que certains éléments et informations de planification policière peuvent être sensibles ou confidentiels et ne peuvent pas être partagés avec des parties prenantes privées, mais un minimum d'informations devrait être fourni à tous les acteurs concernés.

Recommandation 1 - Les autorités policières allemandes devraient travailler en étroite collaboration avec EURO 2024 GmbH afin de veiller à ce qu'une approche intégrée en matière de sécurité et de sûreté soit mise en œuvre pendant l'UEFA EURO 2024. (statut : essentiel)

L'assistance stadière reste le premier défi mentionné par les autorités allemandes. Des difficultés sont rencontrées en ce qui concerne la mise à disposition d'un nombre suffisant de stadiers qualifiés pour l'UEFA EURO 2024. En outre, les fan zones et les points de rencontre des supporters nécessiteront également une assistance stadière, ce qui mettra encore plus de pression sur les sociétés de sécurité privée.

Recommandation 2 – L'EURO 2024 GmbH, en étroite collaboration avec les autorités allemandes, devrait trouver des solutions pour disposer d'un nombre suffisant de stadiers pendant le tournoi. Le nombre décidé devrait tenir compte de l'impact potentiel sur les stadiers et les bénévoles des longues heures de travail inévitables en raison de durée du tournoi. (statut : essentiel)

Au cours de la visite, les représentants de la police ont mentionné les engins pyrotechniques comme l'un des défis les plus importants, et il a été suggéré qu'une approche intégrée à cet égard était nécessaire, impliquant également les clubs et les organisations de supporters.

Recommandation 3 - Les autorités allemandes, en coopération avec toutes les parties prenantes, devraient organiser et mener une campagne de sensibilisation au danger de l'utilisation d'engins pyrotechniques lors d'événements footballistiques ; les résultats d'une étude scientifique à cet égard peuvent être utilisés (https://de.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/Stadium&Security/02/48/11/68/2481168_DOWNLOAD.pdf). (statut : important)

Le déplacement des supporters entre le centre-ville et l'arène de football est un élément important. La délégation en visite a eu l'occasion d'observer le match amical Allemagne-Turquie et, en particulier lors de la sortie, le temps nécessaire pour atteindre le centre-ville en voiture dépassait une heure. Il ne faut pas oublier que l'expérience de l'événement pour de nombreux spectateurs sera colorée par l'expérience du trajet vers et depuis le stade.

Recommandation 4 - Les autorités allemandes, en coopération avec toutes les parties prenantes, devraient planifier soigneusement le concept de mobilité afin d'assurer un transfert sans heurts vers et depuis le stade pour les supporters. (statut : important)

La délégation a également salué la signature, quelques jours avant la visite, par la Fédération allemande de football (DFB) et l'UEFA, de la [Déclaration des droits humains pour l'UEFA EURO 2024](#), qui peut être considérée comme une très bonne pratique à adopter à l'occasion d'un événement sportif majeur. L'annexe 1 de cette déclaration comprend une liste de risques, de mesures et d'organes chargés de prévenir et d'atténuer les violations des droits humains, qui vont

de la sécurité, de la sûreté, de la santé et de la discrimination et des abus en matière de travail, de la diversité, de l'accessibilité et de l'inclusion, à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

Le Conseil de l'Europe regrette de ne pas avoir été invité à apporter sa contribution à cette déclaration et l'absence de référence notamment à la Convention de Saint-Denis.

La délégation a été heureuse d'apprendre que l'UEFA EURO 2024 vise à être le plus durable à ce jour et que les autorités compétentes, notamment les autorités locales de Berlin, travaillent sur une stratégie de durabilité et sur un concept de protection du climat et de lutte contre les changements climatiques.

La délégation tient à souligner que le Comité de Saint-Denis s'engage pleinement à fournir aux autorités gouvernementales et footballistiques, ainsi qu'aux autres organismes compétents à Berlin, un soutien supplémentaire pour relever les défis à venir (y compris l'assistance technique et l'expertise), rappelant la liste des outils de formation et autres outils d'assistance technique que le Conseil de l'Europe et ses partenaires peuvent mettre à disposition.

En conclusion, la délégation souhaite exprimer sa gratitude pour la volonté de toutes les parties rencontrées au cours de la visite de s'engager dans une discussion ouverte et se félicite de l'engagement exprimé de partager les expériences et l'expertise avec leurs homologues européens.

La délégation souhaite également remercier tous les supporters à Berlin pour leur hospitalité et leur aide et soutien très appréciés tout au long de la visite.

B.3 Itinéraire de la visite

La délégation a apprécié l'organisation générale de la visite et la manière efficace dont elle s'est déroulée, avec un programme plutôt compact mais riche, avec des présentations des parties prenantes publiques et privées concernées et une visite de la fan zone de Berlin et du stade olympique de Berlin, y compris le match amical entre les équipes nationales masculines de football de l'Allemagne et de la Turquie.

Il est important de noter que, comme ce match était organisé par la [Fédération allemande de football \(DFB\)](#), de nombreuses normes et procédures différaient de celles qui devaient être mises en œuvre pendant le tournoi.

Il est également important de mentionner que les présentations se sont concentrées uniquement sur les dispositions locales en ce qui concerne les préparatifs de l'UEFA EURO 2024 en matière de sécurité, sûreté et services et que la délégation n'a donc pas pu comprendre comment les préparatifs se déroulaient dans le reste des villes hôtes allemandes.

La délégation reconnaît et apprécie que les hôtes aient invité des membres éminents de l'équipe d'EURO 2024 GmbH, l'entité qui représente l'[UEFA](#), propriétaire de l'événement, et qui est

responsable de la mise en œuvre de sa stratégie. Cela a permis à la délégation d'avoir une vue d'ensemble des préparatifs de l'événement, en observant l'intégration entre les piliers public et privé.

La délégation a également eu le plaisir de rencontrer des représentants de la police berlinoise, de l'organe responsable de la sécurité et des services de l'État de Berlin - le [département de l'intérieur et du sport du Sénat de Berlin](#) - et de la DFB.

La délégation estime qu'il aurait été utile de rencontrer également des représentants de la [Police fédérale allemande \(Bundespolizei \)](#), l'organisation responsable de la protection des frontières et de la sécurité des chemins de fer et de l'aviation, et qui joue donc un rôle important, notamment pour assurer la sécurité des supporters étrangers.

La délégation aurait également souhaité rencontrer les représentants des supporters, qui sont une partie prenante essentielle de la Convention de Saint-Denis, et avoir des échanges sur les projets de prévention socio-éducative à destination des supporters - par exemple, le Bureau de coordination des projets de supporters (KOS) -, sujet sur lequel l'Allemagne est une référence européenne.

Cette visite de suivi a également été l'occasion pour les acteurs nationaux et les organisateurs d'événements de se rencontrer, parfois pour la première fois, afin d'échanger et de se mettre à jour. En ce sens, les visites de suivi contribuent à renforcer l'approche pluri-institutionnelle intégrée au niveau national.

Le projet de programme suivant est basé sur la Convention de Saint-Denis. Les thèmes abordés ont été présentés lors de conférences, d'exposés et de visites.

17.11.2023 (Vendredi - Jour 1 - Arrivée)

- 15:00 à 16:00 - BMI (Berlin, (Bundesallee 216-218, 10719 Berlin ; (Bundeshaus))
 - Bienvenue
 - Introduction
 - Présentation de la délégation allemande
 - Présentation du programme
- 16:00 h à 18:00 h - Présentations techniques

	Responsable	Sujet	Durée
Conférence 1	Personnel Euro SI Euro GmbH	Concept de sécurité nationale (NSK) pour l'EURO 2024 État actuel des préparatifs de l'EURO 2024 Vue d'ensemble	45'

		- Comparaison NSK 2006 à 2024 (innovations ; stades, etc.)	
Pause 15'			
Conférence 2	ZIS	- Innovations pour la Coupe du monde 2006 - État d'avancement de la préparation du CCPI ⁴ 2024	30'
Conférence 3	Berlin SenInn	- Commentaires sur l'état de la planification de l'UEFA EURO 2024 dans la ville hôte de Berlin	30'

18.11.2023 (samedi - 2e journée - jour de match) :

- *env. 10h30 - Arrivée au stade*
- *11:00 à 13:00 - Présentations techniques*

	Responsable	Sujet	Durée
Conférence 1	Police de Berlin	- Rapport de situation - Communication avec les partenaires du réseau - Présentation du BAO et mise en évidence des commandes individuelles - Recours à la force - Aménagement du territoire - Traiter les engins pyrotechniques	30'
Pause 10'			
Conférence 2	Berlin SenInn	- Gestion du trafic ("Périmètre de circulation", "Dernier kilomètre") - Réglementation de l'accès aux stades - Communication	30'
Pause 10'			
Conférence 3	DFB	- Tâches de l'organisateur - Rôle des services de sécurité privés - Sécurité des stades - Alcool - Engins pyrotechniques	45'

- *13:00 - 14:00 - Déjeuner*
- *14:00 hrs à 16:00 hrs - Visite du stade*

⁴ Centre de coopération policière internationale.

	Responsable	Sujet	Durée
Première partie	Berlin SenInn DFB	Visite du stade - Salles de contrôle communes - Signalisation - Spectateurs handicapés - Toilettes - Protection du terrain de jeu - Plans de lutte contre l'incendie	60'
Deuxième partie	Berlin SenInn	Visite du clocher - Vue d'ensemble du site olympique - Gestion du trafic	30'
Troisième partie	Berlin SenInn/ Police de Berlin	Tour du "FeSa" Centre de détention	30'

- 16:00 hrs à 17:00 hrs - Conférence technique

	Responsable	Sujet	Durée
Conférence 1	IBP	- Responsabilités au sein du DEU - Fondements juridiques - Situation au DEU - NASS	30'
Conférence 2	ZIS	- Équipe SKB DEU	30'

- 17:00 à 18:00 - Réunions de sécurité autour du match
 - DFB // SenInn
- 18:00 hrs à 19:00 hrs - Visite de la zone d'entrée et de la caisse
 - DFB
 - Visite de la zone de billetterie
- 19:00 - 20:15 Dîner
- à partir de 20:15 préparation du match
- 20:45 Début du match
- A partir de 23h00 Transfert à l'hôtel (service de chauffeur BMI)
 - Les points focaux de la réunion des supporters, s'il y a lieu
- env. 24:00 Fin de la deuxième journée

19.11.2023 (Dimanche - Jour 3 - Départ)

- 10:00 - 12:00 - Feedback au BMI/Palais fédéral
 - IBP
 - Débriefing final

B.4 Structure du rapport

Le présent rapport comprend 3 Parties, 4 Sections et 2 Annexes et inclut un Résumé exécutif à la Section A, qui fournissent ensemble les principales observations et recommandations de la visite de suivi (ci-après dénommée la " visite ") effectuée en novembre 2023 par une délégation du Comité de Saint-Denis du Conseil de l'Europe (ci-après dénommée la " délégation ").

La section B fournit un contexte essentiel et une explication de la visite et de son objectif.

La section C commente le niveau actuel de préparation à Berlin en ce qui concerne les matches de l'UEFA EURO 2024, au regard des principes fondamentaux et des résultats inscrits dans chacun des articles de politique générale 1 à 11 de la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives - (STCE n° 218) - Conformité avec les articles de politique générale.

La section D résume les principales conclusions du rapport et propose un projet de plan d'action destiné à aider les autorités allemandes, qui devra être complété et mis à jour par les autorités allemandes et transmis ensuite au secrétariat du Comité de Saint-Denis, ainsi qu'une liste d'outils d'assistance technique disponibles au niveau européen et dont le pays hôte peut bénéficier lors de la mise en œuvre du plan d'action.

Ce plan d'action met en évidence les 73 recommandations, chacune d'entre elles se voyant attribuer un statut de priorité "essentiel", "important" ou "souhaitable". Cette terminologie est utilisée pour indiquer la pertinence de chaque action pour démontrer la conformité avec la Convention de Saint-Denis et les bonnes pratiques européennes établies. Il faut rappeler l'approche constructive de l'exercice, visant à soutenir les autorités hôtes dans la mise en œuvre des meilleures normes et pratiques.

Les recommandations tiennent également compte des bonnes pratiques en matière de sécurité, de sûreté et de services énoncées dans la recommandation Rec (2021)1 du Comité de Saint-Denis et d'autres bonnes pratiques européennes complémentaires.

Bien que le rapport soit centré sur le "football", les observations et les conclusions de la délégation peuvent également, le cas échéant, s'appliquer à d'autres grands événements sportifs nationaux et internationaux désignés par les autorités de Berlin comme entrant dans le champ d'application de la Convention.

Le fait que le Conseil de l'Europe invite ses partenaires, à savoir l'UEFA et les associations de supporters comme la FSE, à participer à ces activités de suivi démontre non seulement l'importance d'une approche pluri-institutionnelle publique-privée intégrée entre ces parties prenantes au niveau paneuropéen autour de normes communes, mais renforce également la légitimité et améliore la qualité et la cohérence de leurs prestations afin d'aider le pays à respecter ces normes dans le cadre du suivi.

La délégation reconnaît que, comme il est normal lors des visites, certaines questions ou remarques peuvent être mal interprétées. Dans la mesure du possible, elle en tient compte, mais elle ne peut commenter que ce qui lui a été dit et les observations faites sur le terrain.

La délégation souhaite souligner que son objectif est 'être un ami critique pour soutenir les autorités et les autres parties prenantes concernées en fournissant une observation externe et experte en ce qui concerne la sécurité, la sûreté et les services lors des matches de football.

C'est important car la sécurité, la sûreté et les services sont et doivent rester l'apanage de chaque État national. Le présent rapport et tout avis ultérieur n'ont pas pour but d'affaiblir ce principe fondamental.

En outre, la délégation est pleinement consciente des grandes différences qui existent entre les pays et à l'intérieur de chacun d'eux en ce qui concerne les conditions constitutionnelles, judiciaires, policières, culturelles et historiques, ainsi que le caractère et la gravité tout aussi variés des incidents et des risques liés au football. Cela empêche l'application universelle de modèles définitifs de bonnes pratiques. En réalité, le large éventail de bonnes pratiques établies doit invariablement être adapté aux impératifs et aux circonstances nationales.

B.5 Délégation du Comité de Saint-Denis

La délégation en visite était composée de :

Délégués nationaux au Comité de Saint-Denis :

- M. Adrian Dinca, président du Comité de Saint-Denis et chef d'équipe (Sûreté) ;
- M. Rodrigo Cavaleiro, Vice-président du Comité TS-4 Saint-Denis (Sûreté) ;
- M. Ken Scott MBE, chef de l'inspection de l'Autorité britannique de sécurité des terrains de sport (SGSA), membre du groupe consultatif T-S4 sur le suivi et rapporteur pour cette visite (Sécurité et Services).

Observateurs auprès du Comité de Saint-Denis :

- M. Steve Furnham, chef de l'unité des opérations de sécurité et de sûreté de l'UEFA (Sécurité et Services);
- M. Giovanni Spitaleri, expert principal en sécurité et sûreté, UEFA (Sécurité et Services);
- M. Ronan Evain, PDG de Football Supporters Europe (FSE) (Services).

Secrétariat :

- M. Paulo Gomes, Secrétaire de la Convention de Saint-Denis et Chef de l'Unité de Saint-Denis, Conseil de l'Europe ; et
- Mme Marie-Françoise Glatz, Secrétaire de la Convention de Saint-Denis, Conseil de l'Europe.

B.6 Documentation à l'appui

Avant la visite, les hôtes ont communiqué à la délégation une copie du rapport national de l'Allemagne, préparé par le ministère fédéral de l'Intérieur et de la Communauté. Le document communiqué à la délégation ne comprenait pas les parties 5 et 6, qui ont été remises après la visite.

B.7 Statut du rapport

Le rapport a pour but de soutenir et d'aider les autorités allemandes à créer un environnement sûr, sécurisé et accueillant lors des matches de football et d'autres manifestations sportives.

Tous les États qui ratifient la Convention sont tenus de veiller à ce que leurs dispositions juridiques et opérationnelles soient conformes au contenu des articles de politique générale de la Convention. Pour aider les États à s'acquitter de cette obligation, et compte tenu de la diversité des impératifs et des situations nationales, les articles sont largement axés sur des principes et des résultats clés.

Pour aider les États à adopter et à démontrer le respect de chaque article, le Comité de Saint-Denis a adopté la recommandation T-S4 Rec (2021)¹, qui fournit un large éventail de bonnes pratiques établies sur la conception et la mise en œuvre d'une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services dans le cadre des événements footballistiques, ainsi que des annexes supplémentaires et détaillées sur chacun de ces trois piliers.

Le présent rapport se concentre donc sur la mesure dans laquelle les dispositions légales et opérationnelles en vigueur à Berlin sont conformes au contenu de la Convention et de la Recommandation.

En conclusion, ce rapport doit être considéré comme un engagement permanent de la part du Comité de Saint-Denis à fournir, sur demande, des conseils et un soutien supplémentaires concernant tous les aspects de ce rapport et de ses recommandations, ainsi qu'à fournir des solutions pour l'adoption du modèle d'approche pluri-institutionnelle intégrée à Berlin et dans toute l'Allemagne, en prenant notamment en considération son rôle de ville hôte du Championnat de football UEFA EURO 2024.

SECTION C - Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE 218) - Conformité avec les articles de politique générale

Article 1 - Champ d'application de la Convention

Intention

1. *Les Parties s'engagent, dans les limites de leurs dispositions constitutionnelles respectives, à prendre les mesures nécessaires pour mettre en application les dispositions de la présente Convention pour les matches de football ou les tournois qui se déroulent sur leur territoire et qui impliquent des clubs professionnels de football et des équipes nationales.*
2. *Les Parties peuvent appliquer les dispositions de la présente Convention à d'autres sports ou manifestations sportives qui se déroulent sur leur territoire, y compris des matches de football amateurs, en particulier lorsque les circonstances font craindre des risques pour la sécurité ou la sûreté.*

• Commentaires

Approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services

L'adoption d'une approche pluri-institutionnelle intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services est impérative lors de l'accueil de tournois majeurs et de l'organisation du calendrier annuel des manifestations nationales et internationales de football. La vaste expérience européenne et les bonnes pratiques établies démontrent que cette approche est cruciale pour aider à réduire les risques associés aux événements sportifs, car les trois piliers sont interdépendants et se chevauchent. Aucune institution ni aucun élément d'une stratégie plus large ne peut prévenir ou traiter les risques de sécurité ou de sûreté de manière isolée. Il est donc impératif que toutes les institutions travaillent ensemble pour s'assurer que les différentes opérations sont complémentaires.

Article 2 - Objectifs de la Convention

Intention :

La présente Convention a pour but d'assurer un environnement sécurisé, sûr et accueillant lors des matches de football et autres manifestations sportives. A cette fin, les Parties :

- a. *adoptent une approche pluri-institutionnelle intégrée et équilibrée de la sécurité, de la sûreté et des services, fondée sur un esprit de partenariat et de coopération efficaces aux niveaux local, national et international ;*

- b. *veillent à ce que tous les organismes publics et privés, et autres parties prenantes, soient conscients que la sécurité, la sûreté et la prestation de services ne peuvent être considérées isolément et qu'elles peuvent avoir une incidence directe sur la mise en œuvre des deux autres composantes ;*
- c. *tiennent compte des bonnes pratiques pour concevoir une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services.*

- **Commentaires**

L'objectif de l'article 2 fait partie intégrante de l'accueil sécurisé de tout événement majeur et, afin d'éviter toute répétition inutile, le commentaire est intégré à l'ensemble du présent rapport.

Article 3 - Définition de la terminologie utilisée dans la Convention

Intention

L'article 3 vise à encourager l'utilisation à l'échelle européenne d'une terminologie établie en matière de sécurité et de sûreté.

Conformité

- **Commentaires**

Il est reconnu que dans certaines langues européennes, les termes "sécurité" et "sûreté" ont une définition commune. Par conséquent, tenter d'expliquer les trois piliers peut poser des difficultés. Toutefois, les bonnes pratiques européennes montrent qu'il est important de faire la distinction entre les deux concepts. Par conséquent, les définitions suivantes ont été jugées utiles pour faciliter la consultation :

- Le terme "sécurité" est généralement interprété comme comprenant des mesures destinées à protéger la santé et la sécurité des personnes en leur qualité de spectateurs d'un événement ou de membres de la population au sens large ;
- le terme "sûreté" est généralement interprété comme englobant les mesures destinées à prévenir les comportements criminels et antisociaux à l'intérieur et à l'extérieur des stades et autres terrains de sport, ou à y répondre ; et
- Le terme "service" est généralement interprété comme incluant un large éventail de mesures (services) conçues pour répondre aux besoins des individus de manière à ce qu'ils se sentent à l'aise, appréciés, bienvenus et qu'ils participent activement à un événement - il englobe également un éventail de mesures préventives telles que les projets communautaires liés au sport et l'engagement des supporters.

Les catégories ou piliers ci-dessus ne sont utilisés que pour faciliter la référence, et il est impératif de reconnaître que les initiatives développées dans le cadre de l'un des trois volets sont vouées à

se chevaucher et/ou à avoir un impact sur les deux autres, étant donné l'étendue de leur interdépendance.

La clé de la réussite du concept intégré repose sur l'adoption d'une approche stratégique et sur la nécessité d'une coordination efficace de l'approche intégrée aux niveaux national et local.

Article 4 - Structures de coordination sur le plan intérieur

Intention

L'objectif de l'article 4, paragraphes 1 à 4, est d'obliger les États à mettre en place, aux niveaux national et local, des dispositifs de coordination pluri-institutionnelle en matière de sécurité et de sûreté, afin de garantir l'élaboration et l'application, à l'échelle nationale, d'une stratégie globale et intégrée. L'article 4, paragraphe 5, exige des États qu'ils procèdent à un réexamen complet de leur législation afin de clarifier, sur le plan juridique, les rôles et les responsabilités des organismes publics et privés chargés de rendre les compétitions de football sûres et sécurisées.

Conformité

• Observations

L'Allemagne est un État fédéral, dont la sécurité intérieure se décompose en un niveau fédéral - avec la Police fédérale ([Bundespolizei - BP OL](#)) et l'Office fédéral de police criminelle ([Bundeskriminalamt - BKA](#)) -, 16 États fédéraux (Länder) dotés de compétences exclusives en matière de maintien de l'ordre, et les autorités locales.

Afin de garantir des stratégies, des politiques et des procédures uniformes et/ou harmonisées, notamment dans le domaine de la sécurité intérieure, plusieurs organes et instances de coordination existent au niveau fédéral depuis plusieurs décennies, comme la Conférence des ministres de l'intérieur (Innenministerkonferenz, abr. IMK).

L'Allemagne a adopté en 1993 une stratégie nationale pour le sport et la sécurité (NKSS), un plan fédéral commun visant à améliorer la sécurité lors des matches de football. Sur la base de cette stratégie, la Conférence des ministres de l'intérieur a créé le Comité national pour le sport et la sécurité (NASS), qui constitue la base d'une approche pluri-institutionnelle entre les forces de police, les municipalités, les associations et fédérations sportives, les projets de supporters, les sociétés de transport, ainsi que les ministères fédéraux de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse, de la justice et de l'intérieur et de la communauté.

Plusieurs autres organes de coordination existent déjà à différents niveaux et sur différents sujets, comme le Comité national pour le sport et la sécurité - chargé d'élaborer le concept national pour le sport et la sécurité -, le groupe de projet EURO 2024 du BMI, le groupe de projet Championnat

européen (ministère de l'Intérieur de Rhénanie-du-Nord-Westphalie), le groupe de projet Police, le groupe de police des forces de police de l'État, les groupes de projet des États fédéraux, ou le groupe de projet des villes hôtes sur la sécurité. D'autres instances de coordination globale devraient voir le jour dans les mois à venir, à l'instar du Comité national de coordination (NKA), dont la création est prévue en janvier 2024.

En ce qui concerne les documents et concepts stratégiques, et comme le mentionne le rapport national allemand, le "groupe de projet Championnat d'Europe (ministère de l'intérieur de Rhénanie-du-Nord-Westphalie), mentionné ci-dessus, a été chargé par la conférence des ministres de l'intérieur d'élaborer un concept-cadre pour la gestion des opérations de police pendant le tournoi", qui est "étroitement lié au concept de sécurité nationale et constitue la base des mesures de police des États fédéraux et du gouvernement fédéral pendant le tournoi". Il serait intéressant de connaître ce document, si et quand il sera disponible.⁵

En outre, le sous-groupe sur la sécurité de l'IMC, entre autres tâches, devra livrer dans les semaines ou mois à venir, une stratégie de sécurité nationale (décembre 2023) et un concept national sur la police et les droits humains (T1 2024).

L'Allemagne a une longue et solide expérience dans l'organisation de différents types d'événements majeurs. Par exemple, Berlin compte 7 000 manifestations et rassemblements et accueille 35 événements majeurs par an, notamment des championnats d'athlétisme et des concerts, avec entre 250 000 et 300 000 événements de nature différente par an.

Au cours de la visite, la délégation a pu constater que les préparatifs du tournoi en matière de sécurité, sûreté et services sont assez avancés, en termes de structures organisationnelles, de politiques et de procédures. Une autre observation rassurante est que la sécurité, la sûreté et les services passent avant la sécurité.

• Commentaires

La structure fédérale de l'Allemagne, avec un niveau fédéral, 16 États fédéraux (Länder) avec des responsabilités exclusives dans le domaine de la police - à l'exception de la Police fédérale et de la Police criminelle (BKA) -, et les autorités locales des villes hôtes, avec des responsabilités par exemple dans le domaine de la réglementation de la construction, avec un grand nombre de parties prenantes publiques et privées différentes ayant des rôles et des responsabilités différents et se chevauchant parfois, fait des sujets C3 (coordination, coopération et communication) le principal défi lorsqu'il s'agit de rassembler, d'engager et d'aligner ces trois niveaux dans l'organisation d'un événement sportif international majeur.

⁵ Entre-temps, la stratégie nationale pour l'UEFA EURO 2024 a été adoptée lors de la 219e Conférence permanente des ministres de l'Intérieur des Länder de la République fédérale d'Allemagne (du 1er au 3 juin 2024) et sera mise à jour en fonction des besoins. La stratégie-cadre pour le maintien de l'ordre, qui a environ 500 pages, a été élaborée par un groupe de travail commun de l'État fédéral et des Länder et approuvée le 24 novembre 2021. Elle est mise à la disposition de toutes les autorités policières impliquées dans le tournoi comme base de travail.

La mise en place, en 2020, du Comité national de coordination (NKA) devrait permettre de renforcer le leadership politique au sommet de la structure fédérale, ce qui est extrêmement important pour prendre des décisions stratégiques en temps voulu et de manière efficace.

L'essentiel est de veiller à ce que la sécurité, la sûreté et les services répondent aux mêmes normes dans tout le pays - ce qui est un droit pour tous les participants à l'événement -, en dépit des cadres juridiques et réglementaires et de la culture organisationnelle qui diffèrent d'un État fédéral à l'autre.

Le fait qu'il existe une longue tradition de plusieurs organes de coordination fédéraux travaillant dans le domaine de la sécurité intérieure, comme la Conférence des ministres de l'intérieur (Innenministerkonferenz, abbr. IMK), qui a notamment défini des normes et des procédures communes pour les forces de police de maintien de l'ordre des 16 États, constitue une valeur ajoutée importante et facilite clairement, au niveau politique et stratégique, la définition d'une approche commune de l'événement.

La même coordination politique et stratégique au niveau fédéral est attendue dans les autres domaines pertinents, tels que le travail, le transport et les affaires sociales, pour ne citer que trois exemples, qui ont un impact et sont impactés par l'événement.

Un aspect important qui devrait être abordé par ces différentes structures et stratégies est la politique de communication et de média. La société numérisée dans laquelle nous vivons est une grande consommatrice d'informations instantanées et permanentes. L'internet, les applications et les réseaux sociaux disponibles devraient être utilisés autant que possible par les différents acteurs publics et privés pour communiquer, si possible de manière coordonnée, avec les supporters et l'ensemble de la population, en particulier en cas de crise.

Malgré l'accumulation de connaissances et d'expériences au cours des dernières décennies, cela ne devrait pas être une raison pour être complaisant en ce qui concerne la planification et la réalisation du tournoi de l'UEFA EURO 2024. En fait, les risques et les menaces évoluent en permanence et deviennent de plus en plus hybrides, notamment sous l'effet de la numérisation et de la cybersécurité.

Comme indiqué dans la réponse de l'Allemagne au questionnaire de suivi 2022, "la communication entre tous les partenaires du réseau "sport et sécurité", comme le prévoit la stratégie nationale pour le sport et la sécurité (NKSS)", qui comprend un nombre important de parties prenantes publiques et privées, est l'un des principaux défis auxquels l'Allemagne est confrontée et sera confrontée dans le cadre de la préparation du tournoi.

Il est donc nécessaire d'identifier clairement les chaînes de commandement et les rôles et responsabilités, ainsi que de disposer de moyens de communication simplifiés et rapides dans les situations d'urgence et/ou de crise.

Recommandation 5 - Les autorités allemandes devraient mettre en place une structure globale de coordination entre les niveaux fédéral, régional et local dans chacun des États où

sont situés les stades, afin de garantir l'application d'une norme commune de sécurité des spectateurs dans tous les stades. (statut : essentiel)

Recommandation 6 - Les autorités allemandes devraient mettre en place en temps utile une structure globale de coordination, de coopération et de communication efficaces entre les niveaux fédéral, étatique et local, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, afin de garantir un partage rapide des informations sur l'évaluation des risques et une application harmonisée des normes de sécurité, de sûreté et de services pendant le tournoi. (statut : essentiel)

Recommandation 7 - Les autorités compétentes devraient élaborer une stratégie de communication et de média pluri-institutionnelle dirigée par le gouvernement. Cette stratégie devrait impliquer des porte-parole de toutes les institutions publiques et privées impliquées dans le tournoi. Elle devrait comprendre non seulement des informations destinées aux médias, mais aussi la diffusion et la réception d'informations destinées aux supporters et à la population locale. Il est également recommandé que ce centre de presse soit situé dans le stade. (statut : essentiel)

Recommandation 8 - Il est recommandé que les modalités de travail au niveau local soient consignées dans un cadre ou un document de référence afin de définir clairement les institutions impliquées, la primauté, les buts et les objectifs, les rôles et les responsabilités, ainsi que le classement du personnel appelé à participer au groupe.

Article 5 - Sécurité, sûreté et services dans les stades de sport

Intention

- 1. Les Parties veillent à ce que les cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux fassent obligation aux organisateurs de manifestations, en concertation avec tous les organismes partenaires, d'offrir un environnement sécurisé et sûr à l'ensemble des participants et des spectateurs.*

Conformité

- **Observations**

Les cadres juridiques, réglementaires et administratifs existants semblent suffisants, notamment en ce qui concerne l'obligation pour les organisateurs d'événements d'assurer un événement sécurisé pour tous les participants.

Toutefois, à l'instar d'autres pays européens, l'Allemagne est confrontée, depuis le lendemain de la période de pandémie de COVID-19, à d'importantes difficultés pour recruter un nombre suffisant

de stadiers qualifiés pour les manifestations sportives, non seulement pour les enceintes sportives mais aussi pour les zones réservées aux supporters.

L'une des difficultés semble être l'absence de dispositions harmonisées concernant le contrôle des candidats à l'assistance stadière dans les 16 États fédéraux.

Par ailleurs, et contrairement aux pays organisateurs précédents, les autorités allemandes n'envisagent pas l'adoption d'une loi temporaire pour l'UEFA EURO 2024, visant à renforcer les pouvoirs de la police dans le domaine de l'identification, de la recherche et de l'arrestation, et à accélérer la justice pénale et les procédures d'extradition.

En outre, tous les stades devraient élaborer une norme commune afin de déterminer si un âge minimum d'entrée pour les spectateurs est nécessaire pour assurer la sécurité et le bien-être des jeunes enfants.

- **Commentaires**

Les stadiers sont un élément essentiel non seulement de la structure de gestion de la sécurité dans les stades, mais aussi des dispositifs de sécurité et de services dans les zones réservées aux supporters et dans d'autres zones similaires. Il convient de prêter attention à la durée prolongée du tournoi, à l'impact qui en résultera sur tous les stades et leur infrastructure urbaine, et à l'effet que cela aura sur l'ensemble du personnel, y compris les stadiers et les bénévoles.

Il convient d'en tenir compte dans l'estimation du nombre de personnes nécessaires pour assurer le déroulement sécurisé de l'événement, en prévoyant une marge pour l'épuisement du personnel en raison des longues heures de travail qui lui sont imposées.

Afin de surmonter les difficultés de recrutement des stadiers, il est nécessaire d'harmoniser les législations des différents États, notamment en ce qui concerne les règles de sélection des candidats.

Lors de la visite du match amical entre les équipes nationales de football masculin de l'Allemagne et de la Turquie, un certain nombre de bébés dans les bras ont été vus dans le stade. Nonobstant les problèmes posés par la détermination de la capacité exacte de la foule, de graves problèmes de sécurité peuvent se poser en cas d'augmentation de la densité de la foule ou lors des déplacements dans le stade, en particulier à la sortie.

Recommandation 9 - Les autorités fédérales allemandes, en concertation avec l'EURO 2024 GmbH, devraient trouver une solution juridique afin d'harmoniser et de faciliter le recrutement des stadiers pour le tournoi. (statut : essentiel)

Recommandation 10 - Les autorités fédérales allemandes, en consultation avec l'EURO 2024 GmbH, devraient élaborer une politique à mettre en œuvre dans tous les stades utilisés pour

le tournoi concernant l'âge minimum d'entrée des enfants, qu'ils soient accompagnés ou non d'adultes. En outre, le transport de bébés dans les bras doit faire l'objet d'une évaluation des risques, mais n'est généralement pas autorisé pour des raisons de sécurité et de bien-être de l'enfant. (statut : essentiel)

Intention

2. *Les Parties veillent à ce que les autorités publiques compétentes adoptent des réglementations ou des dispositifs assurant l'effectivité des procédures d'homologation des stades, des dispositifs de certification et de la réglementation sur la sécurité en général, et à ce qu'elles en assurent l'application, le suivi et le contrôle.*
3. *Les Parties font obligation aux organismes compétents de veiller à ce que la conception des stades, leurs infrastructures et les dispositifs connexes de gestion de la foule soient conformes aux normes et aux bonnes pratiques nationales et internationales.*

Conformité

- **Observations**

Les dispositions existantes dans le domaine de la conception, de l'infrastructure, de l'octroi de licences, de la certification et de l'inspection sont prévues dans la législation sur la construction, dont l'application et l'inspection relèvent de la compétence des autorités locales.

La loi sur la construction en vigueur "définit des procédures pour les essais, la certification et le suivi, ainsi que la supervision", comme le mentionne le rapport national allemand.

Étant donné que cette responsabilité incombe aux autorités locales, il semble que les normes requises puissent être très différentes d'une ville à l'autre, d'un lieu à l'autre.

Dans la plupart des stades modernes, il est courant d'avoir recours à la technologie, en particulier pour l'entrée et la billetterie électronique aux tourniquets. Comme pour toutes les formes de dépendance technologique, une solution de secours en cas de défaillance du système peut entraîner de graves problèmes de sécurité pour les personnes qui attendent à l'extérieur d'entrer dans le stade.

Lors de la visite du match, il a été observé que les niveaux d'éclairage et la signalisation générale autour du stade étaient particulièrement médiocres. Si les utilisateurs habituels du stade peuvent s'en accommoder, en raison de l'utilisation régulière, les visiteurs du tournoi viendront souvent pour la première fois et auront donc besoin d'un maximum d'aide pour s'orienter.

- **Commentaires**

S'il existe des normes et des exigences différentes selon les autorités locales dans le domaine de l'octroi de licences, de la certification et de l'inspection des enceintes sportives, il est nécessaire de veiller à ce que les niveaux de sécurité des spectateurs dans toutes les enceintes soient les plus élevés possible.

Les normes, l'âge et l'aménagement des sites diffèrent. Le niveau de sécurité, sûreté et services offerts à tous les participants et spectateurs devrait être le même dans les dix villes hôtes.

En ce qui concerne la dépendance à l'égard de la technologie à des points clés du stade, par exemple aux tourniquets, un plan B doit être mis en place pour garantir qu'en cas de défaillance des systèmes, qui pourrait être réelle ou résulter d'une cyber-attaque, des méthodes robustes sont en place pour revenir à la normale dans les plus brefs délais, afin de s'assurer que des conditions dangereuses pour les spectateurs ne puissent pas se développer.

En outre, il convient de promouvoir l'utilisation maximale de l'espace à l'extérieur des stades pour créer des files d'attente multicanaux avec des zones de résolution des litiges et des zones de fouille des sacs à l'écart des tourniquets, afin d'éviter de perturber le flux des spectateurs dans le stade.

Recommandation 11 - Les autorités fédérales allemandes devraient trouver une solution juridique afin d'harmoniser les normes relatives à la conception, à l'infrastructure, à l'octroi de licences, à la certification et à l'inspection des enceintes sportives. (statut : essentiel)

Recommandation 12 - Il est recommandé d'élaborer, pour chaque événement, un document ou un plan de sécurité et d'assistance stadière précisant les rôles, les responsabilités et la primauté respectifs de la police, du responsable de la sécurité, des stadiers, des bénévoles et des sociétés de sécurité, ainsi que les compétences attendues de chaque praticien. Voir <https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommandations>. (statut : important)

Recommandation 13 - En cas de recours à un responsable de la sécurité et à une équipe de gestion de la sécurité qui ne sont pas les personnes normalement responsables dans le lieu, un examen approfondi des compétences de ces personnes devrait être effectué par une autorité compétente et, si des lacunes sont identifiées, des modifications appropriées devraient être apportées au facteur de gestion de la sécurité et, en conséquence, au niveau de capacité maximale sécurisée fixé dans le certificat de sécurité. (statut : important)

Recommandation 14 - Il est recommandé à l'organisateur de l'événement d'élaborer et de définir le niveau de service et de formation attendu du personnel fourni par la société de sécurité. Un contrat à cet effet, tel qu'un accord de niveau de service spécifiant le nombre et la qualité du personnel de sécurité, devrait être mis en place. Voir <https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommandations>. NB : ce niveau de service et ce plan de formation doivent être cohérents dans les 10 stades. (statut : important)

Recommandation 15 - En raison du grand nombre de personnes susceptibles d'être nécessaires pour appliquer les normes de sécurité requises, ce processus et toute formation nécessaire pour doter les stadiers des compétences requises devraient commencer immédiatement. La formation, les qualifications et les compétences devraient être évaluées par une tierce partie afin de s'assurer que les niveaux nécessaires de gestion de la sécurité sont atteints. Toute préoccupation dans l'un des domaines susmentionnés devrait entraîner une modification appropriée du facteur de gestion du stade et une réduction du niveau de capacité maximale sécurisée fixé dans le certificat de sécurité. (statut : important)

Recommandation 16 - Pour contrer l'effet de la présence d'un grand nombre de stadiers nouveaux dans le stade, il est recommandé d'organiser une série de tests progressifs avec un nombre croissant de spectateurs afin de permettre une familiarisation et de tester les systèmes et les procédures à des niveaux de capacité réduits. (statut : important)

Recommandation 17 – Les autorités fédérales allemandes devraient veiller à ce que tous les stades qui dépendent de systèmes électroniques disposent de procédures permettant de faire face à une défaillance des systèmes qui pourrait être soit réelle, soit due à une intention criminelle. (statut : essentiel)

Recommandation 18 - Les autorités fédérales allemandes devraient veiller à ce que tous les stades suivent un modèle prescrit concernant la conception des files d'attente avec des zones de filtrage permettant d'écarter les personnes ne disposant pas d'une accréditation en bonne et due forme sans entraver le flux des spectateurs dans le stade. Dans ce modèle, des zones sont également identifiées à l'extérieur du stade et à l'écart des tourniquets pour la fouille nécessaire des sacs à la recherche d'objets interdits (statut : essentiel).

Recommandation 19 - Le niveau de fouille à déployer et le taux de passage dans les couloirs de fouille devraient être calculés avant le match d'ouverture. Étant donné que l'impact sera de ralentir la vitesse normale d'entrée par un tourniquet conventionnel, des couloirs de fouille supplémentaires devraient être prévus, dépassant le nombre de tourniquets dans un rapport reflétant le degré de ralentissement par la fouille. Des conseils et des orientations peuvent être trouvés dans le Guide de la sécurité sur les terrains de sport (Guide vert), édition 6. (statut : essentiel)

Recommandation 20 - Tous les couloirs de fouille devraient être desservis par un nombre suffisant de stadiers féminins pour refléter la démographie attendue de la foule, afin de réduire au minimum les retards dans les files d'attente aux couloirs de contrôle et de fouille des femmes et des familles. (statut : essentiel)

Intention

4. *Les Parties encouragent les organismes compétents à veiller à ce que les stades offrent un environnement accueillant et ouvert à toutes les catégories de population, y compris les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, et comportent notamment des installations sanitaires et des points de rafraîchissement adéquats ainsi que des aménagements permettant à tous les spectateurs de voir les manifestations dans de bonnes conditions.*

Conformité

- **Observations**

Lors du match amical auquel la délégation a assisté au stade olympique de Berlin, la DFB a vendu des billets à bas prix - prix minimum de 15 euros -, afin d'assurer une démographie diversifiée et la participation des familles au match, ce qui s'est avéré efficace.

Dans le même but, pendant le tournoi, l'UEFA mettra à disposition des billets moins chers, une quatrième nouvelle catégorie baptisée "Fans First" (couleur orange), qui concerne les places situées derrière les buts.

Le stade olympique de Berlin semblait disposer d'une offre suffisante d'aires de rafraîchissement et de toilettes. La DFB a également confirmé que des travaux de rénovation ont été effectués dans le stade olympique afin d'améliorer l'accessibilité et les conditions de visionnage pour les personnes en situation de handicap.

Comme le mentionne son rapport national, l'Allemagne a apporté "des améliorations aux installations, aux sièges et à l'accessibilité pour les supporters en situation de handicap, afin d'améliorer l'expérience globale des supporters. Parmi les exemples pratiques, citons l'installation de rampes et d'ascenseurs pour les supporters à mobilité réduite, la mise à disposition d'interprètes en langue des signes et l'aménagement de sièges spéciaux pour les personnes en situation de handicap".

A l'entrée du match amical à Berlin, la délégation a constaté que de très jeunes enfants étaient autorisés à entrer avec leurs parents. Il n'a pas été possible de savoir sur place s'il existait un âge minimum légal ou réglementaire et, le cas échéant, quel était cet âge.

De plus, en lisant le document du Règlement des stades de l'UEFA EURO 2024, la délégation a également remarqué que les spectateurs sont tenus d'être assis pendant le match - aucune place debout n'est autorisée dans les stades du tournoi -, cependant, il n'est pas nécessaire que les spectateurs prennent la place pour laquelle ils ont acheté le billet.

- **Commentaires**

Tous les stades, points de rencontre des supporters, zones de supporters et parcours de supporters devraient avoir des normes de service similaires, notamment en termes d'installations sanitaires et de rafraîchissements, et prendre en considération les risques liés aux conditions météorologiques pendant les jours de match - par exemple, fournir suffisamment d'unités paramédicales, de volontaires et d'eau fraîche en cas de températures élevées.

Pour des raisons de sécurité, il devrait exister une règle claire empêchant les enfants de moins de 5 ou 6 ans d'entrer dans les stades du tournoi.

En outre, pour les mêmes raisons, il devrait exister une règle obligeant les spectateurs à utiliser la place pour laquelle ils ont acheté un billet.

Recommandation 21 - Les autorités fédérales allemandes et la société EURO 2024 GmbH devraient garantir des normes de service similaires à l'intérieur et à l'extérieur des stades, notamment en termes d'inclusivité, d'installations sanitaires et de rafraîchissements pendant le tournoi. (statut : important)

Recommandation 22 - Il conviendrait d'envisager l'adoption des normes UEFA/CAFE et des normes du Comité international paralympique (CIP) énumérées ci-dessous et que tous les stades existants réalisent un audit d'accessibilité afin de permettre l'élaboration d'un plan d'action pour les améliorations visant à accroître la diversité et l'égalité. (statut : important)

a) Norme UEFA/CAFE

<https://www.cafefootball.eu/en/access-all>

b) Norme CIP

https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/130902143349868_IPC+Accessibility+Guide_2nd+EDITION_FINAL.

Intention

5. *Les Parties veillent à ce que les dispositifs opérationnels mis en place dans les stades soient complets, prévoient une liaison effective avec la police, les services d'urgence et les organismes partenaires, et comprennent des politiques et des procédures claires concernant les questions susceptibles d'avoir une incidence sur la gestion de la foule et les risques connexes d'atteinte à la sécurité et à la sûreté, et notamment :*

Conformité

- **Observations**

On ne sait pas si le gouvernement allemand et EURO 2024 GmbH rédigeront des "déclarations d'intention" définissant les rôles et les responsabilités de la police et du personnel chargé de la gestion de la sécurité.

- **Commentaires**

En ce qui concerne les rôles et les responsabilités des différentes autorités compétentes à l'intérieur du stade et dans la zone Ex, qui peut être un mélange de zones publiques et privées à l'extérieur du stade, il est important de s'assurer qu'ils sont convenus et écrits, et, en particulier, le transfert des responsabilités à la police en cas d'incident d'ordre public ou criminel, afin qu'ils puissent être clairement compris par toutes les parties.

Recommandation 23 - Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient convenir d'un système de "déclarations d'intention" définissant clairement les rôles et les responsabilités de la police et du personnel chargé de la gestion de la sécurité, ainsi que les modalités de transfert de la responsabilité générale à la police en cas d'incident grave. (statut : essentiel)

Recommandation 24 - Les autorités compétentes devraient identifier et mettre en œuvre des systèmes garantissant une formation adéquate et appropriée, tant au niveau théorique que pratique, pour ces responsables de la sécurité, superviseurs et stadiers, et établir, documenter et suivre des procédures garantissant que ceux qui ont été formés sont ensuite évalués comme étant compétents pour effectuer les tâches qui leur ont été attribuées. (Voir <https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommandations>, Appendice 33) (statut : important)

Recommandation 25 - La délégation recommande la création d'un réseau national permettant aux responsables de la sécurité dans les stades d'échanger des informations ainsi que de partager leur expertise et leurs bonnes pratiques. (ESSMA, l'European Stadium & Safety Management Association est le réseau européen pour cette pratique <http://www.essma.eu/>.) (statut : souhaitable)

a. L'utilisation d'engins pyrotechniques

Conformité

- **Observations**

Comme indiqué dans la réponse de l'Allemagne au questionnaire T-S4 de suivi de 2022, " les ministres de l'Intérieur des États fédéraux, en coopération avec la DFB et la Ligue allemande de football (DFL), ont adopté une recommandation d'action nationale visant à empêcher l'introduction d'engins pyrotechniques dans les enceintes sportives ". Jusqu'à présent, cette recommandation d'action n'a pas été publiée. Elle est actuellement mise en œuvre à l'échelle nationale. Les résultats de cette mise en œuvre sont attendus pour 2023".

En outre, la DFB adopte une politique en trois étapes pour traiter les engins pyrotechniques lancés sur le terrain, ce qui est conforme à la politique de l'UEFA. La DFB et la police cherchent à identifier les auteurs individuels dans les tribunes, grâce aux systèmes de vidéosurveillance, et appliquent généralement des sanctions aux clubs.

- **Commentaires**

L'adoption d'une recommandation d'action visant à prévenir l'utilisation d'engins pyrotechniques à l'intérieur des enceintes sportives au niveau fédéral est une bonne pratique, car elle fixe des normes de procédure pour les forces de police dans ce domaine.

Il est également important que toutes les associations nationales appliquent la même politique et forment leurs équipes à la gestion des engins pyrotechniques lancés sur le terrain. Il est également important que les services de sécurité privée, les pompiers et les autres parties prenantes concernées connaissent et appliquent ces procédures de sécurité.

Sur le plan préventif, l'UEFA et la DFB devraient lancer une campagne de sensibilisation à l'intention des spectateurs, afin de décourager l'utilisation d'engins pyrotechniques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des stades, avant et pendant le tournoi.

Sur le plan répressif, les sanctions doivent, dans la mesure du possible, être appliquées aux auteurs individuels et non à leur groupe de supporters ou à leur club.

L'organisateur du tournoi doit également éviter d'utiliser des engins pyrotechniques, des feux d'artifice ou d'autres dispositifs similaires lors de la cérémonie d'ouverture ou d'autres événements spéciaux, même s'ils sont contrôlés par les pompiers, afin de donner l'exemple aux spectateurs.

Les autorités allemandes et UEFA EURO 2004 GmbH devraient également évaluer les risques liés aux nouveaux modes d'utilisation des engins pyrotechniques, tels que les allumages à distance.

Les autorités policières allemandes devraient également intensifier leur coopération avec leurs homologues nationaux, EUROPOL et INTERPOL, afin de s'attaquer aux réseaux internationaux de production, de distribution et de vente d'engins pyrotechniques.

Recommandation 26 - Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient lancer une campagne publique, avant et pendant le tournoi, pour sensibiliser les supporters aux risques liés à l'utilisation d'engins pyrotechniques lors des matches de football, conformément aux études scientifiques récentes sur la question (https://www.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/Stadium&Security/02/48/11/68/2481168_DOWNLOAD.pdf). (statut : important)

Recommandation 27 - Les autorités compétentes devraient prendre des mesures préventives pour tenter d'empêcher l'utilisation d'engins pyrotechniques dans le stade lors des matches de l'UEFA EURO 2024. (statut : important)

Recommandation 28 - Pour les matches de l'UEFA EURO 2024, tous les pompiers, les fonctionnaires de police, les stadiers, la sécurité privée, le personnel du stade et toutes les autres personnes travaillant dans le stade, en particulier les principaux décideurs, devraient être informés et formés sur la politique et les lignes directrices de l'UEFA en matière de pyrotechnie et sur les mesures qu'ils doivent prendre pour s'assurer que les procédures appropriées sont utilisées et que les mesures appropriées sont prises pour garantir la sécurité de toutes les personnes si des incidents pyrotechniques se produisent lors des matches de l'UEFA EURO 2024. (statut : important)

b. les comportements violents et autres comportements interdits

Conformité

- **Observations**

Au niveau national, même si le nombre d'incidents violents dans et autour des stades de football a considérablement augmenté dans les compétitions du championnat national allemand depuis la pandémie, atteignant ou dépassant dans certains cas les chiffres de la période pré-pandémique, cette augmentation est plus concentrée dans trois clubs de la partie orientale de l'Allemagne.

Les autorités allemandes et d'autres pays ont également observé l'utilisation croissante de drones au-dessus et autour des sites sportifs, parfois avec des intentions non malveillantes, parfois avec des intentions malveillantes.

- **Commentaires**

L'UEFA a informé la délégation que la politique en matière d'alcool établie pour le tournoi autorisera la vente et la consommation de boissons alcoolisées d'un maximum de 5⁰ à l'intérieur

des stades. Ce niveau était de 2⁰ lors de la Coupe du Monde de la FIFA 2006. Les risques potentiels de violence et de désordre à l'intérieur et à l'extérieur des stades devraient être pris en compte par l'UEFA et les autorités publiques.

Les statistiques récentes montrant que l'augmentation des incidents est concentrée sur trois clubs de l'Allemagne de l'Est, les autorités sportives et la police devraient adopter des mesures préventives et dissuasives ciblées sur les supporters à risque de ces clubs.

Le fait que l'Allemagne privilégie les interdictions de stade de nature commerciale, appliquées par les autorités sportives, semble être une bonne pratique, en ce sens qu'elles sont appliquées plus rapidement, tout en garantissant le droit de faire appel auprès d'un tribunal.

En ce qui concerne le tournoi, outre les campagnes publiques existantes visant à prévenir la violence des spectateurs, les autorités allemandes devraient tirer parti de la politique de l'UEFA en matière de billetterie et de la coopération policière internationale pour empêcher les personnes interdites d'acheter des billets et de se rendre en Allemagne.

En ce qui concerne l'utilisation croissante des drones, que ce soit au-dessus ou autour des stades, les autorités allemandes devraient utiliser des unités de police spécialisées dans toutes les villes hôtes pour dissuader l'utilisation de ces appareils et intervenir rapidement et de manière exemplaire. L'expérience policière internationale devrait également être bénéfique pour les autorités policières allemandes.

D'autres menaces et risques nouveaux ou renouvelés auxquels il convient de faire face sont la cybercriminalité, le NBCRE (nucléaire, biologique, chimique, radiologique et explosif), la criminalité organisée transnationale et le terrorisme, puisque ce troisième événement international majeur et ses nombreuses cibles faciles constituent une opportunité pour les auteurs de ces actes.

Recommandation 29 - Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient adopter des politiques efficaces pour prévenir, dissuader et répondre aux comportements violents, notamment par le biais de campagnes publiques. (statut : essentiel)

c. les comportements racistes et autres comportements discriminatoires

Conformité

- **Observations**

Comme mentionné dans la réponse allemande au questionnaire T-S4 de suivi de 2022, le " Comité du Bureau pour la lutte contre le racisme et l'extrémisme de droite " a présenté son rapport final en 2021. Ce rapport " décrit les mesures et les projets du BMI. Ce ministère est chargé de mettre en

œuvre l'ensemble des mesures proposées. En outre, le Plan d'action national contre le racisme a été présenté le 15 mars 2022 et comprend des mesures punitives et préventives".

Par ailleurs, comme mentionné dans la réponse au questionnaire de suivi susmentionnée, " l'Agence fédérale pour l'éducation civique (une agence exécutive du BMI), prévoit de mettre en œuvre un projet en lien avec l'UEFA EURO 2024, en coopération avec une organisation de la société civile, en utilisant les stades comme des espaces d'apprentissage extrascolaires pour l'éducation civique ". D'autres projets seront consacrés au thème du discours de haine dans le sport. Par exemple, un symposium sera organisé sur le sport et la démocratie, qui traitera également des droits humains et de la discrimination dans le sport.

Au niveau national, même si le nombre d'incidents racistes et autres discriminations a augmenté dans les stades de football et autour de ceux-ci, il existe plusieurs campagnes nationales et de l'UEFA - comme la campagne "RESPECT" - visant à prévenir le racisme, l'antisémitisme, l'antimusulman, l'homophobie et d'autres comportements discriminatoires.

- **Commentaires**

Il est significatif que le BMI dispose d'un ensemble de mesures à mettre en œuvre au niveau fédéral pour prévenir et combattre le racisme et l'extrémisme, et qu'un plan d'action national contre le racisme soit en cours de mise en œuvre. Il serait important de suivre leur mise en œuvre et leur impact.

Les campagnes publiques nationales et de l'UEFA devraient également être menées pendant le tournoi, peut-être de manière plus efficace et plus visible, si possible en coopération avec les organisations de supporters.

Les autorités allemandes devraient également tirer profit du projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe sur la " lutte contre le discours de haine dans le sport ", dont l'Allemagne est partenaire. De même, les autorités allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient prendre en considération les bonnes pratiques adoptées par la FIFA et la FIFPRO pour lutter contre le discours de haine en ligne lors de la Coupe du monde de la FIFA, Qatar 2022.

Recommandation 30 - Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient mettre en œuvre les plans d'action nationaux et adopter ou améliorer les campagnes publiques visant à prévenir tout comportement raciste ou autre comportement discriminatoire pendant le tournoi, notamment en bénéficiant de la campagne du projet conjoint UE-CoE sur la "Lutte contre le discours de haine dans le sport", dont l'Allemagne est partenaire, ainsi que des conseils et de l'assistance d'organisations internationales qui ont l'expérience de la rédaction et de la mise en œuvre de tels programmes (ex : FARE). (statut : important)

Recommandation 31 - Les autorités compétentes devraient recourir à la législation et élaborer des plans de contingence pour lutter contre tout comportement raciste ou discriminatoire dans les stades. Il convient également de reconnaître l'importance de l'éducation dans la résolution de ce problème en développant des programmes éducatifs de sensibilisation. (statut : important)

Recommandation 32 - Pour les matches de l'UEFA EURO 2024, tous les policiers, stadiers, agents de sécurité privée et personnel du stade déployés ou susceptibles d'être déployés dans l'enceinte du stade, en particulier les principaux décideurs, devraient être informés et formés aux lignes directrices de l'UEFA et à l'action requise pour s'assurer que les procédures appropriées sont utilisées et que les mesures adéquates sont prises si des incidents de racisme ou de discrimination se produisent lors des matches de l'UEFA EURO 2024. (statut : important)

Recommandation 33 - Les autorités compétentes devraient mettre en place des mesures pour refuser l'entrée dans le stade aux spectateurs qui affichent ou portent sur eux des tracts, symboles ou bannières racistes ou d'autres formes de discrimination, et que les autorités compétentes continuent d'appliquer la tolérance zéro à l'égard de tout type de discrimination à l'intérieur du stade, des zones de supporters et des espaces publics pendant l'UEFA EURO 2024 et au-delà. (statut : important)

Intention

- 6. Les Parties font obligation aux organismes compétents de veiller à ce que l'ensemble des personnels, publics et privés, chargés de faire en sorte que les matches de football et autres manifestations sportives soient sécurisés, sûrs et accueillants, disposent des équipements et aient reçu la formation nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité et de façon appropriée.*

Conformité

- Observations**

Au niveau fédéral et au niveau des États fédéraux, les forces de police sont bien formées, équipées et expérimentées pour faire face à des événements nationaux et internationaux majeurs.

Les uniformes, l'équipement, la formation et les tactiques de la police font l'objet d'une approche harmonisée dans les 16 États fédéraux.

- **Commentaires**

Même si les forces de police sont bien formées et équipées, en ce qui concerne la gestion de la sûreté, le manque de candidats aux postes de stadiers, les différentes exigences en matière de sélection et la nécessité de les former de manière adéquate en temps voulu, ainsi que le recrutement et la formation des 16 000 volontaires prévus, suscitent des inquiétudes.

Étant donné qu'il s'agit du troisième grand événement sportif international, qui devrait attirer quelque 10 millions de spectateurs étrangers, le personnel de sécurité public et privé et les bénévoles devraient être formés à l'anglais et à d'autres langues courantes, afin de faciliter le dialogue et la communication avec les supporters.

L'EURO 2024 GmbH prévoit d'engager des entreprises privées pour assurer la sécurité et le service des zones de supporters et autres zones similaires. Il devrait y avoir une politique commune concernant l'assurance qualité des entreprises privées chargées de la sécurité et des services dans les zones de supporters. En outre, leurs rôles et responsabilités devraient être établis par des accords écrits sur l'enceinte.

Recommandation 34 - Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient équiper et former la police, les stadiers et les bénévoles de manière appropriée, à savoir en langues étrangères. (statut : important)

Recommandation 35 - La délégation recommande qu'un document ou un plan d'assistance stadiaire soit élaboré pour chaque événement, qui contienne les rôles et responsabilités respectifs de la police, des stadiers, des bénévoles, des sociétés de sécurité, ainsi que les compétences attendues de chaque praticien. (voir <https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations>, Annexe A, Appendice 41) (statut : important)

Recommandation 36 - Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient s'assurer de la qualité des entreprises privées qui assureront la sécurité et les services dans les zones de supporters et autres zones similaires. (statut : important)

Article 6 - Sécurité, sûreté et services dans les lieux publics

Intention

1. *Les Parties encouragent la collaboration entre tous les organismes et parties prenantes associés à l'organisation d'événements liés au football et à d'autres sports dans des espaces publics, notamment les collectivités locales, la police, la population et les entreprises locales, les représentants des supporters, les clubs de football et les associations nationales, pour ce qui est notamment :*

- a. *d'évaluer les risques et de préparer des mesures préventives appropriées afin de limiter les perturbations et de rassurer la population et les entreprises locales, en particulier celles à proximité du lieu où se déroule la manifestation ou des lieux de retransmission publique ;*

Conformité

• Observations

Comme mentionné dans la réponse allemande au questionnaire T-S4 de suivi de 2022, " afin de renforcer encore la sécurité dans les stades, depuis 2016, certains États fédéraux ont poussé à une coopération plus importante et meilleure entre les clubs, les SLO, la police locale, les autorités chargées de l'ordre public et les sociétés de transport locales en créant ce que l'on appelle les alliances de stade. L'objectif est d'établir de telles alliances de stade dans tout le pays".

Dans le cas de Berlin, les populations et les entreprises locales se sont habituées à accueillir régulièrement de grands événements et semblent accepter cette situation comme normale et positive en général.

Il semble, toujours dans le cas de Berlin, qu'il n'y ait pas de dispositions spécifiques ou de lignes de communication dédiées avec la population locale et les entreprises locales pour les impliquer dans les différents stades de la planification et de la réalisation des matches, des rassemblements de supporters à travers la ville et des événements parallèles.

Deux autres questions importantes sont les événements parallèles - prévus ou inattendus - qui nécessitent un déploiement policier important, en particulier les jours de match, et les travaux publics dans les villes hôtes et sur les principaux itinéraires reliant les principales villes du pays, qui ne devraient pas perturber de manière significative la mobilité des spectateurs et des touristes.

L'Allemagne étant un pays très central au cœur du continent européen, on s'attend à ce que plusieurs milliers de spectateurs et de touristes voyagent quotidiennement en voiture, en train ou en avion depuis leur pays d'origine jusqu'à une ville allemande, le jour du match, et rentrent chez eux le même jour. Cela pose d'importants défis aux forces de police, notamment à la Police fédérale, aux organismes de gestion du trafic routier et aux opérateurs de transport.

La police de Berlin a informé la délégation qu'il existe des mécanismes locaux de coordination qui lui permettent de planifier et de demander des ressources, tant pour les événements planifiés que pour les événements secondaires inattendus dans la ville et dans l'État. En cas de besoin, elle peut faire appel à des policiers volontaires, mais la délégation n'a pas pu savoir s'il s'agissait de retraités ou de policiers en service actif. D'autre part, et comme d'habitude, ils peuvent demander des policiers d'autres régions du pays.

Dans le cas de Berlin, le stade olympique est situé dans un parc à l'extérieur de la ville, avec de nombreux espaces ouverts autour, ce qui est rassurant en termes de gestion des foules et de mobilité. Cependant, lorsque la délégation a assisté au match amical un samedi soir, elle a remarqué qu'il était nécessaire d'apporter des améliorations significatives en termes d'éclairage public et de signalisation, afin de faciliter la mobilité des piétons, en particulier des personnes handicapées.

La délégation a remarqué que les spectateurs étaient fouillés au corps après avoir franchi les tourniquets. On lui a dit que la raison en était d'éviter une concentration excessive de personnes à l'extérieur. On suppose que cette procédure est spécifique aux matches de l'équipe nationale et on s'attend à ce qu'elle soit différente pendant le tournoi. Quoi qu'il en soit, la fouille corporelle à l'intérieur du périmètre du stade soulève des questions de sécurité et devrait être revue.

La délégation a également constaté des problèmes de mobilité à proximité du stade, à la fin du match, en particulier d'importants embouteillages. Cela devrait nécessiter plus de personnel policier et municipal sur place, pour gérer le trafic et informer les gens sur les itinéraires alternatifs. Les deux stations de métro sont assez éloignées du stade et il est nécessaire de renforcer la signalisation, en particulier pour les spectateurs étrangers.

- **Commentaires**

Les alliances de stades mentionnées ci-dessus, qui favorisent un partenariat pluri-institutionnel au niveau local, sont une bonne pratique qui mérite d'être diffusée à l'échelle nationale, même si on ne connaît pas son niveau actuel de mise en œuvre et son impact réel.

Pour le tournoi, il convient d'adopter une approche commune de partenariat local dans les dix villes hôtes, afin d'impliquer activement les autorités municipales, la police, les populations et les entreprises locales, les représentants des supporters, les clubs de football et les associations nationales dans la sécurité, la sûreté et les services. La priorité devrait être accordée aux événements organisés les jours de match, à savoir les points de rencontre des supporters, les «fan zones» et les «fan walks», ainsi que les principales lignes de transport public menant aux stades, qui auront un impact majeur sur les habitudes des citoyens ordinaires et des entreprises.

En outre, et en particulier dans le cas de Berlin, il est nécessaire de disposer d'un éclairage public et d'une signalisation autour du stade, ainsi que d'une meilleure gestion de la circulation à la fin du match.

Recommandation 37 - Les autorités allemandes devraient garantir une approche de partenariat dans les dix villes hôtes, afin d'impliquer activement les autorités municipales, la police, les populations locales et les entreprises, les représentants des supporters, les clubs de football et les associations nationales dans la sécurité, la sûreté et les services. (statut : essentiel)

Recommandation 38 - Les autorités compétentes devraient :

- a. **examiner et déterminer le régime approprié de fouille avant l'entrée à appliquer pendant le tournoi et les mesures nécessaires pour atténuer les retards à l'entrée (par exemple, une signalisation efficace en route vers les stades, des communications explicatives aux supporters visiteurs, des divertissements d'avant-match, etc.) ;**
- b. **envisager la réponse à adopter si les retards à l'entrée entraînent des risques pour la sécurité ;**
- c. **une fois que les dispositifs ont été examinés, le résultat devrait figurer dans les plans de secours du stade désignant la responsabilité de déterminer s'il convient ou non d'affaiblir les contrôles de sécurité en cas d'apparition d'un scénario de sécurité ; et**
- d. **comme pour les autres plans de secours, les dispositifs devraient faire l'objet d'un exercice de simulation pluri-institutionnel. (statut (essentiel))**

Recommandation 39 - Les autorités compétentes devraient mettre en place un système d'information pour communiquer les éléments suivants :

- a. **Aux entrées de la fan zone : heure d'entrée prévue (file d'attente + contrôles de sécurité), semblable à ce que l'on trouve dans les aéroports (statut : essentiel) ; et**
- b. **En ville : informer les supporters lorsque la fan zone atteint sa capacité maximale, afin d'éviter les files d'attente importantes et les problèmes qui en découlent. (statut : essentiel)**

Intention

- b. *de créer un environnement sécurisé, sûr et accueillant dans les espaces publics prévus pour le rassemblement des supporters avant et après la manifestation, ou dans les lieux où il est à prévoir que les supporters se rendront de leur propre initiative, et le long des voies d'accès à destination et en provenance de la ville et/ou du stade.*

Conformité

• **Observations**

Comme il y aura beaucoup plus de supporters (10 millions) que de billets disponibles (2,8 millions), il est nécessaire d'occuper les supporters sans billets dans les zones réservées aux supporters et les zones similaires prévues dans les villes hôtes et dans d'autres villes du pays qui prévoient d'organiser ces zones de visionnage public.

C'est pourquoi la gestion des foules et la qualité de la sécurité, de la sûreté et des services dans ces espaces publics sont de la plus haute importance pendant ce tournoi.

La délégation a remarqué que les deux points de rencontre prévus à deux endroits centraux de Berlin pourraient être insuffisants pour le nombre de supporters attendus, même s'il existe une certaine flexibilité en termes d'expansion de l'espace disponible. Par conséquent, les calculs de l'espace et de la capacité maximale sécurisée pourraient devoir être revus, afin d'éviter les problèmes de gestion et de contrôle des foules les jours de match.

La fan zone sera située dans le parc principal Tiergarten, qui dispose d'une vaste zone, et plusieurs points d'entrée et de sortie sont prévus. Cependant, la majeure partie de cette zone est boisée, ce qui limite la visibilité de l'écran principal. Cela conduira probablement les gens à se concentrer près de l'écran principal, pour regarder les matches dans de bonnes conditions, ce qui posera d'importants problèmes de gestion des foules.

À Berlin, la fan zone menant de la zone des supporters au stade est assez longue et large, avec la possibilité d'utiliser plus d'espace autour, si nécessaire. Les autres villes hôtes devraient également prévoir une «fan walk» similaire, avec les conditions nécessaires pour gérer efficacement la foule.

L'Allemagne dispose d'une offre de transports publics très efficace. Berlin, en particulier, dispose d'un réseau de transports publics étendu et diversifié, qui permet aux visiteurs de circuler facilement dans la ville. Un billet combiné match - transports publics est prévu pour faciliter la mobilité des supporters étrangers, ce qui peut être considéré comme une bonne pratique.

La police locale se coordonnera avec les sociétés de transport pour assurer une circulation adéquate de la foule, notamment vers et depuis les stations de métro et les gares ferroviaires, en particulier à la fin des matches.

Il ne faut pas oublier que la perception qu'ont les spectateurs de l'expérience de l'événement est souvent guidée par l'expérience qu'ils ont vécue en se rendant sur le lieu de l'événement et en revenant.

- **Commentaires**

Étant donné qu'un grand nombre de supporters sans billet est attendu pour le tournoi, toutes les villes hôtes et autres qui prévoient d'avoir des espaces de visionnage public devraient s'assurer que ces lieux de rassemblement massif de supporters ont une capacité d'accueil sécurisée et répondent aux normes minimales de sécurité et de services.

Recommandation 40 - Les autorités locales et EURO 2024 GmbH devraient veiller à ce que il y ait suffisamment de zones pour les supporters, de points de rencontre pour les supporters et de promenades pour les supporters, et que des dispositions efficaces soient prises pour gérer les foules. Des préparatifs appropriés en matière de sécurité et de sûreté devraient être mis au point. Pour parer à l'éventualité que des supporters rivaux se rassemblent à proximité immédiate, d'autres emplacements de repli devraient être identifiés pour fournir des zones distinctes où les supporters rivaux pourraient se rassembler afin de contribuer à la gestion des risques éventuels. (statut : essentiel)

Recommandation 41 - Les autorités locales et EURO 2024 GmbH devraient veiller à ce que les zones destinées aux supporters et les points de rencontre soient conçus de manière à permettre des conditions confortables pour le nombre de visiteurs attendus aux heures de pointe. Étant donné que les supporters peuvent rester dans la zone pendant plusieurs heures, il convient de tenir compte de l'espace de confort supplémentaire nécessaire pour permettre aux supporters de s'asseoir ou de se rafraîchir pendant qu'ils se trouvent dans la zone. La conception doit s'appuyer sur des principes de modélisation des foules, qui doivent permettre de prévoir les principales zones d'observation et d'autoriser les déplacements transversaux des supporters. Les points d'entrée et de sortie doivent être conçus selon les mêmes principes et la direction doit être donnée par une signalisation bien placée. (statut : essentiel)

Recommandation 42 - Des effectifs suffisants devraient être déployés pour garantir que les grands couloirs restent accessibles pour passer d'un écran de télévision à l'autre, afin d'éviter un encombrement important autour des écrans les plus proches des principaux points d'entrée. (statut : important)

Recommandation 43 - En ce qui concerne les zones de visionnage public ouvertes, des conseils détaillés et des bonnes pratiques sur les dispositions préparatoires et opérationnelles sur les zones de visionnage public à grande échelle sont énoncés dans la recommandation Rec (2021) 1 du Comité de Saint-Denis. (statut : important)

Recommandation 44 - Les autorités compétentes devraient tenir compte des bonnes pratiques contenues dans la recommandation Rec (2021) 1 du Comité de Saint-Denis lors de l'élaboration des plans relatifs aux zones de supporters organisées et spontanées et à l'observation du public depuis les zones de supporters. (statut : important)

Recommandation 45 - Les autorités allemandes et EURO 2024 GmbH devraient se doter d'un plan de mobilité efficace, notamment en facilitant la circulation des supporters dans les réseaux de transports publics des villes hôtes et à l'intérieur du pays. (statut : essentiel)

- **Observations**

Lors de la réunion d'information avec la police de Berlin, la question des difficultés à obtenir une autorisation pour les marches de supporters a été abordée. La discussion a mis en évidence les complexités liées à l'obtention d'une autorisation pour les marches de supporters organisées.

- **Commentaires**

Dans certains cas, l'expérience a montré que le fait de ne pas disposer de la flexibilité nécessaire pour répondre aux intentions de marche des supporters tout en pratiquant la "facilitation dans les limites" - c'est-à-dire en démontrant la capacité à les aider dans leurs aspirations légitimes tout en guidant les itinéraires conformément à nos exigences en matière de planification et d'ordre public

- peut conduire à un résultat potentiellement plus grave. Les supporters peuvent avoir recours à des marches non autorisées, causant des contraintes supplémentaires aux autres citoyens, si leurs intentions légitimes ne sont pas prises en compte dans les limites établies. En fin de compte, cela peut conduire à des problèmes d'ordre public.

Recommandations 46 - Les autorités allemandes devraient envisager la mise en œuvre d'une disposition légale spéciale et temporaire pour l'événement UEFA EURO 2024 afin de faciliter un processus plus rapide d'autorisation des marches de supporters, répondant aux aspirations légitimes des supporters tout en assurant une planification efficace et le maintien de l'ordre public. (statut : important)

Article 7 - Plans de secours et d'intervention en cas d'urgence

Intention

Les Parties veillent à ce que des plans pluri-institutionnels de secours et d'intervention en cas d'urgence soient établis et à ce que ces plans soient testés et perfectionnés au cours d'exercices conjoints réguliers. Les cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux précisent à quel organisme il incombe de décider de l'organisation des exercices, de les diriger et de les valider.

Conformité

- **Observations**

Au stade olympique de Berlin, la DFB a brièvement présenté la salle de commandement et de contrôle et a mentionné la bonne pratique consistant à organiser des exercices de simulation communs et des réunions de gestion de crise et de communication de crise.

Bien que la loi fédérale prévoie la nécessité de disposer de plans de secours, la délégation n'a pas pu déterminer clairement si chacun des dix stades du tournoi disposait de plans de secours, de même que les zones réservées aux supporters, les 24 camps de base des équipes et les autres locaux concernés.

Comme dans d'autres secteurs d'activité, les cyberattaques et l'utilisation illicite de certains systèmes technologiques, tels que le système de billetterie de l'UEFA, se sont multipliées. L'UEFA a fait état de 120 millions de demandes de billets qui, si elles n'étaient pas détectées, se retrouveraient sur le marché noir. Seules 20 millions de ces demandes ont été faites par des personnes réelles. À l'avenir, pour chaque demande de billet, l'UEFA pourrait demander le paiement de 5 euros, afin de prévenir la fraude.

- **Commentaires**

Il est important que les responsables de la sécurité collaborent avec la police, les services d'urgence et les autres organismes locaux compétents pour élaborer des plans de secours complets et pluri-institutionnels dans les dix stades du tournoi, ainsi que dans les zones réservées aux supporters, dans les 24 camps de base des équipes et dans d'autres lieux pertinents, et qu'ils soient testés et affinés lors d'exercices conjoints.

En outre, il va sans dire que les technologies nouvelles et avancées actuellement à notre disposition, des billets électroniques aux drones en passant par l'intelligence artificielle, ouvrent un large éventail de possibilités pour améliorer la qualité de la sécurité, de la sûreté et des services, mais aussi un large éventail de risques et de menaces potentielles qu'il convient de prévenir et d'atténuer. Il est notamment important d'assurer la continuité des activités, grâce à des systèmes redondants, en cas de défaillance des systèmes électroniques. C'est le cas, par exemple, de la billetterie électronique et des tourniquets dans les stades, pour lesquels il faut prévoir un plan B en cas de panne de courant ou de cyber-attaque.

Recommandation 47 - Un registre des risques mettant en évidence tous les risques perçus liés au tournoi devrait être élaboré. Ce registre devrait présenter clairement tous les risques identifiables, leurs causes, leur impact et les moyens de les atténuer. Le registre devrait également identifier qui est responsable de la gestion de tous les risques. (statut : important)

Recommandation 48 - Une structure de commandement et de contrôle détaillée devrait être établie afin de préciser le rôle de chaque partie à l'opération de gestion de la sécurité et ses responsabilités spécifiques. Cela est considéré comme essentiel pour développer une structure hiérarchique claire permettant de savoir qui est responsable de l'événement. Voir [https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations#%22133417550%22_\(0\)}](https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations#%22133417550%22_(0)}) - [Annexe A](#). Tous les décideurs clés doivent se trouver dans la même pièce (statut : important).

Recommandation 49 – Le responsable de la sécurité devrait collaborer avec la police, les services d'urgence et d'autres organismes locaux compétents, afin d'élaborer des plans complets de secours et d'intervention pluri-institutionnels, dans les stades et autres locaux concernés, et de les tester et de les affiner dans le cadre d'exercices sur table pluri-institutionnels. (statut : essentiel)

Recommandation 50 - Une fois élaborés, les plans de secours de chaque stade devraient être testés dans le cadre d'exercices sur table pluri-institutionnels destinés à identifier toute lacune dans les dispositifs de secours. Ces exercices devraient impliquer toutes les parties participant à l'organisation de l'événement et comporter une sélection de scénarios différents susceptibles de se produire avant, pendant ou après un match. (statut : essentiel)

Recommandation 51 - Les organes compétents devraient veiller à ce que les procédures fondées sur les technologies, comme la billetterie et l'accréditation, disposent d'un système

redondant pour assurer la continuité des activités, afin d'atténuer l'impact des défaillances techniques ou des cyberattaques. En particulier, en ce qui concerne les systèmes d'entrée électroniques, la direction du stade devrait mettre au point un système de sauvegarde robuste à utiliser en cas de défaillance du système. (statut : essentiel)

Article 8 – Relations avec les supporters et la population locale

Intention

1. *Les Parties encouragent tous les organismes à élaborer et à mettre en œuvre une politique de communication proactive et régulière avec les principales parties prenantes, y compris les représentants des supporters et la population locale, fondée sur les principes du dialogue et visant à susciter un esprit de partenariat, à établir une coopération positive et à trouver des solutions aux problèmes qui risquent de se poser.*

Conformité

- **Observations**

Les différents organes de coordination déjà établis ou à établir, aux niveaux fédéral, des Etats fédéraux et local, du Comité national de coordination (NKA) aux groupes de travail des villes hôtes, visent à garantir que toutes les parties prenantes concernées collaborent aux différentes étapes, de la planification à la mise en œuvre.

Différentes initiatives visant à assurer un dialogue et une communication efficaces sont envisagées, comme les traditionnelles ambassades de supporters et les référents-supporters des équipes nationales (TSLO), qui seront une réalité dans 7 à 10 fédérations nationales participantes.

Toujours dans le cadre du pilier "services", l'organisateur recrutera également quelque 16 000 volontaires, qui seront déployés dans les stades - 1 100 - et dans le centre-ville - 600 -, en moyenne, en prenant l'exemple de Berlin.

- **Commentaires**

Les supporters, les populations et les entreprises locales devraient être inclus dans les instances de coordination et de coopération fédérales, étatiques et locales, au moins à un certain stade, afin de leur donner un sentiment d'appartenance et de coresponsabilité.

Notamment, les populations et les entreprises locales, en particulier celles situées à proximité des stades, devraient être consultées dans le cadre du processus décisionnel des plans de sécurité et de mobilité des villes hôtes.

De tels événements majeurs ont un impact positif mais aussi négatif sur les activités quotidiennes des populations et des entreprises locales, et les autorités locales devraient tout mettre en œuvre pour atténuer les effets négatifs découlant de l'augmentation significative de la démographie pendant le tournoi.

Tous les citoyens allemands devraient également considérer ce tournoi comme leur événement "national", auquel ils participent et dont ils devraient bénéficier, et qui laisse un héritage en termes d'infrastructures, d'économie, de tourisme et de savoir-faire dans l'organisation de grands événements sportifs, sans parler de l'importance géopolitique et de la visibilité mondiale de ce type d'événement pour le pays.

En outre, l'événement ne devrait pas seulement profiter aux dix villes hôtes, mais au plus grand nombre de villes possible, qui devraient saisir cette occasion pour aménager des zones de visionnage public, organiser différents types d'événements et d'activités socioculturelles afin d'attirer les habitants et les visiteurs.

Ces événements parallèles sont particulièrement importants si l'on se souvient qu'un visiteur sur quatre n'a pas de billet et a besoin d'être divertie pendant son séjour en Allemagne.

Recommandation 52 - Les autorités compétentes devraient veiller à ce que les besoins des organisations de supporters soient pris en compte, de la planification à la réalisation du tournoi et des événements associés. (statut : important)

Recommandation 53 - Les ambassades de supporters se sont révélées être un outil efficace lors des précédents grands tournois sportifs et pourraient fournir à la fois des renseignements à la police, mais aussi de la communication aux supporters en visite. À cette fin, les autorités locales devraient se concerter étroitement avec FSE (Football Supporters Europe) et prendre note du projet de responsabilité sociale de l'UEFA "Respect Fan Culture - Fans Embassies at UEFA EURO 2024". (statut : important)

Recommandation 54 - Les autorités compétentes devraient fournir à tous les supporters en visite des informations claires, utiles et facilement accessibles, rédigées à la fois en anglais et dans la langue des supporters en visite. (statut : important)

Recommandation 55 - Les autorités compétentes devraient veiller à ce que les besoins des populations locales soient pleinement pris en compte dans la planification et l'organisation du tournoi, avec des événements et des initiatives connexes conçus et mis en œuvre pour rassurer toutes les populations locales et les encourager à participer aux festivités. (statut : important)

Recommandation 56 - Les autorités compétentes devraient procéder à un bilan post-événement de la coordination entre les pouvoirs publics, les organisateurs du tournoi et les organisations de supporters, afin d'élaborer des lignes directrices permettant de reproduire les bonnes pratiques lors d'autres tournois. (statut : important)

Intention

2. *Les Parties encouragent tous les organismes publics et privés et les autres parties prenantes, y compris la population locale et les représentants des supporters, à mettre sur pied ou à participer à des projets pluri-institutionnels à caractère social, éducatif, de prévention de la délinquance ou autres projets communautaires, destinés à favoriser le respect et la compréhension mutuels, notamment entre les supporters, les clubs et associations sportifs, et les organismes chargés de la sécurité et de la sûreté.*

Conformité

- **Observations**

Comme indiqué dans la réponse allemande au questionnaire de suivi de 2022, "il existe un certain nombre de projets locaux qui travaillent sur la base de la stratégie nationale sur le sport et la sécurité. En 1993, le Centre de coordination des projets de supporters (KOS), a été fondé pour guider et coordonner les projets socio-éducatifs des supporters et leur contenu, dans le cadre du travail avec la jeunesse, et pour aider à la mise en place de nouveaux projets de supporters".

En outre, "en 2010, un label de qualité pour les projets de supporters basé sur la stratégie nationale sur le sport et la sécurité a été introduit, visant à fournir aux projets socio-éducatifs de supporters de football en Allemagne un instrument d'assurance qualité". Cette initiative devrait également être considérée comme une bonne pratique, qui pourrait être reproduite dans d'autres pays.

- **Commentaires**

Le KOS, une structure de coordination fédérale consolidée, concentre les connaissances et l'expérience et assure une coordination et une approche à l'échelle nationale, ce qui devrait être considéré comme une bonne pratique nationale.

De même, le label de qualité pour les projets de supporters, qui est un instrument d'assurance qualité, devrait également être considéré comme une bonne pratique, qui pourrait être reproduite dans d'autres pays.

Recommandation 57 - Les autorités compétentes devraient soutenir, consulter et impliquer l'organisation du projet KOS et d'autres organisations similaires pertinentes dans l'élaboration et la fourniture de la stratégie de sécurité, de sûreté et de services pour l'UEFA EURO 2024. (statut : important)

Article 9 - Stratégies et opérations policières

Intention

1. *Les parties veillent à ce que les stratégies de maintien de l'ordre soient élaborées, régulièrement évaluées et affinées à la lumière de l'expérience et des bonnes pratiques nationales et internationales, et à ce qu'elles soient cohérentes avec l'approche globale et intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services.*

Conformité

• Observations

En Allemagne, les stratégies de maintien de l'ordre sont gérées en étroite collaboration par le ministère fédéral de l'Intérieur et de la Communauté avec les ministères de l'Intérieur des États (Länder). Les Länder ont la compétence d'adopter leurs propres stratégies et doctrines d'engagement en matière de police du football, qui prennent en considération les bonnes pratiques européennes. Au cours de la visite, il a été mentionné que les Länder ont une coopération très étroite en ce qui concerne le partage des ressources en cas d'événements majeurs, ce qui est une pratique régulière des forces de police concernées.

Recommandation 58 - Les autorités allemandes devraient planifier soigneusement les ressources policières nécessaires à la sûreté de l'UEFA EURO 2024 (y compris des réserves suffisantes) et assurer la coordination entre les Länder pour atteindre cet objectif. (statut : important)

• Observations

Les structures nationales de coordination et de coopération policière existantes peuvent assurer l'harmonisation nécessaire entre les 16 forces de police des États en termes de tactiques, de profil et d'équipements. Elles devraient adopter un profil bas et un seuil de tolérance raisonnable, et l'ajuster chaque fois que nécessaire, en utilisant l'équipement personnel d'ordre public approprié. L'approche 3D adoptée lors de la Coupe du Monde de la FIFA 2006 reste une procédure opérationnelle d'actualité.

Le groupe de projet policier "PG EM 2024", basé en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, coordonne la planification et l'organisation des opérations de police et élabore un cadre coordonné pour le déploiement des forces de police fédérales et étatiques.

- **Commentaires**

Il sera important de continuer à développer et à former l'approche 3D et, en particulier, le concept de désescalade, si possible par le biais d'exercices conjoints entre les différents services de police des États.

Recommandation 59 - Conformément aux bonnes pratiques européennes, pendant l'UEFA EURO 2024, les tactiques, le profil et l'équipement des services de police devraient être déterminés sur la base : d'analyses dynamiques continues des risques ; d'un déploiement graduel, l'équipement de protection n'étant utilisé qu'en cas de nécessité ; et d'interventions précoces, ciblées et proportionnées visant à prévenir l'escalade des risques. (statut : essentiel)

Recommandation 60 - Les autorités policières compétentes devraient continuer à développer et à former l'approche 3D et, en particulier, le concept de désescalade, si possible par le biais d'exercices conjoints entre les différentes forces de police des États. (statut : essentiel)

Intention

2. *Les Parties veillent à ce que les stratégies policières tiennent compte des bonnes pratiques, et notamment des suivantes : collecte de renseignements, évaluation continue des risques, déploiement en fonction des risques ; intervention proportionnée pour éviter une escalade des risques ou des troubles ; dialogue effectif avec les supporters et la population au sens large ; collecte de preuves des activités pénalement répréhensibles et communication de ces preuves aux autorités compétentes responsables des poursuites.*

Conformité

- **Observations**

La police allemande utilise un système fondé sur le renseignement qui s'appuie sur le travail des spotters ; cela se traduit de manière positive dans les évaluations des risques - tant initiales que continues - et dans le déploiement de la police. La délégation a observé le déploiement de la police pour le match à Berlin et peut conclure que des ressources suffisantes ont été allouées afin de couvrir toutes les zones pertinentes à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du stade. Les équipes de police chargées de la communication et du dialogue (composées de policiers qui ont reçu une formation spécifique à cet égard) sont régulièrement utilisées pour engager le dialogue avec les supporters.

Les policiers réguliers déployés ne portaient pas la tenue anti-émeute complète, ce qui aurait pu leur permettre d'engager plus facilement le dialogue avec les supporters en cas de besoin. Leur protocole de déploiement, qui comprenait des groupes de 8 à 10 policiers, peut constituer un obstacle à la communication avec les supporters, car ils peuvent être réticents à engager le dialogue

dans ce cas. Les policiers en uniforme devraient être encouragés à dialoguer avec les supporters pendant leur déploiement et, ce faisant, à contribuer à la mise en œuvre d'un environnement sécurisé et accueillant pour tous ceux qui assistent aux rencontres de football de l'UEFA EURO 2024.

Recommandation 61 - Les autorités policières allemandes devraient s'investir davantage dans l'adoption d'une politique de dialogue avec les supporters impliquant tous les policiers déployés. (statut : important)

- **Observations**

Les forces de police continueront à améliorer le dialogue et la communication avec les supporters, notamment par le biais des habituels "agents de police chargés de la communication", dotés de gilets facilement identifiables, mais aussi de véhicules spécialisés (voir ci-dessous le fourgon équipé de haut-parleurs).

Les forces de police allemandes ont l'intention d'acheter plusieurs véhicules spécialement préparés pour la communication avec le public, appelés "fourgons à haut-parleurs" (voir images ci-dessous). Ce véhicule est principalement utilisé par la police anti-émeute lors de rassemblements et de matches de football dans certaines villes. Des informations utiles peuvent être affichées sur les écrans et les haut-parleurs permettent à la police de communiquer avec un grand nombre de personnes rassemblées dans des lieux publics.



Légende : Fourgon haut-parleur de la police

- **Commentaires**

Il est reconnu qu'il est nécessaire d'améliorer le dialogue et la communication entre la police et la population. Les forces de police allemandes mettront en œuvre des procédures visant à renforcer cet aspect important de leur stratégie.

Un aspect important de la communication lors d'un tel événement international sera les compétences linguistiques des policiers. Il est également nécessaire d'investir davantage dans ce domaine de la formation policière.

Recommandation 62 - Les unités de police qui seront déployées pendant l'UEFA EURO 2024 devraient être encouragées à interagir de manière proactive avec les supporters et à adopter un comportement accueillant et amical à leur égard. (statut : important)

Recommandation 63 - Pour le tournoi de l'UEFA EURO 2024, les forces de police et les autres institutions locales devraient s'engager à ouvrir des canaux de communication avec les référents-supporters des équipes nationales et les supporters, conformément aux orientations énoncées dans la recommandation Rec (2021) 1, Annexe C – Services -, Appendix M - <https://rm.coe.int/annex-c-fr/1680a46008> -, et le Manuel de l'UE sur la liaison entre la police et les les supporters (12792/16). (statut : important)

Recommandation 64 – Les avis des supporters devraient être pris en compte dans le processus d'évaluation des risques avant chaque match. (statut : important)

Intention

3. *Les Parties veillent en outre à ce que le PNIF constitue une source nationale d'expertise concernant les opérations de police relatives au football, les mouvements de supporters et les risques connexes pesant sur la sécurité et la sûreté.*

Conformité

• Observations

Au cours de la visite, la délégation a pu observer que les dispositions du paragraphe 3 sont mises en œuvre par les autorités allemandes et qu'une vaste consultation est menée avec toutes les parties prenantes, conformément au modèle d'approche intégrée. L'expérience allemande à cet égard peut être considérée comme un modèle pour d'autres pays, compte tenu du caractère inclusif et de la disponibilité de toutes les parties prenantes à partager des informations.

Les relations entre la police et les supporters sont de la plus haute importance et l'expérience européenne acquise lors d'une série de grands tournois de football au cours de la dernière décennie a montré qu'encourager le personnel de police à adopter une approche accueillante et amicale à l'égard des supporters peut être une tactique de maintien de l'ordre efficace. L'adoption d'une telle politique peut poser des défis et des frustrations au personnel concerné, surtout s'il ne s'agit pas d'une procédure de routine et s'il doit gérer un assortiment varié de supporters en visite, de cultures différentes et parlant des langues diverses.

Pour que l'opération soit couronnée de succès, les autorités devraient investir dans la formation du personnel de police à l'utilisation de base des langues étrangères, en particulier l'anglais, qui est largement utilisé et compris par les supporters européens, et veiller à ce que des policiers polyglottes soient identifiés pour les activités de gestion des foules et la coopération avec les délégations de spotters étrangers.

Recommandation 65 - Les policiers qui seront déployés pour l'UEFA EURO 2024 devraient être formés à l'utilisation de la langue anglaise afin de faciliter le dialogue avec les supporters. (statut : important).

Recommandation 66 - Il devrait y avoir un dialogue structuré entre les représentants des supporters et les forces de police au niveau local et national, avec la participation de médiateurs ou de tierces parties, si nécessaire. (statut : important).

Recommandation 67 - La coopération efficace entre le PNIF, le KOS et le FSE allemands dans le cadre des préparatifs de l'UEFA EURO 2024 pourrait servir de base pour relancer le dialogue supporters/police en Allemagne. (statut : important).

Article 10 - Prévention et sanction des comportements répréhensibles

Intention

- 1. Les Parties mettent tout en œuvre pour réduire le risque que des individus ou des groupes participent à des actes de violence ou à des débordements, ou organisent de tels actes.*
- 2. Les Parties veillent à disposer, conformément au droit national et international, de mesures d'exclusion effectives, adaptées à la nature et au lieu du risque afin de décourager et de prévenir les actes de violence ou les débordements.*
- 3. Les Parties coopèrent, conformément au droit national et international, pour faire en sorte que les personnes qui commettent des infractions à l'étranger se voient infliger des sanctions appropriées, soit dans le pays où l'infraction a été commise, soit dans le pays où elles résident ou dont elles sont ressortissantes.*
- 4. S'il y a lieu, les Parties envisagent d'autoriser, conformément au droit national et international, les autorités judiciaires ou administratives compétentes à imposer des sanctions aux personnes qui ont provoqué des actes de violence liés au football et/ou des débordements, ou qui y ont contribué, avec la possibilité d'imposer des restrictions de voyage pour des manifestations de football organisées à l'étranger.*

Conformité

• Observations

Comme le mentionne le rapport national, "l'Allemagne dispose d'un système éprouvé de réglementation répressive et de prévention des dangers qui a fait ses preuves dans le traitement des

délinquants violents et des auteurs de troubles. Les ajustements nécessaires seront pris en compte au cours du processus législatif."

On peut interpréter que, même si le système actuel est assez efficace, il est encore possible d'améliorer le cadre juridique, mais il n'est pas clair ce qui doit être amélioré et quels sont les remèdes envisagés par le législateur.

En ce qui concerne les décisions d'interdiction, la loi de procédure pénale allemande prévoit la possibilité "d'interdire la participation à des événements sportifs comme peine secondaire ou comme condition de mise à l'épreuve", selon le même rapport national.

En outre, et comme indiqué plus haut, l'Allemagne privilégie les interdictions de stade commerciales (ou civiles), c'est-à-dire appliquées par les organisateurs des compétitions, plutôt que les interdictions judiciaires ou administratives.

En outre, "le club peut être sanctionné pour le mauvais comportement des spectateurs", auquel cas "les sanctions peuvent prendre la forme d'une déduction de points (sportifs) ou d'une amende, par exemple", comme le décrit le même rapport national.

Comme indiqué dans la réponse de l'Allemagne au questionnaire de suivi de 2022, "les supporters itinérants qui enfreignent la loi peuvent être exclus des enceintes sur la base du droit des organisateurs à déterminer qui doit être autorisé ou non à accéder au site, et ils peuvent être exclus du transport sur la base des conditions de transport de la société de transport concernée".

• Commentaires

La législation allemande devrait probablement prévoir l'interdiction de stade également comme peine principale, afin de renforcer les dispositions générales et spéciales disponibles en matière de prévention de la criminalité.

En outre, et en complément des dispositions de droit civil existantes sur les mesures d'interdiction de stade, le législateur devrait envisager la possibilité d'habiliter les autorités judiciaires et administratives compétentes à imposer des mesures d'interdiction individuelles, y compris des interdictions de voyager dans un pays étranger, comme moyen supplémentaire de mieux prévenir et combattre les comportements violents et antisociaux dans et autour des stades, notamment dans les villes ou les États où il y a eu une augmentation plus importante des incidents signalés.

Comme indiqué dans la réponse de l'Allemagne au questionnaire de suivi de 2022, l'un des principaux défis à relever dans le pays pour mettre en œuvre les normes de la Convention de Saint-Denis est le "refus d'une partie des supporters ou des ultras de se conformer aux mesures imposées dans le cadre de la loi sur l'ordre public". Cela pourrait justifier l'adoption d'un système équilibré de mesures d'interdiction, comprenant des sanctions judiciaires et administratives.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, les sanctions civiles à l'encontre des supporters devraient être individualisées et ne pas s'appliquer au club.

En outre, pendant le tournoi, les autorités allemandes devraient adopter des procédures rapides et simplifiées pour identifier, arrêter, traduire en justice et expulser les auteurs de violences du tournoi et/ou du pays, tout en respectant leurs droits fondamentaux.

Recommandation 68 - Les autorités compétentes devraient envisager de revoir le cadre juridique et réglementaire afin d'accroître l'efficacité des dispositions relatives aux sanctions d'exclusion, ainsi que d'habiliter les autorités judiciaires ou administratives chargées d'imposer ces sanctions. (statut: important)

Conformité

- **Observations**

Au cours des discussions, la délégation a été informée qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant le partage des données relatives aux personnes interdites avec EURO 2024 GmbH et l'UEFA, d'empêcher ces personnes d'acheter des billets pour le tournoi. Le partage des données concernant les supporters à risque et les personnes interdites entre le PNIF allemand et les PNIF des pays participants, des pays de transit et des pays voisins sera inclus dans le protocole d'accord qui sera signé par les ministères de l'intérieur des pays concernés.

Recommandation 69 - Les autorités allemandes, en étroite collaboration avec EURO 2024 GmbH et les autorités chargées de l'application de la loi des États participants, de transit et voisins, devraient échanger toutes les informations nécessaires afin de prévenir l'implication des supporters interdits/à risque dans des incidents. (statut : important)

Conformité

- **Observations**

Lors des séances d'information, la délégation a été informée de la présence d'au moins un procureur du Parquet au stade, prêt à appliquer rapidement des mesures judiciaires dans les affaires impliquant des délinquants identifiés ou arrêtés. Cette disposition est assurée pour les matches professionnels et tous les matches à haut risque, et elle sera également étendue à tous les matches de l'UEFA EURO 2024.

- **Commentaires**

Cette procédure est perçue comme efficace et témoigne d'un engagement vis-à-vis de l'article 10 de la Convention, qui traite de l'exclusion effective et des actions judiciaires rapides de prévention et de sanction.

Article 11 - Coopération internationale

Intention

1. Les Parties coopèrent étroitement sur toutes les questions visées par la présente Convention et les questions connexes afin de renforcer au maximum leur collaboration dans le cadre des manifestations internationales, de partager des expériences et de participer au développement de bonnes pratiques.

Conformité

- **Observations**

Après la visite, les autorités allemandes ont organisé à Berlin, les 11 et 12 décembre 2023, une conférence internationale réunissant toutes les délégations de police des pays participants, des pays de transit et des pays voisins, dans le but notamment de discuter des dispositions de la déclaration d'intention commune sur la coopération policière lors de l'UEFA EURO 2024, qui devrait être signée en mars 2024.

Le Centre de coopération policière internationale (CCPI) sera installé dans les locaux d'une école de police située dans la ville de Neuss, près de Düsseldorf, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. En tant qu'installation commune des États et du gouvernement fédéral, le CCPI 2024 servira de plaque tournante pour l'échange d'informations nationales et internationales. Pendant l'UEFA EURO 2024, le CCPI 2024 sera doté non seulement de personnel allemand, mais aussi d'officiers de liaison d'autres pays, comme à l'accoutumée. EUROPOL et l'UEFA seront également représentés au CCPI.

Le PNIF allemand (ZIS) a été chargé de diriger les préparatifs pour la planification et la mise en œuvre du centre de coopération policière internationale (CCPI). Au cours des deux dernières années, le ZIS a procédé à une vaste consultation des partenaires européens sous différentes formes, la plus importante étant le sous-groupe de travail CCPI EURO 2024 établi sous les auspices du Groupe européen et des experts de football policier et du réseau PNIF.

Le CCPI EURO 2024 comprendra plus de 600 représentants des forces de l'ordre d'Allemagne et des pays participants, de transit et voisins, et sera responsable de l'échange d'informations et du déploiement des équipes de repérage des délégations étrangères. En avril 2024, un exercice d'état-

major, auquel participeront uniquement les officiers de liaison allemands, sera organisé afin de tester et, le cas échéant, d'affiner les procédures.

Avec un coût estimé à environ 10 millions d'euros, il s'agira probablement du plus grand CCPI de l'histoire, ce qui démontre une fois de plus le caractère inclusif et la volonté de s'engager pleinement avec toutes les parties prenantes, tant en Allemagne qu'à l'étranger.

En outre, la délégation a été informée d'une initiative de la Police fédérale visant à demander un soutien opérationnel aux forces de police similaires de toute l'Europe en ce qui concerne la sécurité des aéroports, des gares, des trains, des lieux publics, etc.

En ce qui concerne l'échange de données et d'informations sur les supporters étrangers, selon la législation allemande, il est possible de le faire avant le tournoi. Ce sujet sera abordé plus en détail dans la "Déclaration d'intention commune".

• Commentaires

L'Allemagne compte de nombreuses et importantes communautés de migrants et les principales villes d'accueil sont très cosmopolites. Par exemple, la diaspora turque vivant en Allemagne compte environ 4 millions de personnes. Les forces de police allemandes ont une connaissance approfondie de ces communautés. Elles sont mieux placées que les PNIF des pays d'origine pour identifier et traiter les éventuels supporters à risque provenant de ces communautés.

Ces communautés de migrants, ainsi que d'autres groupes vulnérables de la société, devraient également se sentir intégrés et faire partie du tournoi.

En ce qui concerne l'échange des données personnelles des supporters étrangers à risque avant et pendant le tournoi, on ne sait toujours pas clairement si et comment l'UEFA, les PNIF et le CCPI allemand échangeront ces données. Par exemple, une personne faisant l'objet d'une mesure d'interdiction dans son pays peut-elle encore acheter un billet sur la plateforme de l'UEFA ?

Recommandation 70 - Le ministère fédéral de l'intérieur devrait examiner les moyens d'empêcher l'entrée en Allemagne de supporters susceptibles de faire l'objet d'une mesure d'interdiction, d'une interdiction de voyager ou d'être sous le coup d'un mandat d'arrêt pour des faits criminels dans un autre pays. (statut : essentiel)

Recommandation 71 - Le ministère fédéral de l'Intérieur devrait veiller à ce que le personnel policier chargé des préparatifs et des opérations lors des événements footballistiques reçoive une formation appropriée et spécialisée sur les bonnes pratiques de police du football européennes. (statut : important)

Recommandation 72 - Les autorités allemandes devraient planifier le déploiement des délégations de police étrangères de manière à ce que le travail des spotters ne fasse pas double

emploi avec les autres catégories d'agents de police spécialisés invités par la Police fédérale allemande ; et toutes les mesures nécessaires devraient être adoptées afin de garantir que le CCPI EURO 2024 représente le point de contact unique en ce qui concerne l'échange d'informations pendant le tournoi. (statut : essentiel)

Intention

2. *Sans préjudice des dispositions nationales existantes, en particulier la répartition des pouvoirs entre les différents services et autorités, les Parties créent ou désignent un Point national d'information football (PNIF) de nature policière. Ce point d'information :*
 - a. *fait office de point de contact unique et direct pour l'échange d'informations générales (stratégiques, opérationnelles et tactiques) liées à un match de football ayant une dimension internationale ;*
 - b. *échange des données à caractère personnel conformément à la réglementation nationale et internationale applicable ;*
 - c. *facilite, coordonne ou organise la mise en œuvre de la collaboration policière internationale concernant les matches de football ayant une dimension internationale ;*
 - d. *doit être en mesure de s'acquitter avec rapidité et efficacité des missions qui lui sont confiées.*

Conformité

Le PNIF allemand (ZIS) a été créé en 1991, étant l'un des membres fondateurs du réseau PNIF, qui a conduit à l'adoption de la décision 2002/348/JAI du Conseil de l'UE, du 25 avril 2002, concernant la sécurité lors de matches de football revêtant une dimension internationale, qui a imposé aux États membres de l'UE l'obligation de mettre en place ce type de structure de coopération policière internationale. Elle est basée au niveau de la police de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et fournit des services à toutes les forces de police des Länder. Elle est également responsable des aspects de coopération policière internationale au nom de l'Allemagne.

Recommandation 73 - Les autorités compétentes devraient envisager de fournir des ressources suffisantes au ZIS afin qu'il puisse remplir sa mission de manière efficace. (statut : important)

Intention

- 3.. *Les Parties veillent en outre à ce que le PNIF constitue une source nationale d'expertise concernant les opérations de police relatives au football, les mouvements de supporters et les risques connexes pesant sur la sécurité et la sûreté.*

Conformité

Le ZIS prépare un rapport annuel qui contiendra des informations détaillées sur la prévention et la lutte contre la violence liée au football et à d'autres sports en Allemagne depuis 1992. Ce rapport fournira un aperçu complet des tendances et des défis rencontrés par les forces de police à travers l'Allemagne au cours de la saison. Le dernier rapport pour la saison 2022/2023 a été publié le 15.11.2023 et est disponible en ligne (https://lzp.d.polizei.nrw/sites/default/files/2023-11/231106-1zis-jahresbericht-2022-2023-final-stand-06.11.23_0.pdf)

Intention

4. *Les Etats Parties notifient chacun par écrit au Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs créé par la présente Convention, les caractéristiques de leur PNIF, nom et coordonnées, et toutes modifications de celles-ci.*

Intention

5. *Les Parties coopèrent au niveau international en échangeant des bonnes pratiques et des informations sur des projets de prévention, d'éducation et d'information, et sur l'établissement de partenariats avec tous les organismes intervenant dans la mise en œuvre d'initiatives nationales et locales axées sur, ou organisées par, la population locale et les supporters.*

Conformité

Le ZIS est un contributeur précieux aux efforts européens de prévention et de lutte contre la violence associée au sport, en participant et en apportant des contributions à toutes les réunions pertinentes du Comité de Saint-Denis, du Groupe européen d'experts en matière de police du football et du réseau PNIF (groupe de réflexion), du groupe de travail du Conseil de l'UE sur les Grands événements sportifs (MSE), etc. En reconnaissance de cela, en novembre 2023, le chef du ZIS, M. Oliver Strudthoff, a été élu membre du bureau de direction du Groupe européen d'experts en matière de police du football et du réseau PNIF.

- **Lutte contre le terrorisme**

Le climat géopolitique difficile actuel et les récents attentats terroristes qui ont touché des matches de football ont renforcé les défis auxquels sont confrontés les préparatifs de l'UEFA EURO 2024, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de logistique et de ressources liées à la réduction du risque d'incidents terroristes pendant le tournoi. Très probablement, les risques liés à la lutte contre le terrorisme, y compris le CBRNE, seront l'un des éléments les plus importants à prendre en considération dans la planification de la sûreté de l'UEFA EURO 2024 par les autorités allemandes et auront certainement un impact sur la sécurité, la sûreté et les services.

Des orientations à ce sujet figurent dans la [Recommandation Rec \(2021\) 1](#) du Comité de Saint-Denis, adoptée en avril 2021.

SECTION D - Remarques finales et proposition de plan d'action

D.1 Remarques finales

La délégation tient à rappeler que le Comité de Saint-Denis est engagé à apporter aux autorités gouvernementales et footballistiques ainsi qu'aux autres organismes compétents en Allemagne un soutien supplémentaire pour relever les défis qui se profilent à l'horizon.

Le Comité de Saint-Denis apprécierait en particulier un retour d'information périodique sur les progrès réalisés par les autorités allemandes en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations incluses dans le présent rapport. Le projet de plan d'action proposé devrait de préférence être achevé par les autorités allemandes avant le tournoi.

Compte tenu du fait que les matches de l'UEFA EURO 2024 n'auront lieu que dans quelques mois, il convient de donner la priorité à certaines des recommandations afin de contribuer à l'ensemble des mesures de sécurité, de sûreté et de services adoptées pour cet événement majeur.

Enfin, la délégation souhaite remercier, une fois de plus, tous les collègues en Allemagne qui ont apporté une aide et un soutien très appréciés et ont fait preuve d'un niveau d'empathie impressionnant tout au long de la visite.

D.2 Projet de plan d'action

**Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services
lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218)**

Comité de Saint-Denis

Visite de suivi en Allemagne (Berlin, 17-19 novembre 2023)

PROJET DE PLAN D'ACTION

Ce projet de plan d'action fait partie du rapport de la visite de suivi du Comité de Saint-Denis du Conseil de l'Europe en Allemagne les 17/19 novembre 2023.

Le plan d'action a été préparé dans le but de permettre aux autorités de Berlin de :

- démontrer le respect des principes et des résultats inscrits dans la convention de Saint-Denis ;
- refléter les bonnes pratiques établies en matière de sécurité, de sûreté et de services contenues dans la recommandation Rec(2021)1 du Comité de Saint-Denis ; et
- veiller à ce que les stades de football (et les autres enceintes sportives) offrent une expérience sûre, sécurisée et accueillante à tous les spectateurs lors des matches de l'UEFA EURO 2024.

Pour faciliter ce processus, chacune des différentes actions s'est vu attribuer un statut "*essentiel*", "*important*" ou "*souhaitable*". Cette terminologie est utilisée pour indiquer la pertinence de chaque action en termes de préparation à l'UEFA EURO 2024 et de conformité à la Convention et aux bonnes pratiques européennes établies. Pour faciliter l'accès, les actions recommandées sont présentées sous l'article pertinent de la Convention.

Compte tenu de la nécessité d'adopter une approche intégrée, il est souligné que les actions se chevauchent et sont interdépendantes et qu'elles doivent être considérées et mises en œuvre dans cette optique.

Le texte du présent plan d'action se réfère spécifiquement aux matches de football professionnel mais peut, le cas échéant, également être appliqué dans le cadre de matches de football non professionnel et d'autres manifestations sportives, lorsque les autorités nationales le jugent nécessaire ou approprié.

Il est admis que les actions recommandées doivent être considérées à la lumière des circonstances et des impératifs nationaux et que l'adoption des bonnes pratiques établies devra être adaptée en conséquence.

La délégation du Conseil de l'Europe est prête à fournir, sur demande, un soutien et une assistance pour faire avancer les actions recommandées dans ce plan d'action.

UEFA EURO 2024 - Préparation de la sécurité, sûreté et services

Recommandation 1 - (statut : essentiel)

Les autorités policières allemandes devraient travailler en étroite collaboration avec EURO 2024 GmbH afin de veiller à ce qu'une approche intégrée en matière de sécurité et de sûreté soit mise en œuvre pendant l'UEFA EURO 2024.

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation 2 - (statut essentiel)

L'EURO 2024 GmbH, en étroite collaboration avec les autorités allemandes, devra trouver des solutions pour disposer d'un nombre suffisant de stadiers pendant le tournoi. Le nombre décidé devrait tenir compte de l'impact potentiel sur les stadiers et les bénévoles des longues heures

de travail inévitables en raison de la durée du tournoi.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 3 - (statut : important)			
Les autorités allemandes, en coopération avec toutes les parties prenantes, devraient organiser et mener une campagne de sensibilisation au danger de l'utilisation d'engins pyrotechniques lors d'événements footballistiques ; les conclusions d'une étude scientifique à cet égard peuvent être utilisées (https://de.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/Stadium&Security/02/48/11/68/2481168_DOWNLOAD.pdf).			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 4 - (statut : important)			
Les autorités allemandes, en coopération avec toutes les parties prenantes, devraient planifier soigneusement le concept de mobilité afin d'assurer un transfert sans heurts des supporters vers le stade et à partir de celui-ci.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 5 - (statut : essentiel)			
Les autorités allemandes devraient mettre en place une structure globale de coordination entre les niveaux fédéral, étatique et local dans chacun des États où sont situés les stades, afin de garantir l'application d'une norme commune de sécurité des spectateurs dans tous les stades.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 6 - (statut : essentiel)			
Les autorités allemandes devraient mettre en place une structure globale de coordination, de coopération et de communication efficaces entre les niveaux fédéral, étatique et local, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, afin de garantir un partage rapide des informations sur l'évaluation des risques et une mise en œuvre harmonisée des normes de sécurité, de sûreté et de services pendant le tournoi.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation 7 - (statut : essentiel)			
Les autorités compétentes doivent élaborer une stratégie de communication et de média pluri-institutionnelle dirigée par le gouvernement. Cette stratégie doit impliquer des porte-parole de toutes les institutions publiques et privées impliquées dans le tournoi. Elle devrait comprendre non seulement des informations destinées aux médias, mais aussi la diffusion et la réception d'informations destinées aux supporters et à la population locale. Il est également recommandé que ce centre des médias soit situé dans le stade.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 8 - (statut : essentiel)			
Il est recommandé que les modalités de travail au niveau local soient consignées dans un cadre ou un document de référence afin de définir clairement les institutions impliquées, la primauté, les buts et les objectifs, les rôles et les responsabilités, ainsi que le rang du personnel censé participer au groupe.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 9 - (statut : essentiel)			
Les autorités fédérales allemandes, en concertation avec l'EURO 2024 GmbH, devraient trouver une solution juridique afin d'harmoniser et de faciliter le recrutement des stadiers pour le tournoi.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 10 - (statut : essentiel)			
Les autorités fédérales allemandes, en consultation avec EURO 2024 GmbH, devraient élaborer une politique à mettre en œuvre dans tous les stades utilisés pour le tournoi concernant l'âge minimum d'entrée des enfants, qu'ils soient accompagnés ou non d'adultes. En outre, le			

transport de bébés dans les bras doit faire l'objet d'une évaluation des risques, mais n'est généralement pas autorisé pour des raisons de sécurité et de bien-être de l'enfant.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 11 - (statut : essentiel)			
Les autorités fédérales allemandes devraient trouver une solution juridique afin d'harmoniser les normes relatives à la conception, à l'infrastructure, à l'octroi de licences, à la certification et à l'inspection des enceintes sportives.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 12 (statut : important)			
Il est recommandé d'élaborer, pour chaque événement, un document ou un plan de sécurité/d'assistance stadiaire précisant les rôles, les responsabilités et la primauté respectifs de la police, du responsable de la sécurité, des stadiers, des bénévoles et des sociétés de sécurité, ainsi que les compétences attendues de chaque praticien. Voir https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations .			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 13 (statut : important)			
Si le responsable de la sécurité et l'équipe de gestion de la sécurité utilisés ne sont pas les personnes normalement responsables dans le lieu, un examen approfondi des compétences de ces personnes devrait être effectué par une autorité compétente et, si des lacunes sont identifiées, des modifications appropriées devraient être apportées au facteur de gestion de la sécurité et, en conséquence, au niveau de capacité maximale sécurisée fixé dans le certificat de sécurité.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation 14 - (statut : important)

Il est recommandé à l'organisateur de l'événement d'élaborer et de définir le niveau de service et de formation attendu du personnel fourni par l'entreprise de sécurité. Un contrat à cet effet, tel qu'un accord de niveau de service spécifiant le nombre et la qualité du personnel de sécurité, doit être mis en place. Voir <https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations>. NB : ce niveau de service et ce plan de formation doivent être cohérents dans les dix stades.

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation 15 - (statut : important)

En raison du grand nombre de personnes susceptibles d'être nécessaires pour démontrer les normes de sécurité requises, ce processus et toute formation nécessaire pour doter les stadiers des compétences requises devraient commencer immédiatement. La formation, les qualifications et les compétences doivent être évaluées par une tierce partie afin de s'assurer que les niveaux nécessaires de gestion de la sécurité sont atteints. Tout problème dans l'un des domaines susmentionnés devrait entraîner une modification appropriée du facteur de gestion du stade et une réduction du niveau de capacité maximale sécurisée indiqué dans le certificat de sécurité.

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation 16 - (statut : important)

Pour contrer l'effet de la présence d'un grand nombre de stadiers qui ne connaissent pas le stade, il est recommandé d'organiser une série d'événements tests progressifs avec un nombre croissant de spectateurs afin de permettre une familiarisation et de tester les systèmes et les procédures à des niveaux de capacité réduits.

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation 17 - (statut : essentiel)

Les autorités fédérales allemandes devraient veiller à ce que tous les stades dépendant de systèmes électroniques disposent de procédures permettant de faire face à une défaillance des systèmes, qu'elle soit réelle ou qu'elle résulte d'une intention criminelle.

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 18 - (statut : essentiel)			
Les autorités fédérales allemandes devraient veiller à ce que tous les stades suivent un modèle prescrit concernant la conception des files d'attente avec des zones de filtrage permettant d'éliminer les personnes ne disposant pas d'une accréditation en bonne et due forme sans entraver le flux des spectateurs dans le stade. Ce modèle prévoit également des zones à l'extérieur du stade et à l'écart des tourniquets pour la fouille nécessaire des sacs à la recherche d'objets interdits.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 19 - (statut : essentiel)			
Le niveau de fouille à déployer et le débit des couloirs de fouille devraient être calculés avant le match d'ouverture. Étant donné que l'impact sera de ralentir la vitesse normale d'entrée par un tourniquet conventionnel, des couloirs de fouille supplémentaires devraient être prévus, dépassant le nombre de tourniquets dans un rapport reflétant le degré de ralentissement par la fouille. Des conseils et des orientations peuvent être trouvés dans le Guide de la sécurité sur les terrains de sport (Guide vert), 6 ^e édition.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 20 - (statut : essentiel)			
Tous les couloirs de fouille doivent être desservis par un nombre suffisant de stadiers de sexe féminin pour refléter la démographie attendue de la foule, afin de réduire au minimum les retards dans les files d'attente aux couloirs de fouille et de contrôle des femmes et des familles.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 21 - (statut : important)			
Les autorités fédérales allemandes et la société EURO 2024 GmbH devraient garantir des normes de service similaires à l'intérieur et à l'extérieur des stades, notamment en termes d'inclusivité, d'installations sanitaires et de rafraîchissements pendant le tournoi.			

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 22 - (statut : important)			
<p>Il conviendrait d'envisager l'adoption des normes UEFA/CAFE et des normes du Comité international paralympique (CIP) énumérées ci-dessous et que tous les stades existants réalisent un audit d'accessibilité afin de permettre l'élaboration d'un plan d'action pour les améliorations visant à accroître la diversité et l'égalité.</p> <p>a) Norme UEFA/CAFE https://www.cafefootball.eu/en/access-all</p> <p>b) Norme CIP https://www.paralympic.org/sites/default/files/document/130902143349868_IPC+Accessibility+Guide_2nd+EDITION_FINAL.</p>			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 23 - (statut : essentiel)			
<p>Les autorités fédérales allemandes et la société EURO 2024 GmbH devraient convenir d'un système de "déclarations d'intention" définissant clairement les rôles et les responsabilités de la police et du personnel chargé de la gestion de la sécurité, ainsi que les modalités de transfert de la responsabilité générale à la police en cas d'incident grave.</p>			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 24 - (statut : important)			
<p>Les autorités compétentes devraient définir et mettre en œuvre des systèmes garantissant une formation adéquate et appropriée, tant au niveau théorique que pratique, pour ces responsables de la sécurité, ces superviseurs et ces stadiers, et établir, documenter et suivre des procédures garantissant que ceux qui ont été formés sont ensuite évalués comme étant compétents pour accomplir les tâches qui leur ont été confiées. (Voir https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommandations, Annexe A, Appendice 33)</p>			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation 25 - (statut : souhaitable)			
La délégation recommande la mise en place d'un réseau national permettant aux responsables de la sécurité dans les stades d'échanger des informations et de partager leur expertise et leurs bonnes pratiques. (ESSMA, l'European Stadium & Safety Management Association, est le réseau européen pour cette pratique : http://www.essma.eu/ .)			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 26 - (statut : important)			
Les autorités fédérales allemandes et la société EURO 2024 GmbH devraient lancer une campagne publique, avant et pendant le tournoi, pour sensibiliser les supporters aux risques liés à l'utilisation d'engins pyrotechniques lors des matches de football, conformément aux récentes études scientifiques sur la question https://www.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/Stadium&Security/02/48/11/68/2481168_DOWNLOAD.pdf .			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 27 - (statut : important)			
Les autorités compétentes devraient prendre des mesures préventives pour tenter d'empêcher l'utilisation d'engins pyrotechniques dans le stade lors des matches de l'UEFA EURO 2024.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 28 - (statut : important)			
Pour les matches de l'UEFA EURO 2024, tous les pompiers, les fonctionnaires de police, les stadiers, la sécurité privée, le personnel du stade et toutes les autres personnes travaillant dans le stade, en particulier les principaux décideurs, devraient être informés et formés sur la politique et les lignes directrices de l'UEFA en matière d'engins pyrotechniques et sur les mesures qu'ils doivent prendre pour s'assurer que les procédures appropriées sont utilisées et que les mesures appropriées sont prises pour garantir la sécurité de toutes les personnes si des incidents pyrotechniques se produisent lors des matches de l'UEFA EURO 2024.			

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 29 - (statut : essentielle)			
Les autorités fédérales allemandes et la société EURO 2024 GmbH devraient adopter des politiques efficaces pour prévenir, dissuader et répondre aux comportements violents, notamment par le biais de campagnes publiques.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 30 - (statut : important)			
Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient mettre en œuvre les plans d'action nationaux et adopter ou améliorer les campagnes publiques visant à prévenir tout comportement raciste ou autre comportement discriminatoire pendant le tournoi, notamment en bénéficiant de la campagne du projet conjoint UE-CoE sur la "Lutte contre le discours de haine dans le sport", dont l'Allemagne est partenaire, ainsi que des conseils et de l'assistance des organisations internationales qui ont l'expérience de la rédaction et de la mise en œuvre de ce type de programmes (ex : FARE).			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 31 - (statut : important)			
Il est recommandé aux autorités compétentes de recourir à la législation et d'élaborer des plans de contingence pour lutter contre tout comportement raciste ou discriminatoire dans les stades. Il est également recommandé de reconnaître l'importance de l'éducation dans la résolution de ce problème en développant des programmes éducatifs de sensibilisation.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation 32 - (statut : important)			
Pour les matches de l'UEFA EURO 2024, tous les policiers, stadiers, agents de sécurité privée et personnel du stade déployés ou susceptibles d'être déployés dans l'enceinte du stade, en particulier les principaux décideurs, devraient être informés et formés sur les lignes directrices de			

l'UEFA et les mesures requises pour s'assurer que les procédures appropriées sont utilisées et que les mesures appropriées sont prises si des incidents de racisme ou de discrimination se produisent lors des matches de l'UEFA EURO 2024.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 33 (statut : important)			
Les autorités compétentes devraient mettre en place des mesures pour refuser l'entrée dans le stade aux spectateurs qui affichent ou portent sur eux des tracts, symboles ou bannières racistes ou d'autres formes de discrimination, et que les autorités compétentes continuent d'appliquer la tolérance zéro à l'égard de tout type de discrimination à l'intérieur du stade, des fan zones et des espaces publics pendant l'UEFA EURO 2024 et au-delà.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 34 (statut : important)			
Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient équiper et former la police, les stadiers et les bénévoles de manière appropriée, à savoir en langues étrangères.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 35 (statut : important)			
La délégation recommande qu'un document ou un plan d'assistance stadière soit élaboré pour chaque événement, qui contienne les rôles et responsabilités respectifs de la police, des stadiers, des bénévoles et des sociétés de sécurité, ainsi que les compétences attendues de chaque praticien. (voir https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations , Annexe A, Appendice 41)			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 36 (statut : important)			

Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient s'assurer de la qualité des entreprises privées qui assureront la sécurité et les services dans les zones de supporters et autres zones similaires.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 37 (statut : essentiel)			
Les autorités allemandes devraient garantir une approche de partenariat dans les dix villes hôtes, afin d'impliquer activement les autorités municipales, la police, les populations locales et les entreprises, les représentants des supporters, les clubs de football et les associations nationales dans la sécurité, la sûreté et les services.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 38 (statut : essentiel)			
Les autorités compétentes devraient :			
<ul style="list-style-type: none"> a. examiner et déterminer le régime approprié de fouille avant l'entrée à appliquer pendant le tournoi et les mesures nécessaires pour atténuer les retards à l'entrée (par exemple, une signalisation efficace en route vers les stades, des communications explicatives aux supporters visiteurs, des divertissements d'avant-match, etc.) ; b. envisager la réponse à adopter si les retards à l'entrée entraînent des risques pour la sécurité ; c. une fois que les dispositifs ont été examinés, le résultat devrait figurer dans les plans de secours du stade désignant la responsabilité de déterminer s'il convient ou non d'affaiblir les contrôles de sécurité en cas d'apparition d'un scénario de sécurité ; et d. comme pour les autres plans de secours, les dispositifs devraient faire l'objet d'un exercice de simulation pluri-institutionnel. 			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 39 (statut : essentiel)			
Les autorités compétentes devraient mettre en place un système d'information pour communiquer les éléments suivants :			
<ul style="list-style-type: none"> a. Aux entrées de la zone des supporters : heure d'entrée prévue (file d'attente + contrôles de sécurité), semblable à ce que l'on peut trouver dans les aéroports ; et 			

b. En ville : informer les supporters lorsque la fan zone atteint sa capacité maximale afin d'éviter les files d'attente importantes et les problèmes qui en découlent.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 40 (statut : important)			
Les autorités locales et EURO 2024 GmbH devraient veiller à ce que les zones réservées aux supporters, les points de rencontre des supporters et les promenades des supporters soient suffisants et adéquats, et à ce que des dispositifs efficaces de gestion des foules soient mis en place. Des préparatifs appropriés en matière de sécurité et de sûreté devraient être mis en place. Pour parer à l'éventualité que des supporters rivaux se rassemblent à proximité immédiate, d'autres lieux de repli devraient être identifiés pour fournir des zones distinctes où les supporters rivaux pourraient se rassembler afin de contribuer à la gestion des risques.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 41 (statut : essentiel)			
Les autorités locales et EURO 2024 GmbH devraient veiller à ce que les zones réservées aux supporters et les points de rencontre soient conçus de manière à offrir des conditions confortables au nombre de visiteurs attendus aux heures de pointe. Comme les supporters peuvent rester dans la zone pendant plusieurs heures, il convient de tenir compte de l'espace de confort supplémentaire nécessaire pour permettre aux supporters de s'asseoir ou de se rafraîchir à l'intérieur de la zone. La conception doit s'appuyer sur des principes de modélisation des foules qui doivent permettre de prévoir les principales zones d'observation et d'autoriser les mouvements croisés des supporters. Les points d'entrée et de sortie doivent être conçus selon les mêmes principes et la direction doit être donnée par une signalisation bien placée.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 42 (statut : essentiel)			
Des effectifs suffisants doivent être déployés pour garantir que les grands couloirs restent accessibles pour passer d'un écran de télévision à l'autre, afin d'éviter un encombrement important autour des écrans les plus proches des principaux points d'entrée.			

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 43 (statut : important)			
En ce qui concerne les zones de visionnage public ouvertes, des conseils détaillés et des bonnes pratiques sur les dispositions préparatoires et opérationnelles sur les zones de visionnage public à grande échelle sont énoncés dans la recommandation Rec (2021) 1 du Comité de Saint-Denis.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 44 (statut : important).			
Les autorités compétentes devraient tenir compte des bonnes pratiques contenues dans la recommandation Rec (2021) 1 du Comité de Saint-Denis lors de l'élaboration des plans relatifs aux zones de supporters organisées et spontanées et à l'observation du public depuis les zones de supporters.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 45 (statut : essentiel)			
Les autorités allemandes et EURO 2024 GmbH doivent se doter d'un plan de mobilité efficace, notamment en facilitant la circulation des supporters dans les réseaux de transports publics des villes hôtes et à l'intérieur du pays.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 46 (statut : important)			
Les autorités allemandes devraient envisager la mise en œuvre d'une disposition légale spéciale et temporaire pour l'événement UEFA EURO 2024 afin de faciliter un processus plus rapide d'autorisation des marches de supporters, répondant aux aspirations légitimes des supporters tout en assurant une planification efficace et le maintien de l'ordre public.			

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 47 (statut : important)			
Un registre des risques mettant en évidence tous les risques perçus liés au tournoi devrait être élaboré. Ce registre doit présenter clairement tous les risques identifiables, leurs causes, leur impact et leur atténuation. Il devrait également identifier qui est responsable de la gestion de tous les risques.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 48 (statut : important)			
Une structure de commandement et de contrôle détaillée devrait être établie afin de préciser le rôle de chaque partie à l'opération de gestion de la sécurité et ses responsabilités spécifiques. Cela est considéré comme essentiel pour développer une structure hiérarchique claire permettant de savoir qui est responsable de l'événement. Voir https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommandations#{%22133417550%22:(0)} - Annexe A . Tous les décideurs clés doivent se trouver dans la même pièce (statut : important).			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 49 (statut : essentiel)			
Le responsable de la sécurité devrait collaborer avec la police, les services d'urgence et d'autres organismes locaux compétents, afin d'élaborer des plans complets de secours et d'intervention pluri-institutionnels, dans les stades et autres locaux concernés, et de les tester et de les affiner dans le cadre d'exercices sur table pluri-institutionnels.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 50 (statut : essentiel)			

Une fois élaborés, les plans de secours de chaque stade devraient être testés dans le cadre d'exercices sur table pluri-institutionnels destinés à identifier toute lacune dans les dispositifs de secours. Ces exercices devraient impliquer toutes les parties participant à l'organisation de l'événement et comporter une sélection de scénarios différents susceptibles de se produire avant, pendant ou après un match.

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation - 51 (statut : essentiel)

Les organismes compétents devraient veiller à ce que les procédures fondées sur les technologies, telles que la billetterie et l'accréditation, disposent d'un système redondant pour assurer la continuité des activités, afin d'atténuer l'impact des défaillances techniques ou des cyberattaques. En particulier, en ce qui concerne les systèmes d'entrée électroniques, la direction du stade devrait mettre au point un système de sauvegarde robuste à utiliser en cas de défaillance du système.

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation - 52 (statut : important).

Les autorités compétentes doivent veiller à ce que les besoins des organisations de supporters soient pris en compte, de la planification à la réalisation du tournoi et des événements associés.

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation - 53 (statut : important)

Les ambassades de supporters se sont révélées être un outil efficace lors des précédents grands tournois sportifs et pourraient fournir à la fois des renseignements à la police, mais aussi de la communication aux supporters en visite. À cette fin, les autorités locales devraient se concerter étroitement avec FSE (Football Supporters Europe) et prendre note du projet de responsabilité sociale de l'UEFA intitulé "Respect Fan Culture - Fans Embassies at UEFA EURO 2024" (Respecter la culture des supporters - Ambassades de supporters à l'UEFA EURO 2024).

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation - 54 (statut : important)

Les autorités compétentes devraient fournir à tous les supporters en visite des informations claires, utiles et facilement accessibles, rédigées à la fois en anglais et dans la langue des supporters en visite.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 55 (statut : important)			
Les autorités compétentes devraient veiller à ce que les besoins des populations locales soient pleinement pris en compte dans la planification et l'organisation du tournoi, avec des événements et des initiatives connexes conçus et mis en œuvre pour rassurer toutes les populations locales et les encourager à participer aux festivités.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 56 (statut : important)			
Les autorités compétentes devraient procéder à un bilan de la coordination entre les pouvoirs publics, les organisateurs du tournoi et les organisations de supporters après l'événement, afin d'élaborer des lignes directrices pour que les bonnes pratiques puissent être reproduites lors d'autres tournois.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 57 (statut : important)			
Les autorités compétentes devraient soutenir, consulter et impliquer l'organisation du projet KOS et d'autres organisations similaires pertinentes dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité, de sûreté et de services pour l'UEFA EURO 2024.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 58 (statut : important)			

Les autorités allemandes devraient planifier avec soin les ressources policières nécessaires à la sûreté de l'UEFA EURO 2024 (y compris des réserves suffisantes) et assurer la coordination entre les Länder pour atteindre cet objectif.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 59 (statut : essentiel)			
Conformément aux bonnes pratiques européennes, pendant l'UEFA EURO 2024, les tactiques, le profil et l'équipement des services de police devraient être déterminés sur la base : d'analyses dynamiques continues des risques ; d'un déploiement graduel, l'équipement de protection n'étant utilisé qu'en cas de nécessité ; et d'interventions précoces, ciblées et proportionnées visant à prévenir l'escalade des risques.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 60 (statut : essentiel)			
Les autorités policières compétentes devraient continuer à développer et à former sur l'approche 3D et, en particulier, le concept de désescalade, si possible par le biais d'exercices conjoints entre les différentes forces de police des États.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 61 (statut : important)			
Les autorités policières allemandes devraient s'investir davantage dans l'adoption d'une politique de dialogue avec les supporters impliquant tous les policiers déployés.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 62 (statut : important)			
Les unités de police qui seront déployées pendant l'UEFA EURO 2024 devraient être encouragées à interagir de manière proactive avec les supporters et à adopter un comportement accueillant et amical à leur égard.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès

Recommandation - 63 (statut : important)			
Pour le tournoi de l'UEFA EURO 2024, les forces de police et les autres institutions locales devraient s'engager à ouvrir des canaux de communication avec les référents-supporters des équipes nationales et les supporters, conformément aux orientations énoncées dans la recommandation Rec (2021) 1, Annexe C – Services -, Appendix M - https://rm.coe.int/annex-c-fr/1680a46008 -, et le Manuel de l'UE sur la liaison entre la police et les supporters (12792/16). (statut : important)			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 64 (statut : important)			
Les avis des supporters devraient être pris en compte dans le processus d'évaluation des risques avant chaque match.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 65 (statut : important)			
Les policiers qui seront déployés pour l'UEFA EURO 2024 devraient être formés à l'utilisation de la langue anglaise afin de faciliter le dialogue avec les supporters.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 66 (statut : important)			
Il devrait y avoir un dialogue structuré entre les représentants des supporters et les forces de police au niveau local et national, avec la participation de médiateurs ou de tierces parties, si nécessaire.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 67 (statut : important)			

La coopération efficace entre le PNIF, le KOS et le FSE allemands dans le cadre des préparatifs de l'UEFA EURO 2024 pourrait servir de base pour relancer le dialogue supporters/police en Allemagne.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 68 (statut : important)			
Les autorités compétentes devraient envisager de revoir le cadre juridique et réglementaire afin d'accroître l'efficacité des dispositions relatives aux sanctions d'exclusion, ainsi que d'habiliter les autorités judiciaires ou administratives chargées d'appliquer ces sanctions.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 69 (statut : important)			
Les autorités allemandes, en étroite collaboration avec EURO 2024 GmbH et les autorités chargées de l'application de la loi des États participants, de transit et voisins, devraient échanger toutes les informations nécessaires afin d'éviter que les supporters interdits/à risque ne soient impliqués dans des incidents.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 70 (statut : essentiel)			
Le ministère fédéral de l'intérieur devrait examiner les moyens d'empêcher l'entrée en Allemagne de supporters susceptibles de faire l'objet d'une mesure d'interdiction, d'une interdiction de voyager ou d'être sous le coup d'un mandat d'arrêt pour des faits criminels dans un autre pays.			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 71 (statut : important)			
Le ministère fédéral de l'intérieur devrait veiller à ce que le personnel policier chargé des préparatifs et des opérations lors des événements footballistiques reçoive une formation appropriée et spécialisée sur les bonnes pratiques de police du football européennes.			

Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 72 (statut : essentiel)			
<p>Les autorités allemandes devraient planifier le déploiement des délégations de police étrangères de manière à ce que le travail des spotters ne fasse pas double emploi avec les autres catégories d'agents de police spécialisés invités par la Police fédérale allemande ; et toutes les mesures nécessaires devraient être adoptées pour faire en sorte que le CCPI EURO 2024 représente le point de contact unique en ce qui concerne l'échange d'informations pendant le tournoi.</p>			
Étapes importantes	Calendrier	Institution responsable	Progrès
Recommandation - 73 (statut : important)			
<p>Les autorités compétentes devraient envisager de fournir des ressources suffisantes au ZIS afin qu'il puisse remplir ses missions de manière efficace.</p>			

Post scriptum

À la suite des recommandations formulées par la délégation dans le présent rapport, et sur la base de l'expérience et du retour d'information reçus sur le tournoi UEFA EURO 2024, la délégation présente une liste de ce qui s'est bien passé pendant l'événement et qui pourrait être considéré comme des bonnes pratiques pour les futurs grands événements sportifs, déclinés dans les trois piliers de la Convention de Saint-Denis :

1) Sécurité

- 1) Technologies : billetterie mobile - L'UEFA a continué à mettre en œuvre sa politique exclusive de billetterie mobile, qui s'est avérée efficace non seulement pour garantir un accès fluide et efficace aux sites hôtes, mais aussi pour fournir un aperçu utile des itinéraires et des flux de foule, ce qui a facilité la gestion des foules et ajouté de la valeur au concept de mobilité et contribué à adapter en temps réel le concept de sécurité, de sûreté et de services.
- 2) Gestion et contrôle des foules - la gestion des foules a été assurée selon les normes les plus élevées, avec la contribution précieuse de tous les acteurs concernés.
- 3) Homologation de la couverture de l'EURO - l'approbation de la couverture opérationnelle, infrastructurelle et technique spécifique à mettre en place sur l'empreinte du site de l'EURO pour la tenue des matches a été effective. Il s'agit toujours d'une tâche énorme qui nécessite beaucoup de préparation de la part de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires, ainsi qu'une certaine souplesse de la part des autorités locales pour approuver les changements, y compris les changements tardifs, par rapport à l'organisation d'un match de la Bundesliga.
- 4) Accréditations avec vérification des antécédents - dans le contexte géopolitique actuel, cette mesure devrait être obligatoire pour tous les grands événements sportifs et les institutions compétentes du pays hôte devraient veiller à ce que le processus soit rapide, vérifiable et complet.
- 5) Services médicaux de premiers secours - la structure et le déploiement des services médicaux de premiers secours se sont avérés efficaces. En outre, la campagne "Get trained, save lives" (soyez formé, sauvez des vies) visant à former les supporters de football aux techniques de réanimation cardio-pulmonaire, lancée par l'UEFA et la campagne du Conseil européen de réanimation, a permis de sensibiliser des milliers de supporters et de former en personne les équipes, les officiels, les bénévoles et le personnel aux techniques de base de la réanimation cardio-pulmonaire à l'occasion de l'UEFA EURO 2024.

- 6) Réponse aux intempéries et mesures de protection contre la chaleur - des conditions météorologiques extrêmes ont été enregistrées en lien avec certains matches de l'EURO 2024, mais de bons plans de secours ont été mis en place afin de minimiser leur impact sur la sécurité, la sûreté et les services.

2) Sûreté

- 1) Coopération policière internationale : l'un des facteurs de réussite des mesures de sûreté a été la vaste coopération policière internationale, grandement facilitée par les autorités allemandes. Avec plus de 300 observateurs de polices étrangères déployés pendant le tournoi et des policiers en uniforme soutenant également la Police fédérale, toutes les conditions ont été réunies pour garantir un environnement sécurisé et accueillant pour tous les supporters présents.
- 2) Conception, mise en place et fonctionnement du Centre de coopération policière internationale (CCPI) : la planification du CCPI EURO 2024 a été un exercice de 4 ans dans lequel le réseau PNIF a investi beaucoup d'efforts sous la coordination du PNIF allemand (ZIS). Un sous-groupe dédié au CCPI a été mis en place, qui a fourni des conseils et un soutien pour la conception et la mise en place du CCPI EURO 2024.
- 3) Coordination et flux d'informations : la coordination et le flux d'informations entre le CCPI et le Centre d'opérations du tournoi (COT) ont été excellents. Le CCPI EURO 2024 a servi de centre d'information pour les forces de l'ordre pendant le tournoi et, en accueillant trois officiers de liaison de l'UEFA, il a assuré un échange d'informations excellent et opportun avec le TOC, ce qui a été apprécié tant par la police que par la direction de l'UEFA.
- 4) Incidents signalés : le nombre d'incidents signalés par les forces de l'ordre et l'organisateur est relativement faible : 136 incidents, 51 matches, 2,7 millions de spectateurs.
- 5) Interdictions de stade : 96 billets au total ont été invalidés à la suite de demandes de la police ou des autorités, et 201 interdictions de stade ont été prononcées par les avocats des sites sur place pendant le tournoi.
- 6) Opérations d'ordre public : les autorités allemandes ont déployé des ressources policières suffisantes pour couvrir tous les points chauds pendant le tournoi. Ce déploiement efficace, en conjonction avec les observateurs de la police étrangère, a été au cœur de l'approche réussie de l'ordre public pour l'EURO 2024.
- 7) Opérations de protection de la cybersécurité : la structure et le fonctionnement des dispositifs de protection de la cybersécurité se sont avérés efficaces pour prévenir et traiter les différents risques et menaces de cybersécurité.

- 8) Équipes de communication (police) : la police allemande a fait un usage intensif de ses équipes de communication, qui se sont révélées très efficaces en matière de communication et de désescalade.

3) Services

- Politique des droits humains : des initiatives telles que la déclaration des droits humains, le conseil des droits humains, le mécanisme de règlement des griefs, le mécanisme de réaction rapide, les coordinateurs du bien-être des supporters pour les droits humains, le système d'observation des matches de l'UEFA et le suivi des abus en ligne ont été efficaces et constituent de bonnes pratiques qui devraient être reproduites lors de futurs événements majeurs.
- Billet combiné (36 heures) : le billet combiné a contribué à la mise en œuvre efficace du concept de mobilité et a fourni aux supporters un service de bonne qualité dans le cadre de leurs déplacements vers et depuis le stade.
- Volontaires : un programme conjoint de l'UEFA et des villes hôtes, comprenant 16 000 volontaires, a été très important pour garantir que les supporters bénéficient d'un bon niveau de service.
- Accessibilité : elle a été assurée par des audits en coopération avec les experts d'AccessibALL et par la mise à disposition de sièges Easy Access, d'espaces adéquats pour les fauteuils roulants, de toilettes accessibles, de parkings dédiés, de services d'assistance de qualité, d'un service de prêt de fauteuils roulants et de services de navettes dans tous les stades. En outre, une enquête a été menée pour évaluer la perception de l'expérience globale de l'accessibilité. Des commentaires audio-descriptifs (ADC) ont été proposés lors de tous les matches et un service à distance était accessible via l'appli officielle de l'UEFA EURO 2024, permettant aux supporters malvoyants du monde entier disposant d'une connexion internet de les écouter. Dans la mesure du possible, le service a été proposé en allemand ainsi que dans les langues des deux nations en compétition. De plus, le guide de l'EURO 2024 comportait une page dédiée à l'accessibilité.
- Diversité et intégration : entrées et toilettes réservées aux hommes et aux femmes, diversité du personnel et des bénévoles de l'EURO 2024 GmbH, représentant une gamme d'âges, de sexes et d'ethnies, afin de créer un tournoi représentatif et ouvert à tous. L'inclusion a également été au cœur du programme de bénévolat, dans le cadre duquel des bénévoles en situation de handicap ont travaillé aux côtés d'accompagnateurs.

- Les fan zones : elles ont contribué au succès du tournoi et ont réussi à attirer à la fois les détenteurs de billets et les non-détenteurs de billets et à offrir une expérience agréable à tous les supporters.
- Ambassades de supporters et points d'information : ils ont fourni sur place des informations pertinentes en temps réel et un soutien aux supporters, ce qui a facilité leur voyage et contribué à leur expérience positive.
- Marches des supporters : elles ont contribué à l'atmosphère festive en atteignant dans certains cas plus de 100 000 supporters participants, sans perturbation majeure de la mobilité et de la sécurité et de la sûreté.
- Référents-supporters (SLO) : ils ont été intégrés avec succès dans les plans de sécurité, sûreté et services et ont apporté une valeur ajoutée en ce qui concerne l'expérience des supporters.

ANNEXES

A - Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218)

Articles de politique générale

Article 1 – Champ d'application

1. Les Parties s'engagent, dans les limites de leurs dispositions constitutionnelles respectives, à prendre les mesures nécessaires pour mettre en application les dispositions de la présente Convention pour les matches de football ou les tournois qui se déroulent sur leur territoire et qui impliquent des clubs professionnels de football et des équipes nationales.
2. Les Parties peuvent appliquer les dispositions de la présente Convention à d'autres sports ou manifestations sportives qui se déroulent sur leur territoire, y compris des matches de football amateurs, en particulier lorsque les circonstances font craindre des risques pour la sécurité ou la sûreté.

Article 2 – But

La présente Convention a pour but d'assurer un environnement sécurisé, sûr et accueillant lors des matches de football et autres manifestations sportives. A cette fin, les Parties :

- a. adoptent une approche pluri-institutionnelle intégrée et équilibrée de la sécurité, de la sûreté et des services, fondée sur un esprit de partenariat et de coopération efficaces aux niveaux local, national et international ;
- b. veillent à ce que tous les organismes publics et privés, et autres parties prenantes, soient conscients que la sécurité, la sûreté et la prestation de services ne peuvent être considérées isolément et qu'elles peuvent avoir une incidence directe sur la mise en œuvre des deux autres composantes ;
- c. tiennent compte des bonnes pratiques pour concevoir une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services.

Article 3 – Définitions

Aux fins de la présente Convention,

- a. « mesure de sécurité » désigne toute mesure conçue et mise en œuvre avec pour objectif principal de protéger la santé et le bien-être des personnes et des groupes qui assistent, ou participent, à un match de football ou à une autre manifestation sportive, dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade, ou qui résident ou travaillent à proximité de la manifestation ;
- b. « mesure de sûreté » désigne toute mesure conçue et mise en œuvre avec pour objectif principal de prévenir, de réduire le risque et/ou de faire face à tout acte de violence ou

- autre débordement ou activité criminelle à l'occasion d'un match de football ou d'une autre manifestation sportive, dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade ;
- c. « mesure de service » désigne toute mesure conçue et mise en œuvre avec pour objectif principal de faire en sorte que les personnes et les groupes se sentent à l'aise, appréciés et bien accueillis dans le cadre d'un match de football ou autre manifestation sportive, dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade ;
 - d. « organisme » désigne tout organe public ou privé ayant une responsabilité constitutionnelle, législative, réglementaire ou autre en ce qui concerne la préparation et la mise en œuvre de toute mesure de sécurité, de sûreté ou de service liée à un match de football ou à une autre manifestation sportive, dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade ;
 - e. « partie prenante » désigne les spectateurs, les populations locales ou les autres parties intéressées qui n'ont pas de responsabilité législative ou réglementaire mais qui peuvent jouer un rôle important en aidant à rendre les matches de football et les autres manifestations sportives sécurisés, sûrs et accueillants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des stades ;
 - f. « approche intégrée » désigne la reconnaissance du fait que, indépendamment de leur objectif premier, les mesures de sécurité, de sûreté et de service liées au football et aux autres sports sont toujours imbriquées, sont interdépendantes en termes d'impact, doivent être équilibrées et ne peuvent être conçues ni mises en œuvre isolément ;
 - g. « approche pluri-institutionnelle intégrée » désigne la reconnaissance du fait que les missions et les actions des différents organismes participant à la planification et au déroulement d'activités liées au football ou à d'autres sports devraient être coordonnées, complémentaires, proportionnées, et conçues et exécutées dans le cadre d'une stratégie globale en matière de sécurité, de sûreté et de services ;
 - h. « bonnes pratiques » désigne les mesures appliquées dans un ou plusieurs pays qui se sont révélées d'une grande efficacité pour atteindre les buts ou objectifs poursuivis ;
 - i. « organisme compétent » désigne un organe (public ou privé) participant à l'organisation et/ou à la gestion d'un match de football ou d'un autre événement sportif, qui se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur d'un stade.

Article 4 – Structures de coordination sur le plan intérieur

1. Les Parties veillent à ce que des structures de coordination nationales et locales soient mises en place en vue de concevoir et d'appliquer une approche pluri-institutionnelle intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services aux niveaux national et local.
2. Les Parties veillent à assurer que des mécanismes de coordination soient établis afin d'identifier, d'analyser et d'évaluer les risques concernant la sécurité, la sûreté et les services, et de permettre le partage d'informations actualisées sur l'évaluation des risques.
3. Les Parties veillent à ce que les structures de coordination associent les principaux organismes publics et privés chargés des questions relatives à la sécurité, à la sûreté et aux services liées à la manifestation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte où celle-ci se déroule.
4. Les Parties veillent à ce que les structures de coordination tiennent pleinement compte des principes relatifs à la sécurité, à la sûreté et aux services énoncés dans la présente Convention

et à ce que des stratégies nationales et locales soient élaborées, régulièrement évaluées et perfectionnées à la lumière de l'expérience et des bonnes pratiques nationales et internationales.

5. Les Parties veillent à ce que des cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux précisent les missions et les responsabilités respectives des organismes compétents et à ce que ces missions soient complémentaires, conformes à une approche intégrée et comprises par tous aux niveaux stratégique et opérationnel.

Article 5 – Sécurité, sûreté et services dans les stades

1. Les Parties veillent à ce que les cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux fassent obligation aux organisateurs de manifestations, en concertation avec tous les organismes partenaires, d'offrir un environnement sécurisé et sûr à l'ensemble des participants et des spectateurs.
2. Les Parties veillent à ce que les autorités publiques compétentes adoptent des réglementations ou des dispositifs assurant l'effectivité des procédures d'homologation des stades, des dispositifs de certification et de la réglementation sur la sécurité en général, et à ce qu'elles en assurent l'application, le suivi et le contrôle.
3. Les Parties font obligation aux organismes compétents de veiller à ce que la conception des stades, leurs infrastructures et les dispositifs connexes de gestion de la foule soient conformes aux normes et aux bonnes pratiques nationales et internationales.
4. Les Parties encouragent les organismes compétents à veiller à ce que les stades offrent un environnement accueillant et ouvert à toutes les catégories de population, y compris les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, et comportent notamment des installations sanitaires et des points de rafraîchissement adéquats ainsi que des aménagements permettant à tous les spectateurs de voir les manifestations dans de bonnes conditions.
5. Les Parties veillent à ce que les dispositifs opérationnels mis en place dans les stades soient complets, prévoient une liaison effective avec la police, les services d'urgence et les organismes partenaires, et comprennent des politiques et des procédures claires concernant les questions susceptibles d'avoir une incidence sur la gestion de la foule et les risques connexes d'atteinte à la sécurité et à la sûreté, et notamment :
 - l'utilisation d'engins pyrotechniques ;
 - les comportements violents et autres comportements interdits ; et
 - les comportements racistes et autres comportements discriminatoires.
6. Les Parties font obligation aux organismes compétents de veiller à ce que l'ensemble des personnels, publics et privés, chargés de faire en sorte que les matches de football et autres manifestations sportives soient sécurisés, sûrs et accueillants, disposent des équipements et aient reçu la formation nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité et de façon appropriée.
7. Les Parties encouragent leurs organismes compétents à souligner la nécessité pour les joueurs, les entraîneurs ou les autres représentants des équipes participantes d'agir conformément aux principes clés du sport, comme la tolérance, le respect et l'esprit sportif, et à reconnaître l'influence négative que des actes violents, racistes ou provocateurs peuvent avoir sur le comportement des spectateurs.

Article 6 – Sécurité, sûreté et services dans les lieux publics

1. Les Parties encouragent la collaboration entre tous les organismes et parties prenantes associés à l'organisation d'événements liés au football et à d'autres sports dans des espaces publics, notamment les collectivités locales, la police, la population et les entreprises locales, les représentants des supporters, les clubs de football et les associations nationales, pour ce qui est notamment :
 - a. d'évaluer les risques et de préparer des mesures préventives appropriées afin de limiter les perturbations et de rassurer la population et les entreprises locales, en particulier celles à proximité du lieu où se déroule la manifestation ou des lieux de retransmission publique ;
 - b. de créer un environnement sécurisé, sûr et accueillant dans les espaces publics prévus pour le rassemblement des supporters avant et après la manifestation, ou dans les lieux où il est à prévoir que les supporters se rendront de leur propre initiative, et le long des voies d'accès à destination et en provenance de la ville et/ou du stade.
2. Les Parties veillent à ce que les mesures d'évaluation des risques, de sécurité et de sûreté tiennent compte du trajet à destination et au retour du stade.

Article 7 – Plans de secours et d'intervention en cas d'urgence

Les Parties veillent à ce que des plans pluri-institutionnels de secours et d'intervention en cas d'urgence soient établis et à ce que ces plans soient testés et perfectionnés au cours d'exercices conjoints réguliers. Les cadres juridiques, réglementaires ou administratifs nationaux précisent à quel organisme il incombe de décider de l'organisation des exercices, de les diriger et de les valider.

Article 8 – Relations avec les supporters et la population locale

1. Les Parties encouragent tous les organismes à élaborer et à mettre en œuvre une politique de communication proactive et régulière avec les principales parties prenantes, y compris les représentants des supporters et la population locale, fondée sur les principes du dialogue et visant à susciter un esprit de partenariat, à établir une coopération positive et à trouver des solutions aux problèmes qui risquent de se poser.
2. Les Parties encouragent tous les organismes publics et privés et les autres parties prenantes, y compris la population locale et les représentants des supporters, à mettre sur pied ou à participer à des projets pluri-institutionnels à caractère social, éducatif, de prévention de la délinquance ou autres projets communautaires, destinés à favoriser le respect et la compréhension mutuels, notamment entre les supporters, les clubs et associations sportifs, et les organismes chargés de la sécurité et de la sûreté.

Article 9 – Stratégies et opérations policières

1. Les Parties veillent à ce que des stratégies policières soient élaborées, régulièrement évaluées et perfectionnées en fonction de l'expérience et des bonnes pratiques nationales et

internationales, et à ce qu'elles soient conformes à l'approche intégrée globale de la sécurité, de la sûreté et des services.

2. Les Parties veillent à ce que les stratégies policières tiennent compte des bonnes pratiques, et notamment des suivantes : collecte de renseignements, évaluation continue des risques, déploiement en fonction des risques ; intervention proportionnée pour éviter une escalade des risques ou des troubles ; dialogue effectif avec les supporters et la population au sens large ; collecte de preuves des activités pénalement répréhensibles et communication de ces preuves aux autorités compétentes responsables des poursuites.
3. Les Parties veillent à ce que la police œuvre en partenariat avec les organisateurs, les supporters, la population locale et les autres parties prenantes afin d'assurer la sécurité, la sûreté et l'hospitalité lors des matches de football et autres manifestations sportives pour tous les intéressés.

Article 10 – Prévention et sanction des comportements répréhensibles

1. Les Parties mettent tout en œuvre pour réduire le risque que des individus ou des groupes participent à des actes de violence ou à des débordements, ou organisent de tels actes.
2. Les Parties veillent à disposer, conformément au droit national et international, de mesures d'exclusion effectives, adaptées à la nature et au lieu du risque afin de décourager et de prévenir les actes de violence ou les débordements.
3. Les Parties coopèrent, conformément au droit national et international, pour faire en sorte que les personnes qui commettent des infractions à l'étranger se voient infliger des sanctions appropriées, soit dans le pays où l'infraction a été commise, soit dans le pays où elles résident ou dont elles sont ressortissantes.
4. S'il y a lieu, les Parties envisagent d'autoriser, conformément au droit national et international, les autorités judiciaires ou administratives compétentes à imposer des sanctions aux personnes qui ont provoqué des actes de violence liés au football et/ou des débordements, ou qui y ont contribué, avec la possibilité d'imposer des restrictions de voyage pour des manifestations de football organisées à l'étranger.

Article 11 – Coopération internationale

1. Les Parties coopèrent étroitement sur toutes les questions visées par la présente Convention et les questions connexes afin de renforcer au maximum leur collaboration dans le cadre des manifestations internationales, de partager des expériences et de participer au développement de bonnes pratiques.
2. Sans préjudice des dispositions nationales existantes, en particulier la répartition des pouvoirs entre les différents services et autorités, les Parties créent ou désignent un Point national d'information football (PNIF) de nature policière. Ce point d'information :
 - a. fait office de point de contact unique et direct pour l'échange d'informations générales (stratégiques, opérationnelles et tactiques) liées à un match de football ayant une dimension internationale ;
 - b. échange des données à caractère personnel conformément à la réglementation nationale et internationale applicable ;

- c. facilite, coordonne ou organise la mise en œuvre de la collaboration policière internationale concernant les matches de football ayant une dimension internationale ;
 - d. doit être en mesure de s'acquitter avec rapidité et efficacité des missions qui lui sont confiées.
3. Les Parties veillent en outre à ce que le PNIF constitue une source nationale d'expertise concernant les opérations de police relatives au football, les mouvements de supporters et les risques connexes pesant sur la sécurité et la sûreté.
 4. Les Etats Parties notifient chacun par écrit au Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs créé par la présente Convention, les caractéristiques de leur PNIF, nom et coordonnées, et toutes modifications de celles-ci.
 5. Les Parties coopèrent au niveau international en échangeant des bonnes pratiques et des informations sur des projets de prévention, d'éducation et d'information, et sur l'établissement de partenariats avec tous les organismes intervenant dans la mise en œuvre d'initiatives nationales et locales axées sur, ou organisées par, la population locale et les supporters.

PARTIE 3

Commentaires de l'Allemagne

(du 12 mars 2025)

Introduction

La délégation allemande est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de commenter le rapport sur la visite de suivi en Allemagne. Sachant que les commentaires officiels de l'Allemagne feront partie du rapport d'évaluation, la partie allemande a analysé le rapport de manière très approfondie et avec la plus grande attention. Même si le rapport sera publié après l'UEFA EURO 2024, dont les préparatifs constituaient l'un des principaux objectifs d'évaluation de la visite, le rapport dans son ensemble devrait servir de document de base pour les discussions à venir dans le cadre de la Convention de Saint-Denis.

L'Allemagne apprécie les efforts du Secrétariat de la Convention de Saint Denis et la discussion fructueuse autour de l'élaboration du rapport de suivi. Le préambule et le post-scriptum du rapport de suivi sont bienvenus et aident à la compréhension du rapport dans son ensemble.

Il est souligné que non seulement les autorités, mais aussi l'organisation du tournoi et la fédération de football devraient être mentionnées comme destinataires dans le préambule.

En fait, les autorités allemandes ont encore besoin de clarifier et d'expliquer certaines recommandations du rapport de suivi. Ces recommandations concernent principalement :

- le système fédéral de la République fédérale d'Allemagne conformément à notre Constitution (Loi fondamentale)
- le système juridique et sa philosophie en plusieurs parties du rapport
- des recommandations contenant des pratiques standard de base qui sont déjà en place en Allemagne.

Lors de la réunion du Comité de la Convention de Saint-Denis du 24 avril 2024, la délégation allemande a fait part de sa position et de sa préoccupation quant au fait que la publication du rapport sous sa forme actuelle entraînerait des questions substantielles et des discussions inutiles à un moment défavorable.

Lors d'une discussion fructueuse sur le rapport, entre le Secrétariat de la convention de Saint-Denis, l'équipe de suivi et la délégation allemande, il a été décidé d'incorporer un préambule et d'ajouter un post-scriptum au rapport, suite à l'UEFA EURO 2024. La délégation allemande apprécie cette procédure et ses résultats.

En lisant le rapport de suivi, nous avons eu l'impression que chaque aspect spécifique de la Convention de Saint-Denis était incorporé dans une recommandation sans vérifier si le point en question est déjà une pratique courante en Allemagne ou s'il a été abordé lors de la visite de suivi.

Comme toutes les parties prenantes ont reçu la version actuelle du rapport national, les conclusions que l'Allemagne considère de manière critique ont également été mises à la disposition de ces parties prenantes pour leurs projets et planifications en cours (par exemple en ce qui concerne l'UEFA EURO 2024).

Historique

Dans un courriel du 14 février 2024, le Secrétariat de la Convention de Saint-Denis (T-S4) a envoyé le rapport sur la visite de suivi du Conseil de l'Europe (Comité de Saint-Denis), qui s'est déroulée du 17 au 19 novembre 2023. L'objectif de la visite était de déterminer le degré de mise en œuvre de la Convention de Saint-Denis en Allemagne et le degré de préparation de l'Allemagne pour le Championnat d'Europe de football masculin de l'UEFA 2024 (UEFA EURO 2024). La visite a eu lieu à l'occasion du match amical entre les équipes nationales de l'Allemagne et de la Turquie au stade olympique de Berlin le 18 novembre 2023. En ce qui concerne les conditions générales de la visite, nous nous référons au rapport du Conseil de l'Europe PARTIE 2 - Rapport de l'équipe de suivi, B.1 - Objet de la visite.

L'Allemagne a demandé à l'avance que la visite de suivi soit déplacée après la tenue de l'UEFA EURO 2024, car l'Allemagne n'a pleinement ratifié la Convention de Saint-Denis qu'en mars 2023. Au fil des discussions, l'Allemagne a finalement accepté la visite. La délégation allemande a été étonnée d'apprendre qu'une visite de suivi prévue en France qui devait lieu avant les Jeux olympiques d'été à Paris n'a pas été effectuée.

La visite de la délégation a été constructive et très professionnelle. Un défi particulier de la visite était de présenter l'état de la mise en œuvre de la Convention et les mesures préparatoires pour l'UEFA EURO 2024 d'une manière complète et compréhensible dans le court laps de temps disponible. Avec les présentations des autorités publiques et des organisations impliquées dans le tournoi, l'Allemagne a essayé de fournir une vue d'ensemble aussi complète et bien fondée que possible.

Toutes les personnes présentes lors de la visite devaient savoir que toutes les informations ne pouvaient pas être fournies dans ce contexte. Afin de mieux faire connaître à la délégation la ville hôte de Berlin, une visite de la ville a été organisée, avec des visites de certains lieux importants pour le tournoi. La visite de suivi s'est terminée par une visite détaillée du stade olympique de Berlin et d'autres lieux importants pour le tournoi. La délégation a également observé les mesures prises par la police et les organisateurs lors du match amical entre les équipes nationales de l'Allemagne et de la Turquie.

Le dernier jour de la visite, il a été possible de procéder à une brève évaluation avec nombreuses parties prenantes. Les évaluations fournies par la délégation de suivi au cours de la visite et de la brève évaluation ont été extrêmement utiles et l'Allemagne a accueilli très favorablement les points qu'elles contenaient en ce qui concerne les améliorations à apporter.

Le système

Du point de vue allemand, le rapport doit être clarifié et expliqué sur certains points, lorsque les recommandations ne sont pas conformes à l'ordre constitutionnel de la République fédérale d'Allemagne ainsi qu'à la philosophie et à la tradition juridiques.

La visite elle-même a permis d'obtenir des informations précieuses sur la base desquelles l'Allemagne met déjà en œuvre des mesures.

Un exemple est la critique justifiée de l'éclairage insuffisant des rues autour du stade olympique de Berlin pendant la nuit. Cette lacune a déjà été comblée par les autorités compétentes.

Les passages du rapport du Conseil de l'Europe qui ont été examinés par l'Allemagne sont énumérés ci-dessous.

Il y a également des passages énumérés que l'Allemagne ne peut pas soutenir. Les commentaires allemands citent le texte original du rapport, suivi de la déclaration allemande. Ces commentaires sont surlignés en italique.

Partie II - Rapport de l'équipe de suivi

SECTION A - Résumé

Grâce au système de gouvernement fédéral en Allemagne, il existe une base sûre pour l'approche de la sécurité et de la sûreté des autorités chargées de l'application de la loi. Afin de garantir des niveaux solides de coordination et de coopération entre tous les acteurs concernés, il sera nécessaire de suivre différentes approches des Länder en matière de législation, de stratégies et d'opérations de maintien de l'ordre, ainsi que les ressources disponibles, afin de s'assurer que les niveaux de sécurité et de sûreté des spectateurs et leur appréciation de l'événement sont cohérents d'une région à l'autre. À cet égard, il conviendrait de fixer des niveaux de service minimaux et de procéder à **des vérifications externes pour s'assurer que ces normes sont respectées.**

□ *Commentaire de l'Allemagne :*

L'inexpérience et la méconnaissance du système fédéral allemand, de ses structures et de ses processus sont ici démontrées. Dans un système fédéral, chaque État fédéral est compétent pour adopter les lois, règlements et règles nécessaires, et en est également (légalement) responsable. L'Allemagne ne voit pas la nécessité d'évaluer les différences éventuelles entre les mesures législatives et exécutives, en particulier celles des institutions non gouvernementales.

Comme décrit ci-dessus, les compétences et les responsabilités sont clairement réglementées. Les exigences et les besoins fondamentaux, ainsi que les conditions de vie et les expériences, sont très similaires dans toute l'Allemagne et, historiquement, il y a une compréhension comparable de la loi et du rôle du gouvernement dans toutes les régions de la République fédérale d'Allemagne. Par conséquent, le contenu des lois et règlements adoptés est très similaire ou comparable. Le processus national de ratification des traités internationaux garantit que les traités internationaux

tels que la Convention de Saint-Denis sont incorporés dans les cadres juridiques des États fédéraux.

L'assistance vitale des stadiers formés et qualifiés, dont le nombre de plusieurs milliers dans tous les stades, les points de rencontre des supporters et les zones réservées aux supporters pendant toute la durée du tournoi, est essentielle à cet égard. Les autorités allemandes, tout en étant confiantes dans leur capacité à atteindre le nombre requis, doivent également reconnaître que lors de la plupart des grands tournois récents, des préoccupations de dernière minute ont été soulevées concernant les difficultés rencontrées pour atteindre les niveaux d'assistance stadière requis.

□ *Commentaire de l'Allemagne*

L'engagement et le déploiement de stadiers privés et/ou d'autres personnels de service principalement de la responsabilité des organisateurs et ne sont pas une tâche du gouvernement. La DFB, en particulier, a beaucoup fait pour former ce personnel par le passé. En ce qui concerne l'UEFA EURO 2024, toutes les parties prenantes du gouvernement ont abordé la question dans le cadre de leurs responsabilités légales.

SECTION B - Contexte et explication de la visite

B.1 Objet de la visite

Pour les prochaines visites, il serait préférable de mieux équilibrer le temps consacré aux présentations et le temps consacré aux questions et réponses. De même, pour les prochaines visites, les autorités hôtes devraient s'efforcer de fournir un rapport national **complet** au moins 8 semaines avant la visite. En outre, le rapport reçu était incomplet, ce qui a entraîné des difficultés supplémentaires pour la délégation.

À la suite des recommandations de l'équipe, l'Allemagne présentera un plan d'action au Comité, dans le cadre du rapport de visite, conformément aux Lignes directrices sur le suivi (paragraphe 5.9).

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Le CdE reconnaît que l'accueil et l'organisation d'une visite de suivi s'accompagnent du défi représente l'organisation en cours de l'événement à venir ainsi que des tâches et des développements politiques et sociétaux actuels.

Comme expliqué dans l'introduction, l'Allemagne a disposé de très peu de temps pour la planification et les préparatifs. Il faut tenir compte du fait que les préparatifs de la visite de suivi se déroulaient en même temps que les préparatifs de l'UEFA EURO 2024 ainsi que les tâches quotidiennes et, en particulier, tout en faisant face aux défis liés à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et à la situation tendue au Moyen-Orient.

Avec ce rapport, l'Allemagne ne se voit pas en mesure d'élaborer un plan d'action basé sur les recommandations proposées.

*L'Allemagne estime qu'il serait judicieux d'ajouter "un rapport complet" et propose la reformulation suivante dans cette section : "un rapport national **complet** d'au moins 8 semaines..."*

En outre, nous proposons de supprimer le passage suivant :

"En outre, le rapport reçu était incomplet, ce qui a entraîné des difficultés supplémentaires pour la délégation. Suite aux recommandations de l'équipe, l'Allemagne présentera un plan d'action au Comité, dans le cadre du rapport de visite, conformément aux Lignes directrices sur le suivi (paragraphe 5.9)."

B.2 Observations générales

Un autre problème identifié lors de la visite est le fait que le concept policier pour les matches à Berlin n'a pas encore été partagé avec EURO 2024 GmbH afin d'avoir une approche intégrée pour l'UEFA EURO 2024. La délégation est consciente que certains éléments et informations de planification policière peuvent être sensibles ou confidentiels et ne peuvent pas être partagés avec des parties prenantes privées, mais un minimum d'informations devrait être fourni à tous les acteurs **concernés**.

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Recommandation 1

- Les autorités policières allemandes devraient travailler en étroite collaboration avec EURO 2024 GmbH afin de veiller à ce qu'une approche intégrée en matière de sécurité et de sûreté soit mise en œuvre pendant l'UEFA EURO 2024.

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Recommandation 2

L'assistance stadière reste le premier défi mentionné par les autorités allemandes. Des difficultés sont rencontrées en ce qui concerne la mise à disposition d'un nombre suffisant de stadiers qualifiés pour l'UEFA EURO 2024. En outre, les fan zones et les points de rencontre des supporters nécessiteront également une assistance stadière, ce qui mettra encore plus de pression sur les sociétés de sécurité privée.

EURO 2024 GmbH, en étroite collaboration avec les autorités allemandes, devrait identifier des solutions afin de disposer d'un nombre suffisant de stadiers pendant le tournoi. Le nombre décidé doit tenir compte de l'impact potentiel sur les stadiers et les bénévoles des longues heures de travail inévitables en raison de la durée du tournoi. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

C'était certain et c'était une tâche commune des autorités et de l'organisateur.

Recommandation 4

Les autorités allemandes, en coopération avec toutes les parties prenantes, **devraient planifier soigneusement le concept de mobilité** afin d'assurer un transfert sans heurts vers et depuis le stade pour les supporters (statut : important).

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Des concepts de mobilité ont déjà été élaborés pour chaque stade, en tenant compte également déplacements réguliers les jours de match de la Bundesliga.

Il existe des stratégies de mobilité coordonnées pour chaque site de l'UEFA EURO 2024. Ces stratégies sont basées sur des plans de gestion du trafic mis en œuvre pour les matches de football qui ont lieu chaque semaine en République fédérale d'Allemagne. Ces préparations stratégiques et leur mise en œuvre ne se limitent pas aux sites des matches, mais sont organisées dans toute l'Allemagne.

B.7 Statut du rapport

Recommandation 5

Les autorités allemandes devraient mettre en place une structure globale de coordination entre les niveaux fédéral, étatique et local dans chacun des États où sont situés les stades, afin de garantir l'application d'une norme commune de sécurité des spectateurs dans tous les stades. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

En outre, nous souhaitons souligner la responsabilité de l'organisateur en ce qui concerne les mesures relatives aux stades. L'organisateur a défini ces mesures avec les villes hôtes dans des accords concrets.

Des groupes de travail transversaux sur différents thèmes assurent la coordination et les mécanismes de coordination entre les différents sites. En outre, l'organisateur a élaboré et présenté un catalogue de critères à l'intention des exploitants de stades.

Recommandation 6

Les autorités allemandes devraient mettre en place en temps voulu une structure globale de mécanismes efficaces de coordination, de coopération et de communication entre les niveaux fédéral, étatique et local, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, afin d'assurer un

partage rapide des informations sur l'évaluation des risques et une application harmonisée des normes de sécurité, de sûreté et de services pendant le tournoi. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Cela existe déjà dans une certaine mesure. En outre, l'Allemagne n'organise PAS de structures spéciales, car elle peut s'appuyer sur des processus et des canaux de communication communs.

Recommandation 7

Les autorités compétentes doivent élaborer une stratégie de communication et de média pluri-institutionnelle sous l'égide du gouvernement. Cette stratégie doit impliquer des porte-parole de toutes les institutions publiques et privées impliquées dans le tournoi. Elle devrait comprendre non seulement des informations destinées aux médias, mais aussi la diffusion et la réception d'informations destinées aux supporters et à la population locale. Il est également recommandé que ce centre de presse soit situé dans le stade. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

La souveraineté de la presse et la communication avec les médias sont assurées conformément aux responsabilités légales respectives. La coordination avec les autres autorités publiques et parties prenantes concernées est une pratique courante et est définie dans la stratégie. Du point de vue de l'Allemagne, le travail des médias doit se faire là où la plupart des informations sont disponibles et où les décisions sont prises. Les informations communiquées aux médias doivent être autorisées par la personne compétente. Par conséquent, le stade n'est peut-être pas un lieu approprié.

Recommandation 8

Il est recommandé que les modalités de travail au niveau local soient consignées dans un cadre ou un document de référence afin de définir clairement les institutions impliquées, la primauté, les buts et les objectifs, les rôles et les responsabilités, ainsi que le rang du personnel censé participer au groupe.

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Des documents (stratégie de la ville hôte/stratégies de sécurité) et des définitions à ce sujet existent et sont normalisés.

Article 5 - Sécurité, sûreté et services dans les stades

L'une des difficultés semble être l'absence de dispositions harmonisées concernant le contrôle des candidats à l'assistance stadienne dans les 16 États fédéraux.

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Les autorités publiques tentent de contrer ce phénomène en centralisant les procédures et en augmentant l'utilisation des ressources technologiques et humaines. L'harmonisation des processus est régulièrement discutée au niveau opérationnel.

En outre, tous les stades devraient élaborer une norme commune pour déterminer l'âge minimum d'entrée pour les spectateurs.

□ *Commentaire de l'Allemagne*

En règle générale, c'est à l'organisateur qu'il incombe d'établir ces règles pour l'accès à son événement. En outre, il est de la responsabilité du tuteur (parent) de l'enfant de déterminer s'il a l'âge requis se rendre au stade. La loi sur la protection de la jeunesse (Jugendschutzgesetz, JuSchG) définit les événements qui conviennent à partir de quel âge. Les autorités publiques agissent conformément à leur mandat si les conditions générales mettent en danger le bien-être de l'enfant (par exemple, le bruit, les conditions particulières du lieu). Selon les règles de la DFB, un siège doit être prévu pour chaque spectateur, quel que soit son âge, en raison des exigences en cas d'évacuation.

Recommandation 9

Les autorités fédérales allemandes, en concertation avec l'EURO 2024 GmbH, devraient trouver une solution juridique afin d'harmoniser et de faciliter le recrutement des stadiers pour le tournoi. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

La législation basée sur des cas individuels n'est pas autorisée par le droit allemand (en Allemagne, la législation doit être abstraite et générale). Au sens où l'entend l'Allemagne, c'est le gouvernement qui fixe le cadre du secteur de la sécurité privée. L'organisateur est responsable du recrutement effectif des stadiers.

Recommandation 10

Les autorités fédérales allemandes, en consultation avec EURO 2024 GmbH, devraient élaborer une politique à mettre en œuvre dans tous les stades utilisés pour le tournoi concernant l'âge minimum d'entrée des enfants, qu'ils soient accompagnés ou non par des adultes. En outre, le transport de bébés dans les bras doit faire l'objet d'une évaluation des risques, mais n'est généralement pas autorisé pour raisons de sécurité et de bien-être de l'enfant. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir ci-dessus pour l'âge minimum.

Conformité

Commentaires

S'il existe des normes et des exigences différentes selon les autorités locales dans le domaine de l'octroi de licences, de la certification et de l'inspection des enceintes sportives, il est nécessaire d'assurer l'harmonisation de ces normes et exigences.

Commentaire de l'Allemagne

Les autorités locales sont responsables de la création et de l'exploitation des lieux de réunion. Le modèle d'ordonnance sur les lieux de réunion (Muster-Versammlungsstättenverordnung, MVStättV) prévoit un cadre national pour la création et l'exploitation des sites. Comme indiqué plus haut, l'Allemagne dispose d'une structure de comités d'experts au sein desquels les mesures de coordination nécessaires sont convenues. En général, l'harmonisation des lois et des prescriptions des Länder par la Fédération sans compétence juridique serait inconstitutionnelle. Une loi fédérale d'harmonisation serait illégale.

Recommandation 11

Les autorités fédérales allemandes devraient trouver une solution juridique afin d'harmoniser les normes relatives à la conception, à l'infrastructure, à l'octroi de licences, à la certification et à l'inspection des sites sportifs. (statut : essentiel)

Commentaire de l'Allemagne

Comme mentionné ci-dessus, il existe un modèle d'ordonnance pour les lieux de réunion. Il existe des documents adaptés à chaque stade en la matière. En outre, la DFB a établi certaines exigences pour les clubs et les exploitants de stades à cet égard.

Recommandation 12

Il est recommandé d'élaborer un document ou un plan de sécurité/d'assistance stadiaire pour chaque événement, qui précise les rôles, les responsabilités et les compétences respectives de la police, du responsable de la sécurité, des stadiers, des bénévoles et des sociétés de sécurité, ainsi que les compétences attendues de chaque intervenant.

Voir <https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations> (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

Cette procédure est déjà en place en Allemagne et fait l'objet d'une disposition légale.

Recommandation 13

Si le responsable de la sécurité et l'équipe de gestion de la sécurité utilisés ne sont pas les personnes normalement responsables dans le lieu, un examen approfondi des compétences de ces personnes doit être effectué par une autorité compétente et, si des lacunes sont identifiées, des modifications

appropriées doivent être apportées au facteur de gestion de la sécurité et, par conséquent, au niveau de capacité maximale sécurisée fixé dans le certificat de sécurité. (statut : important)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Il s'agit également d'une pratique courante.

Recommandation 15

En raison du grand nombre de personnes susceptibles d'être nécessaires pour démontrer les normes de sécurité requises, ce processus et toute formation nécessaire pour doter les stadiers des compétences requises devraient commencer immédiatement. La formation, les qualifications et les compétences doivent être évaluées par une tierce partie afin de s'assurer que les niveaux nécessaires de gestion de la sécurité sont atteints. Toute préoccupation dans l'un des domaines susmentionnés devrait entraîner une modification appropriée du facteur de gestion du stade et une réduction du niveau de capacité maximale sécurisée fixé dans le certificat de sécurité. (statut : important)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

C'est également une pratique courante en Allemagne. En particulier pour les matches de football, la DFB s'est efforcée de renforcer la formation et la professionnalisation par le biais de son programme QuaSOD. Des contrôles de l'efficacité du personnel de sécurité sont effectués par les autorités locales.

Recommandation 16

Pour contrer l'effet d'un grand nombre de stadiers qui seront nouveaux dans le stade, il est recommandé d'organiser une série d'événements tests progressifs avec un nombre croissant de spectateurs sur le site afin de permettre une familiarisation et de tester les systèmes et les procédures à des niveaux de capacité réduits. (statut : important)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

La réalisation de tests et d'exercices est une pratique très répandue en Allemagne.

Recommandation 17

Les autorités fédérales allemandes devraient veiller à ce que tous les stades dépendant de systèmes électroniques disposent de procédures permettant de faire face à une défaillance des systèmes, qu'elle soit réelle ou qu'elle résulte d'une intention criminelle. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Dans un monde numérique, il est crucial que les systèmes électroniques fonctionnent correctement. Selon l'interprétation juridique allemande, l'opérateur et l'organisateur sont les premiers responsables de l'équipement et du fonctionnement de ces systèmes. Ils sont également responsables de la mise en place d'éventuels systèmes de secours.

Les autorités chargées de la prévention des menaces sont chargées de prendre des mesures préparatoires pour contrer les effets négatifs de toute défaillance du système.

Recommandation 18

Les autorités fédérales allemandes devraient veiller à ce que tous les sites suivent un modèle prescrit concernant la conception des files d'attente avec des zones de filtrage pour éliminer les personnes sans accréditation appropriée sans entraver le flux des spectateurs dans le stade. Dans ce modèle, des zones sont également identifiées à l'extérieur du stade et à l'écart des tourniquets pour la fouille nécessaire des sacs à la recherche d'objets interdits (statut : essentiel).

Commentaire de l'Allemagne

Un potentiel d'amélioration à cet égard a d'ailleurs été identifié lors du match entre l'Allemagne et la Turquie pendant la visite de suivi. Les autorités responsables et les organisateurs ont pris note du problème.

Conformité

Observations

A l'entrée du match amical à Berlin, la délégation a constaté que de très jeunes enfants étaient autorisés entrer avec leurs parents. Il n'a pas été possible de savoir sur place s'il existait un âge minimum légal ou réglementaire et, le cas échéant, quel était cet âge.

Commentaire de l'Allemagne

Voir ci-dessus pour l'âge minimum.

Recommandation 21

Les autorités fédérales allemandes et la société EURO 2024 GmbH devraient garantir des normes de service similaires à l'intérieur et à l'extérieur des sites sportifs, notamment en termes d'inclusivité, d'installations sanitaires et de rafraîchissements pendant le tournoi. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Ces aspects sont tous régis par le modèle d'ordonnance sur les lieux de réunion et les règlements administratifs locaux sur la création et l'exploitation des lieux de réunion.

Conformité

□ Observations

On ne sait pas si le gouvernement allemand et EURO 2024 GmbH rédigeront des "déclarations d'intention" définissant les rôles et les responsabilités de la police et du personnel chargé de la gestion de la sécurité.

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Les rôles de la police, des autres institutions gouvernementales et de l'organisateur sont clairement définis par la loi. En outre, l'organisateur a conclu des contrats avec les villes hôtes et les exploitants de stades concernant les tâches et les responsabilités.

Recommandation 23

Les autorités fédérales allemandes et la société EURO 2024 GmbH devraient convenir d'un système de "déclarations d'intention" définissant clairement les rôles et les responsabilités de la police et du personnel chargé de la gestion de la sécurité, ainsi que les modalités de transfert de la responsabilité générale à police en cas d'incident grave. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Afin d'assurer une coopération efficace et constructive entre l'UEFA, la DFB et le pays d'accueil, la Commission européenne a décidé de mettre en place un programme de formation.

l'UEFA et la DFB ont mis au point un programme spécial pour les villes hôtes. Dans une déclaration de garantie, les villes hôtes se sont engagées auprès de l'UEFA à assurer la sécurité de l'événement et prendre les mesures appropriées à cet égard.

La déclaration de garantie comprend des domaines d'action liés à la sécurité des événements, tels que :

- *Mesures de prévention et coopération au niveau national et international (partage d'informations et de résultats, etc.)*
- *La sécurité et l'ordre publics (en général et en ce qui concerne la gestion des grandes foules, en particulier les jours de match)*
- *Sécurité du trafic dans les principaux centres de circulation (aéroports, gares ferroviaires, gares routières, etc.)*
- *Mesures de lutte contre le terrorisme et de prévention des menaces*
- *Opérations dans la fan zone*
- *Zones piétonnes/promenades de supporters*
- *Sites (le stade en coopération avec l'exploitant du stade, l'UEFA et le responsable de la sécurité de la DFB)*

Recommandation 24

Les autorités compétentes devraient définir et mettre en œuvre des systèmes garantissant une formation adéquate et appropriée, tant au niveau théorique que pratique, pour ces responsables de

la sécurité, ces superviseurs et ces stadiers, et établir, documenter et suivre des procédures garantissant que ceux qui ont été formés sont ensuite évalués comme étant compétents pour accomplir les tâches qui leur ont été confiées. (Voir <https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommandations>, Annexe A, Appendice 33) (statut : important)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Traditionnellement, l'Allemagne procède à de nombreux tests et exercices. Par exemple, le chef de 'Office fédéral de la protection civile et de l'aide en cas de catastrophe (BBK) a effectué des exercices sur table sur tous les sites du tournoi. Les équipes opérationnelles spéciales se sont préparées pour l'UEFA EURO 2024 dans le cadre d'un exercice sur table de trois jours.

Voici un exemple d'exercices dans l'État fédéral de Berlin : Afin de renforcer sa propre confiance, en coordination avec SenInnSport III B 3, la police de Berlin a ajouté à son programme d'entraînement annuel pour 2023 des situations d'urgence en lien avec les événements de l'UEFA EURO 2024. En fonction de la situation opérationnelle, les directions locales, la direction des opérations et de la circulation de la police de Berlin et le bureau de la police criminelle de Berlin mettent en œuvre leurs plans respectifs en temps opportun avec la participation des pompiers. Du 29 au 31 août 2023, la Direction des opérations et de la circulation, en collaboration avec la Direction 2 (Ouest) et les pompiers de Berlin, a mené un exercice sur table pour l'UEFA EURO 2024. L'exercice était dirigé par des représentants de 'Académie fédérale de protection et de défense civiles (BABZ). Un séminaire préparatoire correspondant du BABZ s'est déroulé du 19 au 22 juin 2023 dans les installations de la Kruppstraße (1^{er} bataillon de la force de soutien à l'ordre public). Une première évaluation de l'instructeur a montré qu'une formation plus poussée était nécessaire dans le domaine de la communication et de la compréhension des rôles. En fonction du scénario, par exemple "incident dommageable dans le stade", d'autres parties prenantes ont également participé aux exercices (par exemple, le département du Sénat pour l'enseignement supérieur et la recherche, la santé et les soins de longue durée, les sociétés de transport BVG et S-Bahn Berlin GmbH, la Police fédérale, le club de football 1. FC Union, le bureau du district de Pankow). Sur la base des directives pour le travail et les exercices avec les groupes de coordination (LÜKO DFB), EURO 2024 GmbH a planifié un exercice de coordination de groupe dans lequel les responsables des domaines de la sécurité et de la technologie en particulier (avec la participation de la police et des pompiers de Berlin le cas échéant) devaient s'entraîner aux situations qui peuvent survenir dans le cadre des événements sur les sites (telles que les pannes des transports publics). Cet exercice devait avoir lieu à Berlin les 23 et 24 avril 2024 ; nous n'avons pas de détails sur le déroulement de l'exercice.

En outre, de nouvelles informations sont disponibles sur les projets du partenaire de mobilité Deutsche Bahn AG. L'exercice de gestion des catastrophes prévu dans la Direction 1 (Nord) impliquant les forces de l'unité de police A 17 et le bureau de district de Reinickendorf a dû être annulé le 17 avril 2024 en raison d'une opération de police dans le centre d'arrivée de Tegel.

Le 27 avril 2024, les pompiers de Berlin ont dirigé un exercice de gestion des catastrophes pour un scénario sur un train de supporters. Cet exercice a impliqué la Direction 1, la Direction 2, la

Direction des opérations et de la circulation, l'Agence fédérale pour les secours techniques (THW) et des membres d'autres organisations de secours. En outre, le 25 mai 2024, le groupe de projet UEFA EURO 2024 a utilisé la finale de la Coupe DFB de cette année comme répétition des opérations en réponse aux scénarios qui pourraient survenir pendant le tournoi dans le Centre d'opérations de la ville hôte (HCOC) ; l'évaluation est en cours.

Les événements prévus sont accompagnés de séminaires BABZ sur des sujets importants tels que la communication, l'inter-organisation et les services de santé mentale d'urgence.

Recommandation 25

La délégation recommande la création d'un réseau national permettant aux responsables de la sécurité dans les stades d'échanger des informations et de partager leur expertise et leurs bonnes pratiques. (ESSMA, l'European Stadium & Safety Management Association, est le réseau européen pour cette pratique <http://www.essma.eu/>) (statut : souhaitable)

Commentaire de l'Allemagne

La DFB gère déjà de tels réseaux d'experts.

Conformité

Commentaires

Les autorités allemandes et UEFA EURO 2004 GmbH devraient également évaluer les risques liés aux nouveaux modes d'utilisation des engins pyrotechniques, tels que les allumages à distance.

Commentaire de l'Allemagne

Les engins pyrotechniques jouent un rôle particulier en Allemagne, même en dehors du contexte du football. Les engins pyrotechniques sont devenus un sujet important pour les forces de police, non seulement en raison de leur utilisation lors des matches de football, mais aussi parce qu'ils sont pris en considération dans chaque processus décisionnel pour des situations similaires (par exemple, les rassemblements publics, la veille du Nouvel An). De nombreux documents de formation sur la manipulation des engins explosifs improvisés, y compris les produits pyrotechniques, ont été publiés et accessibles en interne sous forme de fichiers numériques. Des séminaires sur le sujet peuvent également être réservés sur le portail de formation.

Conformité

Commentaires

En ce qui concerne l'utilisation croissante des drones, que ce soit au-dessus ou autour des stades, les autorités allemandes devraient utiliser des unités de police spécialisées dans toutes les villes hôtes pour dissuader l'utilisation de ces appareils et intervenir rapidement et de manière exemplaire. L'expérience de la police internationale devrait également être bénéfique pour les autorités policières allemandes.

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Les autorités policières allemandes sont bien conscientes des dangers liés aux drones et autres systèmes aériens sans pilote, en particulier dans le contexte d'événements. Chaque poste de police concerné traite différemment les possibilités de détection et de réaction à la menace. La police s'est dotée de moyens de commandement, de contrôle et opérationnels adéquats à cet effet. Dans ce contexte, il convient de mentionner que le thème des drones est pris en compte dans la stratégie-cadre de la police pour le maintien de l'ordre lors de l'UEFA EURO 2024.

D'autres menaces et risques nouveaux ou renouvelés auxquels il convient de faire face sont la cybercriminalité, le CBRNE (chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif), la criminalité organisée transnationale et le terrorisme, puisque ce troisième événement international majeur et ses nombreuses cibles faciles constituent une opportunité pour les auteurs de ces actes.

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Toutes les autorités de sécurité de la République fédérale d'Allemagne analysent soigneusement les événements mondiaux, la situation de la sécurité à l'étranger, les développements techniques et les menaces qui en résultent pour la sécurité et l'ordre publics. Les mesures de police nécessaires, y compris les mesures de reconnaissance policière, sont prises sur la base des évaluations de la situation.

Recommandation 29

Les autorités fédérales allemandes et l'UEFA EURO 2024 GmbH devraient adopter des politiques efficaces pour prévenir, dissuader et répondre aux comportements violents, notamment par le biais de campagnes publiques. (statut : essentiel)

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

La prévention du danger, en particulier la prévention et la réponse aux comportements violents, est légalement l'une des tâches principales de la police allemande. Veuillez noter les détails suivants concernant Berlin :

La police de Berlin fournit des informations internes et externes sur les délits de droit commun liés à des événements majeurs :

<https://www.berlin.de/polizei/aufgaben/praevention/artikel.1445589.php>

La ville hôte de Berlin fait la promotion du tournoi sous la devise "Berlin ki(e)ckt" (<https://www.berlin.de/sen/inneres/presse/pressemitteilungen/2023/pressemitteilung.1395319.php>) et publie des informations à différents endroits, notamment sur le site web de l'UEFA EURO 2024 (<https://uefaeuro2024.sportmetropole.berlin/host-city-berlin>), via l'agence de marketing "visitBerlin" (<https://www.visitberlin.de/de/euro-2024>) et via l'organisation propre à l'État fédéral "Kulturprojekte Berlin" (<https://kulturprojekte.berlin/projekte/euro-2024-berlin/>).

Recommandation 30

Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient mettre en œuvre les plans d'action nationaux et adopter ou améliorer les campagnes publiques visant à prévenir tout comportement raciste ou autre comportement discriminatoire pendant le tournoi, notamment en bénéficiant de la campagne du projet conjoint UE-CdE sur la "Lutte contre le discours de haine dans le sport", dont l'Allemagne est partenaire, ainsi que des conseils et de l'assistance d'organisations internationales qui ont l'expérience de la rédaction et de la mise en œuvre de tels programmes (par exemple : FARE).

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Des programmes et des processus opérationnels spéciaux visant à prévenir et à combattre le discours de haine sont déjà en place aux différents niveaux administratifs, ainsi que dans les fédérations sportives et les ONG.

Recommandation 31

Il est recommandé aux autorités compétentes de recourir à la législation et d'élaborer des plans de contingence pour lutter contre tout comportement raciste ou discriminatoire dans les stades. Il est également recommandé de reconnaître l'importance de l'éducation dans la résolution de ce problème en développant des programmes éducatifs de sensibilisation. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

En cas de comportement ou de délit raciste ou discriminatoire, les autorités allemandes chargées de l'application de la loi prendront des mesures conformément au principe de l'action publique. Le niveau de sensibilisation des autorités policières, mais aussi de la DFB et des clubs, est très élevé à cet égard. En outre, il existe un certain nombre de campagnes de prévention visant à renforcer la cohésion sociale.

Recommandation 32

Pour les matches de l'UEFA EURO 2024, tous les policiers, stadiers, agents de sécurité privés et personnel des autorités du stade déployés ou susceptibles d'être déployés dans l'enceinte du stade, en particulier principaux décideurs, devraient être informés et formés aux lignes directrices de l'UEFA et à l'action requise pour s'assurer que les procédures appropriées sont utilisées et que les mesures adéquates sont prises si des incidents de racisme ou de discrimination se produisent lors des matches de l'UEFA EURO 2024. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

Cette recommandation est certainement raisonnable, mais elle néglige la responsabilité et le rôle légal de l'organisateur en vertu de la loi allemande. Cela signifie que, d'autre part, l'UEFA doit savoir quels incidents, contenus, etc., sont définis comme des actions racistes ou discriminatoires sur la base de la législation nationale.

Recommandation 33

Les autorités compétentes devraient mettre en place des mesures pour refuser l'entrée dans le stade aux spectateurs qui arborent ou portent sur eux des tracts, des symboles ou des images racistes ou discriminatoires.

banderoles et que les autorités compétentes continuent d'appliquer la tolérance zéro à l'égard de tout type de discrimination à l'intérieur du stade, des zones de supporters et des espaces publics pendant l'UEFA EURO 2024 et au-delà. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

Le contrôle des entrées est avant tout une tâche de l'organisateur. En outre, comme expliqué ci-dessus, il incombe aux autorités chargées de l'application de la loi d'intervenir et de prendre des mesures de police en cas d'actes criminels tels que le racisme et la discrimination.

Conformité

Commentaires

Même si les forces de police sont bien formées et équipées, en ce qui concerne la gestion de la sécurité, le manque de candidats aux postes de stadiers, les conditions de sélection différentes et la nécessité de les former de manière adéquate en temps voulu, ainsi que le recrutement et la formation des 16 000 volontaires prévus, suscitent des inquiétudes.

Commentaire de l'Allemagne

Voir ci-dessus.

Voir également les commentaires précédents concernant les services d'assistance stadiaire.

Recommandation 34

Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient équiper et former la police, les stadiers et les bénévoles de manière appropriée, à savoir en langues étrangères. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

On peut supposer que les autorités concernées et l'organisateur équiperont le personnel en fonction ses tâches et qu'ils le formeront et l'instruiront pour les tâches qu'il doit accomplir.

Recommandation 35

La délégation recommande qu'un document ou un plan d'assistance stadiaire soit élaboré pour chaque événement, qui contienne les rôles et responsabilités respectifs de la police, des stadiers, des bénévoles, des sociétés de sécurité, ainsi que les compétences attendues de chaque praticien.

(voir <https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations>, Annexe A, Appendice 41) (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

C'est une évidence.

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

L'élaboration de stratégies de base et de descriptions de tâches pour les événements constitue la base de l'octroi d'une licence pour le lieu et une condition préalable à l'obtention de l'autorisation d'organiser l'événement.

Recommandation 36

Les autorités fédérales allemandes et l'EURO 2024 GmbH devraient s'assurer de la qualité des entreprises privées qui assureront la sécurité et les services dans les zones de supporters et autres zones similaires. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Les autorités compétentes doivent obligatoirement procéder à des contrôles de l'efficacité du personnel de sécurité déployé.

Recommandation 37

Les autorités allemandes devraient garantir une approche de partenariat dans les dix villes hôtes, afin d'impliquer activement les autorités municipales, la police, les populations et les entreprises locales, les représentants des supporters, les clubs de football et les associations nationales dans la sécurité, la sûreté et les services. (statut : essentiel)

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Des réseaux de toutes les parties prenantes concernées aux différents niveaux ont été mis en place à temps. Ce point a également été expliqué plus en détail au cours de la visite.

Recommandation 38

Les autorités compétentes devraient :

a) examiner et déterminer le régime approprié de fouille avant l'entrée à appliquer pendant le tournoi et les mesures requises pour atténuer les retards à l'entrée (par exemple, une signalisation efficace en route vers les stades, des communications explicatives aux supporters visiteurs, des divertissements d'avant-match, etc. ;)

b) d'examiner la réponse à adopter si les retards à l'entrée entraînent des risques pour la sécurité ;

c) une fois les dispositions réexaminées, le résultat devrait figurer dans les plans de secours des stades désignant la responsabilité de déterminer s'il convient ou non d'affaiblir les contrôles de sécurité en cas d'apparition d'un scénario de sécurité ; et

d) comme pour les autres plans de secours, les dispositions devraient faire l'objet d'un exercice de simulation pluri-institutionnel. (statut (essentiel))

□ ***Commentaire de l'Allemagne***

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Les points a. à d. feront l'objet d'une réponse commune. Du point de vue de l'Allemagne, cette recommandation se réfère à des aspects qui sont une pratique courante en Allemagne. Quelle que soit responsabilité (autorité publique ou organisateur), les scénarios abordés dans le rapport sont régulièrement planifiés et mis en œuvre si nécessaire. Comme nous l'avons déjà mentionné, les exercices sont très répandus en Allemagne.

Recommandation 40

Les autorités locales et EURO 2024 GmbH devraient veiller à ce que les zones réservées aux supporters, les points de rencontre des supporters et les promenades des supporters soient suffisants et adéquats, et à ce que des dispositifs efficaces de gestion des foules soient mis en place. Des préparatifs appropriés en matière de sécurité et de sûreté devraient être mis en place. Pour parer à l'éventualité que des supporters rivaux se rassemblent à proximité, il conviendrait d'identifier d'autres lieux de repli afin d'offrir aux supporters rivaux des zones distinctes où se rassembler pour aider à gérer les risques éventuels. (statut : essentiel)

Recommandation 41

Les autorités locales et EURO 2024 GmbH doivent veiller à ce que les zones réservées aux supporters et les points de rencontre soient conçus de manière à offrir des conditions confortables au nombre de visiteurs attendus aux heures de pointe. Comme les supporters peuvent rester dans la zone pendant plusieurs heures, il convient de prendre en compte l'espace de confort supplémentaire nécessaire pour permettre aux supporters de s'asseoir ou de se rafraîchir à l'intérieur de la zone. La conception doit s'appuyer sur des principes de modélisation des foules, qui doivent permettre de prévoir les principales zones d'observation et d'autoriser les mouvements croisés des supporters. Des points d'entrée et de sortie doivent être conçus selon les mêmes principes et la direction doit être donnée par une signalisation bien placée. (statut : essentiel)

□ ***Commentaire de l'Allemagne***

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Ce commentaire aborde les recommandations 40 et 41 ensemble. Ces aspects de l'établissement de zones d'événements sont des pratiques courantes et répondent aux normes allemandes. La planification et la gestion des zones d'intérêt (zones de supporters, etc.) étaient une tâche des autorités locales qui a été prise très au sérieux.

Recommandation 42

Des effectifs suffisants doivent être déployés pour garantir que les grands couloirs restent accessibles pour passer d'un écran de télévision à l'autre, afin d'éviter un encombrement important autour des écrans plus proches des principaux points d'entrée. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Il est fait référence ici à des projections publiques qui n'ont pas eu lieu lors de la visite. A cet égard, la recommandation selon laquelle "de grands couloirs restent accessibles pour passer d'un écran de télévision à l'autre" ne renvoie à aucune réalité concrète.

Recommandation 45

Les autorités allemandes et EURO 2024 GmbH devraient disposer d'un plan de mobilité efficace, notamment en facilitant la circulation des supporters dans les réseaux de transports publics des villes hôtes et à l'intérieur du pays. (statut : essentiel)

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Comme indiqué précédemment, des plans de mobilité ont été élaborés pour tous les domaines concernés. La stratégie de mobilité de la ville hôte de Berlin pour l'UEFA EURO 2024 a été présentée et expliquée en détail lors de la visite de suivi.

Recommandations 46

Les autorités allemandes devraient envisager la mise en œuvre d'une disposition légale spéciale et temporaire pour l'événement UEFA EURO 2024 afin de faciliter un processus plus rapide d'autorisation des marches de supporters, répondant aux aspirations légitimes des supporters tout en assurant une planification efficace et le maintien de l'ordre public. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

La législation basée sur des cas individuels n'est pas autorisée par le droit allemand. En outre, il convient de noter ici que la question des marches de supporters en particulier ne constitue pas seulement un aspect juridique, mais qu'elle doit être évaluée en premier lieu en fonction de la tactique policière. Les conditions locales (distance par rapport au stade, interférence avec les principales voies de circulation sur le site, etc.) et en particulier les évaluations de la situation concernant le comportement attendu des supporters doivent être prises en compte.

Conformité

Observations

Bien que la loi fédérale prévoie la nécessité de disposer de plans de secours, la délégation n'a pas pu déterminer clairement si chacun des dix stades du tournoi disposait de plans de secours, de

même que les zones réservées aux supporters, les 24 camps de base des équipes et les autres locaux concernés.

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

L'objet de la visite d'évaluation était Berlin et en particulier les efforts de Berlin en tant que ville hôte, et non le statut des neuf autres villes hôtes ou d'autres installations. En général, les plans de secours et d'intervention en cas d'urgence sont obligatoires en vertu de la loi allemande pour tous les grands sites, en particulier lorsqu'un grand nombre de personnes se rassemblent ou que des membres du public sont présents.

Recommandation 47

Un registre des risques mettant en évidence tous les risques perçus liés au tournoi devrait être élaboré. Le registre doit présenter clairement tous les risques identifiables, leurs causes, leur impact et leur atténuation. Le registre doit également identifier la propriété de tous les risques. (statut : important)

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Les éléments du "registre des risques" dont il est question ici se trouvent dans l'évaluation de la situation conformément aux actions des autorités policières allemandes et font partie de l'ordre d'opérations du responsable de la police, qui est contraignant pour les forces de police déployées. Les autorités non policières chargées de la prévention des dangers travaillent selon un système analogue.

Recommandation 48

Une structure détaillée de commandement et de contrôle doit être documentée afin de préciser le rôle de chaque partie au sein de l'opération de gestion de la sécurité et ses responsabilités spécifiques. Ceci est considéré comme essentiel pour développer une structure hiérarchique claire afin de déterminer qui est responsable l'événement. Voir <https://rm.coe.int/annex-a-fr/1680a46006> - Annexe A (Sécurité). Tous les décideurs clés doivent se trouver la même pièce (statut : important).

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Comme indiqué ci-dessus, les structures et les tâches sont présentées clairement dans un domaine de responsabilité donné, par exemple dans un ordre d'opérations de police. Les interfaces avec d'autres autorités ou organisations (hôtes) sont identifiées et la coopération est définie et coordonnée. La communication entre principales parties, en particulier le jour du match, est assurée.

Recommandation 49

Le responsable de la sécurité devrait collaborer avec la police, les services d'urgence et d'autres organismes locaux compétents, afin d'élaborer des plans de secours complets et pluri-institutionnels dans les stades et autres lieux concernés, et de les tester et de les affiner dans le cadre d'exercices sur table pluri-institutionnels. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Ces processus sont tous des pratiques courantes en Allemagne. En ce qui concerne la nécessité d'effectuer des exercices, veuillez vous référer à nos commentaires ci-dessus.

Recommandation 50

Une fois élaborés, les plans de secours de chaque stade devraient être testés dans le cadre d'exercices de table pluri-institutionnels destinés à identifier toute lacune dans les dispositions de secours. Ces exercices devraient impliquer toutes les parties concernées par l'organisation de l'événement et intégrer une sélection scénarios différents susceptibles de se produire avant, pendant ou après un match. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

En ce qui concerne la réalisation des exercices, veuillez vous référer aux commentaires ci-dessus.

Recommandation 51

L'organisateur devrait veiller à ce que les procédures fondées sur les technologies, telles que la billetterie et l'accréditation, disposent d'un système redondant pour assurer la continuité des activités, afin d'atténuer l'impact des défaillances techniques ou des cyberattaques. En particulier, en ce qui concerne les systèmes d'entrée électroniques, la direction du stade devrait mettre au point un système de sauvegarde robuste à utiliser en cas de défaillance du système. (statut : essentiel)

Recommandation 52

Les autorités compétentes doivent veiller à ce que les besoins des organisations de supporters soient pris compte, de la planification à la réalisation du tournoi et des événements associés. (statut : important)

Recommandation 53

Les ambassades de supporters se sont révélées être un outil efficace lors des précédents grands tournois sportifs et pourraient fournir à la fois des renseignements à la police, mais aussi de la communication aux supporters en visite. À cette fin, les autorités locales devraient se concerter étroitement avec FSE (Football Supporters Europe) et prendre note du projet de responsabilité sociale de l'UEFA "Respect Fan Culture - Fans Embassies at UEFA EURO 2024". (statut : important)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

La coopération avec les organisations de supporters est une bonne pratique dans l'organisation des grands tournois et fait partie intégrante du travail régulier en Allemagne.

Recommandation 58

Les autorités allemandes devraient planifier soigneusement les ressources policières nécessaires à la sécurité de l'UEFA EURO 2024 (y compris des réserves suffisantes) et assurer la coordination entre les Länder pour atteindre cet objectif. (statut : important)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

La planification et le déploiement de policiers lors d'événements majeurs est une composante essentielle du travail de la police dans un pays de 84 millions d'habitants où se déroulent de nombreux événements de tailles diverses, pour lesquels l'évaluation des menaces varie.

Recommandation 59

Conformément aux bonnes pratiques européennes, pendant l'UEFA EURO 2024, les tactiques, le profil et l'équipement des services de police devraient être déterminés sur la base : d'analyses dynamiques continues des risques ; d'un déploiement graduel, l'équipement de protection n'étant utilisé qu'en cas de nécessité ; et d'interventions précoces, ciblées et proportionnées visant à prévenir l'escalade des risques. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

La Recommandation 59 traite, dans les grandes lignes, des principes conventionnels universellement valables pour l'action de la police. Le Conseil de l'Europe peut considérer de manière sécurisée que dans ce domaine, où l'État a la possibilité de porter atteinte aux droits des citoyens à des fins de prévention des menaces et de maintien de l'ordre, la République fédérale d'Allemagne, en tant que démocratie de l'État de droit, a des exigences légales et réglementaires rigoureuses.

Recommandation 60

Les autorités policières compétentes devraient continuer à développer et à former l'approche 3D et, en particulier, le concept de désescalade, si possible dans le cadre d'exercices conjoints entre les différentes forces de police des États. (statut : essentiel)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

La question de la conduite des exercices a déjà été abordée à plusieurs reprises.

Recommandation 61

Les autorités policières allemandes devraient s'investir davantage dans l'adoption d'une politique de dialogue avec les supporters impliquant tous les policiers déployés. (statut : important)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Le dialogue et la communication avec le public sont une composante essentielle du travail de la police allemande, qui comprend son rôle comme une force au service de la population. Cela signifie également que la communication est poursuivie et réalisée de manière active et institutionnalisée.

Recommandation 62

Les unités de police qui seront déployées pendant l'UEFA EURO 2024 devraient être encouragées à interagir de manière proactive avec les supporters et à adopter un comportement accueillant et amical à leur égard. (statut : important)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Il incombe aux policiers - et pas seulement pendant les tournois de football - de se comporter de manière amicale et accueillante. Dans une société européenne, il devrait aller de soi que les policiers se comportent de manière amicale et accueillante.

Recommandation 63

Pour le tournoi de l'UEFA EURO 2024, les forces de police et les autres institutions locales devraient s'engager à ouvrir des canaux de communication avec les référents-supporters des équipes nationales et les supporters, conformément aux orientations énoncées dans la recommandation Rec (2021) 1 - <https://rm.coe.int/annex-a-fr/1680a46006>, Annexe A, Appendice M, et le Manuel de l'UE sur la liaison policière avec les supporters (12792/16). (statut : important)

□ *Commentaire de l'Allemagne*

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Des mesures visant à mettre en place un tel format de dialogue ont été établies et sont en cours d'application.

Recommandation 66

Développer un dialogue structuré entre les représentants des supporters et les forces de police au niveau local et national, avec la participation de médiateurs ou de tierces parties, si nécessaire. (statut : important).

Commentaire de l'Allemagne

Voir ci-dessus. Diverses formes de dialogue entre les autorités et les organisations de supporters lieu. Ce dialogue a également lieu régulièrement à l'initiative de la DFB et de la Deutsche Fußball Liga (DFL).

Recommandation 67

La coopération efficace entre le PNIF, le KOS et le FSE allemands dans le cadre de la préparation de l'UEFA EURO 2024 pourrait servir de base pour relancer le dialogue supporters/police en Allemagne. (statut : important).

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Il existe de bonnes relations dans ce domaine et le ZIS (PNIF Allemagne) est membre du conseil consultatif de la KOS. Par ailleurs, l'Allemagne aimerait faire remarquer, en ce qui concerne cette recommandation, qu'il existe de grandes différences entre un championnat européen de football et des matches de football ordinaires en Allemagne, en particulier en ce qui concerne les spectateurs.

Conformité

Commentaires

La législation allemande devrait probablement prévoir l'interdiction de stade également comme peine principale, afin de renforcer les dispositions générales et spéciales disponibles en matière de prévention de la criminalité.

Commentaire de l'Allemagne

Les listes de sanctions possibles dans le code pénal allemand sont exhaustives.

En outre, et en complément des dispositions de droit civil existantes sur les mesures d'interdiction, le législateur devrait envisager la possibilité d'habiliter les autorités judiciaires et administratives compétentes à imposer des mesures d'interdiction individuelles, y compris des interdictions de voyager dans un pays étranger, comme moyen supplémentaire de mieux prévenir et combattre les comportements violents et antisociaux dans et autour des stades, notamment dans les villes ou les États où il y a eu une augmentation plus importante des incidents signalés.

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Les options de réponse présentées ici font depuis longtemps partie intégrante des dispositions existantes qui sont appliquées dans le droit policier (les Länder allemands sont responsables du droit policier général).

D'autre part, dans la mesure du possible, les sanctions civiles devraient être individualisées et ne pas s'appliquer au club ou, au moins - si ce n'est pas le cas -, le club devrait avoir le droit d'être dédommagé par les auteurs individuels, comme c'est habituellement le cas en droit civil.

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Il est difficile de comprendre ce commentaire dans sa formulation actuelle, car il confond la compétence organisationnelle de la DFB avec le droit civil en général.

En outre, pendant le tournoi, les autorités allemandes devraient adopter des procédures rapides et simplifiées pour identifier, arrêter, traduire en justice et expulser les auteurs de violences du tournoi et/ou du pays, tout en respectant leurs droits fondamentaux.

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

L'Allemagne s'est préparée à l'UEFA EURO 2024 dans le cadre des possibilités applicables autorisées par le code de procédure pénale et par le droit policier général en ce qui concerne le recours aux procédures accélérées.

Recommandation 68

Les autorités compétentes devraient envisager de **revoir** le cadre juridique et réglementaire afin d'accroître l'efficacité des dispositions relatives à la sanction d'exclusion, ainsi que d'habiliter les autorités judiciaires ou administratives chargées d'infliger ces sanctions. (statut : important).

□ **Commentaire de l'Allemagne**

En ce qui concerne les mesures relevant du droit pénal, veuillez vous référer à nos commentaires ci-dessus. Les instruments juridiques disponibles sont considérés comme suffisants.

Recommandation 69

Les autorités allemandes, en étroite collaboration avec EURO 2024 GmbH et les autorités chargées de l'application de la loi des États participants, de transit et voisins, devraient échanger toutes les informations nécessaires afin de prévenir l'implication des supporters interdits/à risque dans des incidents.

(statut : important)

□ **Commentaire de l'Allemagne**

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Ces informations seront utilisées dans la mesure où cela est légalement possible en Allemagne et pour les partenaires internationaux concernés.

Recommandation 70

Le ministère fédéral de l'intérieur devrait examiner les moyens d'empêcher l'entrée en Allemagne de supporters susceptibles d'être frappés d'une interdiction de séjour ou de voyage ou faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour des raisons pénales dans un autre pays (statut : essentiel).

Commentaire de l'Allemagne

Comme il est d'usage avant les tournois internationaux de football, il a été demandé aux pays participants, voisins et de transit d'utiliser les options disponibles en vertu de leurs lois nationales respectives pour empêcher les supporters problématiques potentiellement violents d'entrer en Allemagne. Outre, la réintroduction des contrôles de police aux frontières a été demandée et approuvée pour l'UEFA EURO 2024.

Recommandation 71

Le ministère fédéral de l'Intérieur devrait veiller à ce que le personnel policier chargé des et des opérations lors des événements footballistiques reçoive une formation appropriée et spécialisée sur les bonnes pratiques du football policier européen. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Cette recommandation néglige la répartition constitutionnelle et légale des responsabilités en Allemagne.

Recommandation 72

Les autorités allemandes devraient planifier le déploiement des délégations de police étrangères de façon à ce que le travail des spotters ne fasse pas double emploi avec les autres catégories de policiers spécialisés invités par la Police fédérale allemande ; toutes les mesures nécessaires devraient être adoptées pour faire en sorte que le CIPC EURO 2024 représente le point de contact unique en ce qui concerne l'échange d'informations pendant le tournoi (état : essentiel).

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

Dans le cadre de la visite de suivi, le ZIS (PNIF) a largement informé tous les partenaires concernés de mise en place et du fonctionnement du CCPI à Neuss et du déploiement des spotters de la police.

Recommandation 73

Les autorités compétentes devraient envisager de fournir des ressources suffisantes au ZIS afin qu'il puisse remplir ses missions de manière efficace. (statut : important)

Commentaire de l'Allemagne

Voir le préambule du rapport de l'équipe de visite du T-S4.

L'Allemagne considère que le ZIS disposait de ressources suffisantes et appropriées. Nous voudrions savoir sur quelle base la délégation du Conseil de l'Europe a fait cette recommandation.

SECTION D - Remarques finales et proposition de plan d'action**D.1 Remarques finales**

Compte tenu du fait que les matches de l'UEFA EURO 2024 ne se dérouleront que dans quelques mois, certaines des recommandations devraient être classées par ordre de priorité afin de contribuer de forme globale aux mesures de sécurité, de sûreté et de services adoptées pour cet événement majeur.

Commentaire de l'Allemagne

Comme indiqué précédemment, le rapport dans sa forme actuelle a été mis à la disposition de toutes les institutions et organisations impliquées dans le rapport de suivi afin que les résultats puissent être intégrés dans le processus de planification ultérieur.

PROJET DE PLAN D'ACTION (décembre 2023)

Commentaire de l'Allemagne

L'Allemagne considère actuellement qu'elle n'est pas en mesure d'élaborer le plan d'action souhaité car, comme expliqué ci-dessus, un grand nombre des mesures demandées soit nous sont impossibles pour des raisons de droit constitutionnel, soit sont déjà couramment appliquées en Allemagne.

Projet de plan d'action - Recommandations 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 24, 31, 33, 35, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 70, 72, 73

Le 12 mars 2025

Signé sur commande,

Christoph Lipp